John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
184.10.
v. 4.

ŒUVRES

DIVERSES

DE

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

TOME SEPTIÈME.

A NEUF-CHASTEL.

M. DCC. LXVIII.

ADAMS 164.10
v.7

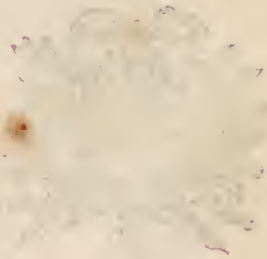

AVIS

SUR CETTE ÉDITION.

LA plus grande partie de ce Volume a déjà été imprimée à Londres, sous les yeux, pour ainsi dire, de M. Rousseau, pendant le séjour qu'il a fait en Angleterre. Le Lecteur s'appercevra aisément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui sont toutes aussi curieuses qu'intéressantes. On auroit souhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracasseries que cet illustre Philosophe a essuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il est naturel de desirer & qu'il cherche depuis long-tems *; mais sa mo-

* Quelques jours après qu'il fut arrivé en France, il écrivit en ces termes à un de ses

deſtie ne lui permettant point de révéler des choſes qui pourroient le juſtifier aux yeux des perſonnes à qui il reſteroit des doutes ſur cette affaire, & qui couvriroient de honte ſes ennemis, l'on a paſſé ſous ſilence des faits qui inſtruiroient trop bien le Lecteur, & qui ne manqueroient pas de l'indiſpoſer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui ſont des hommes.

---

amis qui l'avoit félicité ſur ſon retour: *Vous me félicitez d'avoir repaſſé la mer; je vous en remercie, & je ne me repens aſſurément pas d'être revenu dans des lieux que j'aimerai toujours. Ma deſtinée eſt telle que, où que je puiſſe être, ce ne ſera que quand j'approcherai de ma dernière heure qu'il faudra vraiment me féliciter.*

ŒUVRES DIVERSES DE J. J. ROUSSEAU.

LETTRE DE J. J. ROUSSEAU;

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monsieur, une Pièce imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le Public en état d'entendre les deux Parties, en atten-

dant les autres réponſes plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci eſt de M. de V. . . . . ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'Auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien ; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le Public ſaura bien-tôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une Pièce pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c.

ROUSSEAU.

SENTIMENS*

DES CITOYENS.

APRÈS les Lettres de la Campagne, ſont venues celles de la Montagne. Voici les ſentimens de la Ville.

On a pitié d'un fou ; mais, quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui eſt une vertu, ſeroit alors un vice.

Nous avons plaint Jean-Jacques Rouſſeau, ci-devant Citoyen de notre Ville, tant qu'il s'eſt borné, dans Paris, au malheureux métier d'un Bouffon qui recevoit des nazardes à l'Opéra, & qu'on proſtituoit marchant à quatre pattes ſur le Théâtre de la Comédie. A la vérité, ces opprobres retom-

* L'Auteur de cette Pièce avoit ſi bien imité le ſtyle de M. de Vernes, que M. Rouſſeau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque tems qu'il apprit que ſon véritable Auteur étoit M. de V.

boient, en quelque façon, sur nous : il étoit triste, pour un Génevois arrivant à Paris, de se voir humilié par la honte d'un Compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu ménagées que le bon sens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages solides qui attiroient les Etrangers à notre Académie : c'est pour la première fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens mépriſent & que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irreligion à ses romans, nos Magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (*a*), dont les uns le décretèrent, & les autres le chassèrent. Mais le Conseil de Genève, écoutant encore sa compassion dans sa justice, laissoit une porte ouverte au repentir

(*a*) Je ne fus chassé du Canton de Berne qu'un mois après le Decret de Genève.

d'un coupable égaré qui pouvoit revenir dans sa Patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nouveau Libelle, dans lequel il outrage, avec fureur, la Religion Chrétienne, la Réformation qu'il professe, tous les Ministres du saint Évangile, & tous les Corps de l'État ? La démence ne peut plus servir d'excuse, quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions ; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que *l'Evangile est un Livre scandaleux*, (Pag. 40. de la petite Édition.) *téméraire, impie, dont la morale est d'apprendre aux enfans à renier leurs mères & leurs frères, &c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un Contradicteur ; mais il ne répond point à ce Contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour

tordre ſi méchamment le ſens naturel & divin des Paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoûte-t-il, *une âme infernale analyſant ainſi l'Évangile*. Eh ! qui l'a jamais ainſi analyſée ? Où eſt cette âme infernale (*b*) ? La Métrie, dans ſon Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux Athée, dont il rapporte les raiſonnemens ſans les réfuter : on voit aſſez qui étoit cet Athée ; il n'eſt pas permis aſſurément d'étaler de tels poiſons ſans préſenter l'antidote.

Il eſt vrai que Rouſſeau, dans cet endroit même, ſe compare à Jéſus-Chriſt avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devions dreſſer une ſtatue. On ſait que cette comparaiſon eſt un des accès de ſa folie. Mais une folie qui blaſphême à ce point, peut-elle avoir d'autre Médecin que la même

---

(*b*) Il paroît que l'Auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que perſonne à ſa queſtion. Je prie le Lecteur de ne pas manquer de conſulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui ſuit.

main qui a fait justice de ses autres scandales ?

S'il a cru préparer, dans son style obscur, une excuse à ses blasphémes, en les attribuant à un Délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des Miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, sous son propre nom : (Pag. 98.) *Il y a des Miracles, dans l'Evangile, qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon-sens*; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la Religion.

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de se dire Chrétien, quand il sappe le premier fondement du Christianisme : mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre Chrétien, & vouloir détruire le Christianisme, n'est pas seulement d'un Blasphémateur, mais d'un Traître.

Après avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les Ministres de son saint Evangile.

Il traite une de leurs professions de foi, d'*Amphigouri*. (Pag. 53.) Terme bas & de jargon, qui signifie déraison.

Il compare leur déclaration aux Plaidoyers de Rabelais ; ils ne savent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent.

On ne sait, dit-il ailleurs, (Pag 54) *ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font semblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie, sans la moindre preuve, sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa premiere Apostasie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde, quand ses blasphêmes répandus dans un mauvais Romans, ont été livrés au Bourreau. Y a-t-il un seul Citoyen parmi nous qui, en pesant de sang-froid cette conduite, ne soit indigné contre le Calomniateur?

Est-il permis à un homme né dans notre Ville d'offenser à ce point nos Pasteurs, dont la plupart sont nos parens & nos amis, & qui sont quelquefois nos consolateurs? Considérons qui les traite ainsi; est-ce un Savant qui dispute contre des Savans? Non, c'est l'Auteur d'un Opéra, & de deux Comédies sifflées. Est-ce un homme de

bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur, & en rougissant, que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, & qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui de Village en Village, & de Montagne en Montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, & dont il a exposé les enfans à la porte d'un hopital, en rejettant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les sentimens de la Nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la Religion (c).

(c) Je veux faire, avec simplicité, la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'Auteur, ni petite, ni grande, n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé, n'y a pas le moindre rapport: elle est née avec moi, comme le savent les personnes encore vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de Messieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran & du Frère Côme. S'il s'y trouve la moindre

C'eſt donc là celui qui oſe donner des conſeils à nos Concitoyens ! (Nous verrons bientôt quels conſeils.) C'eſt donc là celui qui parle des devoirs de la ſociété !

---

marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma deviſe. La perſonne ſage & généralement eſtimée, qui me ſoigne dans mes maux & me conſole dans mes afflictions, n'eſt malheureuſe que parce qu'elle partage le ſort d'un homme fort malheureux; ſa mère eſt actuellement pleine de vie & en bonne ſanté malgré ſa vieilleſſe. Je n'ai jamais expoſé, ni fait expoſer aucun enfant à la porte d'aucun hopital, ni ailleurs. Une perſonne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le ſecret; & chacun ſent que ce n'eſt pas de Genève, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animoſité ſe répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles ſur ma conduite. Je n'ajouterai rien ſur ce paſſage, ſinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont ſon Auteur m'accuſe, que d'en avoir écrit un pareil.

Certes il ne remplit pas ces devoirs quand, dans le même Libelle, trahissant la confiance d'un ami (*d*), il fait imprimer une de ses Lettres pour brouiller ensemble trois Pasteurs. C'est ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même Écrivain, Auteur d'un Roman d'Éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (*e*).

Venons à ce qui nous regarde particulièrement, à notre Ville qu'il vou-

---

(*d*) Je crois devoir avertir le Public que le Théologien qui a écrit la Lettre dont j'ai donné un extrait, n'est, ni ne fut jamais mon ami; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre chose à démêler, ni en bien, ni en mal, avec les Ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

(*e*) Tout le monde accordera, je pense, à l'Auteur de cette Pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même Religion.

droit bouleverſer, parce qu'il y a été repris de Juſtice. Dans quel eſprit rappelle-t-il nos troubles aſſoupis ? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles, & nous parle-t-il de nos malheurs ? Veut-il que nous nous égorgions (*f*), parce qu'on a brûlé un mauvais Livre à Paris & à Genève ? Quand notre liberté & nos droits ſeront en danger, nous les défendrons bien ſans lui. Il eſt ridicule qu'un homme de ſa ſorte, qui n'eſt plus notre Concitoyen, nous diſe :

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (Pag. 340.) *ni des Athéniens ; vous êtes des Marchands, des Artiſans, des Bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre choſe, quand nous réſiſtâmes à Philippe II. & au Duc de Savoie ;

(*f*) On peut voir, dans ma conduite, les douloureux ſacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma Patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduiſe.

nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeller *Esclaves*, (Pag. 260,) nous ne le serons jamais. Il traite de Tyrans les Magistrats de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vu*, dit il, (Pag. 259.) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cents contre le Petit Conseil; les Pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre Constitution en la défigurant, comme il veut renverser le Christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le Roman d'Émile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie

légèrement un Romancier impie, on punit capitalement un Libelle séditieux.

Post-scriptum d'un Ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé : *Réponses aux Lettres écrites de la campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours, une Brochure de huit pages *in*-8°, sous le titre de *Sentimens des Citoyens* ; personne ne s'y est trompé. Il seroit au-dessous des Citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'Article 3. du titre XI. de l'Édit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme Libelle.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU,

A Monſieur le Profeſſeur de MONTMOLLIN, *Paſteur de Motiers.*

MONSIEUR,

Le reſpect que je vous porte, & mon devoir comme Paroiſſien, m'obligent, avant que d'approcher de la Sainte-Table, de vous faire, de mes ſentimens en matière de foi, une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, ſur un réquiſitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes déteſtables.

Il eſt fâcheux que les Miniſtres de l'Évangile ſe faſſent, en cette occaſion, les vengeurs de l'Égliſe Romaine, dont

les dogmes intolérans & sanguinaires sont seuls attaqués & détruits dans mon livre, suivant ainsi, sans examen, une autorité suspecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous les éclaircissemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il est, au blâme ou à l'approbation des sages, sans vouloir le défendre ni le désavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que depuis ma réunion à l'Eglise dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne réformée une profession d'autant moins suspecte, qu'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence, & laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion.

Je suis attaché de bonne-foi à cette Religion véritable & sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je

desire être toujours uni extérieurement à l'Église comme je le suis au fond de mon cœur, & quelque consolant que soit pour moi de participer à la Communion des fidèles, je le desire, je vous proteste, autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne-foi, qui raisonne, ne peut être membre de Jésus-Christ.

J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la maniere dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier. Je suis, &c.

A Motiers-Travers, le 12 Mai 1763.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU,

A Monsieur le Premier Syndic de Genève.

MONSIEUR,

REVENU du long étonnement où m'a jeté, de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL, que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie, & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en

reſte avec l'État en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom de Gènevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne ſauroit plus mal réuſſir. Je veux leur complaire juſques dans leur haîne. Le dernier ſacrifice qui me reſte à faire eſt celui d'un nom qui me fut cher. Mais, Monſieur, ma Patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente ; je lui reſte attaché par un tendre ſouvenir, & je n'oublie d'elle que ſes outrages. Puiſſe-t-elle proſpérer toujours & voir augmenter ſa gloire ! Puiſſe-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & ſur-tout plus heureux que moi ! Recevez, Monſieur, je vous ſupplie, les aſſurances de mon profond reſpect.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU,
A M. MARC CHAPUIS, CITOYEN DE GENÈVE.

JE vois, Monsieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légèrement dans mes disgraces ; il en coûte si peu d'accabler les malheureux, qu'on est presque toujours disposé à leur faire un crime de leur malheur.

Vous dites que vous ne comprenez rien à ma démarche ; elle est pourtant aussi claire que la necessité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma Patrie, sans que personne ait reclamé contre cette flétrissure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le seul parti propre à conserver mon honneur si cruellement offensé. C'est avec la plus vive douleur que je m'y suis déterminé,

né : mais que pouvois-je faire ? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit passé, n'étoit-ce pas consentir à mon déshonneur ?

Je ne comprends point comment vous m'osez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme aussi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique faite par le Magistrat est censée faite par tout l'État, lorsqu'aucun de ceux qui ont droit de la désavouer ne la désavoue ?

Je ne dois pas seulement compte de moi aux Génevois, je le dois encore à moi-même, au public dont j'ai le malheur d'être connu, à la postérité de qui je le serai peut-être. Si j'étois assez sot que de vouloir persuader le reste de l'Europe que les Génevois ont désapprouvé la procédure de leur Magistrat, ne se moqueroit-on pas de moi ?

Ne savons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoisie a droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les loix lésées & où elle improuve la conduite des Magistrats ? Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez

attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, on pourroit vous croire sur les sentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime ; elle ne troubloit point l'ordre public ; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? Le silence de tous ne dément-il pas vos assertions ? Montrez-nous les signes du désaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monsieur, ce qu'on me diroit & qu'on auroit raison de me dire. On ne juge pas des hommes sur leurs pensées ; on les juge sur leurs actions.

Il y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage : mais il n'y en avoit qu'un pour le repousser sans vengeance ; & c'est celui que j'ai pris. Ce moyen qui ne fait du mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches, au lieu des consolations que je devois espérer ?

Vous me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoisie : mais le dire n'est pas le prouver. Nous sommes bien loin de compte ; car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai assez étudié mes droits pour

les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois seulement. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples, l'autorité de la raison, le droit naturel de Grotius, de tous les jurisconsultes, & même l'aveu du Conseil, je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun sait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre. Quand je devois tout à ma patrie, ne me devoit-elle donc rien? J'ai payé ma dette; a-t-elle payé la sienne? On n'a jamais droit de la déserter, je l'avoue; mais quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai spécifiés, & même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ses engagemens, elle m'affranchit des miens; & en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

Vous dites que, si des Citoyens se présentoient au MAGNIFIQUE CONSEIL, pour demander pareille chose, vous ne seriez pas surpris qu'on les incarcerât: ni moi non plus je n'en serois pas surpris, parce que rien d'injuste ne doit

ſurprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'obſervera jamais, défende au Citoyen, qui veut demeurer tel, de ſortir du territoire ſans congé, comme on n'a pas beſoin de demander l'uſage d'un droit qu'on a, quand un Génevois veut quitter ſa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger, perſonne ne ſonge à lui en faire un crime, & on ne l'incarcerera point pour cela. Il eſt vrai ordinairement que cette renonciation n'eſt pas ſolemnelle: mais c'eſt qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas beſoin de renoncer publiquement à la ſociété qui les leur a faits.

Monſieur, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Génevois! & j'étois tranquille: mais vous avez ſi mal gardé ce dépôt, que vous me forcez de vous l'ôter.

Mes bons anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace ne me forcez pas par

vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

Souvenez-vous, Monsieur, que c'est malgré moi que je suis réduit à vous répondre sur ce ton : la vérité dans cette occasion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement, je ne chercherois qu'à verser mes peines dans votre sein. Votre amitié me sera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure, en m'écrivant, de ne pas me la rendre si cruelle & de mieux consulter votre cœur : je vous embrasse de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

LETTRE

A M***.

QUELQUES particuliers ayant proposé à M. ROUSSEAU de faire une édition générale de ses Ouvrages (*a*) tant manuscrits que déja publiés, en avoient, sur leur première requête, obtenu la permission du Gouvernement. Cette entreprise très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuse à l'Auteur, à qui elle assuroit un état médiocre, mais suffisant à ses besoins & conforme à ses desirs, & par-là, sans doute, elle déplut à ses ennemis. Ce fut dans ces circonstances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*, Ouvrage qui a servi de fondement ou

(*a*) Cette Lettre doit trouver place ici ; nous l'inférons comme très-propre à donner l'intelligence de plusieurs pièces de ce Recueil.

de prétexte à la tracaſſerie dont je dois vous rendre compte. Vous ſavez, Monſieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent proſcrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles ſpectateurs de ces feux de joie, juſques à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, ſi long-tems aſſoupi, eut reçu tous les alimens néceſſaires pour produire un embrâſement. Alors la Vénérable Claſſe (c'eſt le corps des Paſteurs de ce pays) dénonça au Gouvernement & au Magiſtrat Municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un Ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en ſollicita la proſcription, ainſi que la ſuppreſſion du conſentement accordé pour l'édition projettée.

Cette démarche de la Vénérable Claſſe contraſte ſi ſingulièrement avec le ſilence qu'elle a gardé ſur Émile (*b*), lorſque cet Ouvrage parut, & que ſon

(*b*) Et ſur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il eſt vrai que cette Lettre, non plus qu'Émile, n'attaquoit point le Clergé Proteſtant.

Auteur fut admis à la Communion, que l'on feroit tenté d'y soupçonner un intérêt personnel, si l'on ne savoit positivement que les Membres de ce Sacré Collège, les plus zèlés à poursuivre la proscription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux précisément qui ne les avoient pas lues.

Le Conseil d'État ne prit point feu sur ces espèces de remontrances, mais le Magistrat Municipal proscrivit l'Ouvrage en question. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Letttes prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhensible* dans notre Sainte Religion.

Cependant la Vénérable Classe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occasionner dans l'État, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Professeur de Montmollin, son Pasteur, l'Ecrit suivant, pour être communiqué à la Vénérable Classe.

« Par déférence pour M. le Profes-
» seur de Montmollin, mon Pasteur,
» & par respect pour la Vénérable

» Classe, j'offre, si on l'agrée, de
» m'engager, par un écrit signé de
» ma main, à ne jamais publier aucun
» nouvel Ouvrage sur aucune matière
» de Religion, même de n'en jamais
» traiter incidemment dans aucun nou-
» vel Ouvrage que je pourrois pu-
» blier sur tout autre sujet : & de plus
» je continuerai à témoigner par mes
» sentimens & par ma conduite tout
» le prix que je mets au bonheur d'être
» uni à l'Église.

» Je prie M. le Professeur de com-
» muniquer cette déclaration à la Vé-
» nérable Classe. Fait à Motiers le 10
» Mars. 1765.

Signé J. J. ROUSSEAU.

La Vénérable Classe, au-lieu d'accepter cette offre & de la rendre publique, précipita d'un jour le jugement de cette affaire.

Quelles furent donc les raisons du silence inviolable promis & juré par tous les Membres assistans, tant sur les questions que l'on devoit adresser à M ROUSSEAU, que sur tout ce qui s'étoit passé, ou se passeroit dans ce

Synode inquisitorial ? Ce silence étoit sans doute bien important, puisque les Membres du Clergé qui n'avoient pas assisté aux délibérations, n'en purent pénétrer le secret. Mais ce secret impénétrable étoit connu longtems avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour, avoient eu le tems d'en informer le Roi, & cela sur des avis venus de Paris & de Genève.

« Le Roi trouve très-mauvais que » vos compatriotes s'acharnent sur un » homme qu'il protége, & il a déclaré » qu'il se ressentiroit vivement contre » ceux qui persisteroient à persécuter » M. ROUSSEAU. Je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le » dire à qui vous voudrez ».

C'est en ces termes que dans sa lettre du 10 Mars, adressée à M. M*** Conseiller-d'État & Procureur-Général, s'exprimoit Milord Maréchal, cet illustre Breton, si bon juge du mérite, protecteur sage du mérite opprimé, & digne, en un mot, de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui se connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de

cette lettre avec la distance des lieux, & on comprendra aisément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit se passer dans l'assemblée de ce Clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroissemens. Il existoit, *disoit-on*, un Ouvrage de M. ROUSSEAU, intitulé DES PRINCES. Personne ne l'avoit vu ; mais on assuroit pourtant que les Gouvernemens Aristocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On poussa les soins officieux jusqu'à écrire de Berne même à M. le Professeur de F***, Directeur de l'imprimerie à Yverdon, de demander ce livre à M. ROUSSEAU pour l'imprimer & le répandre, vu que ce seroit une *très-bonne affaire*. M. ROUSSEAU sentit le but de ces soins officieux, & envoya à M. le Professeur de F*** la lettre suivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

« JE n'ai point fait, Monsieur, l'Ou-
» vrage intitulé, DES PRINCES ; je ne
» l'ai point vu : je doute même qu'il
« existe. Je comprends aisément de
» quelle fabrique vient cette inven-
» tion, comme beaucoup d'autres, &
» je trouve que mes ennemis se ren-
» dent bien justice, en m'attaquant
» avec des armes si dignes d'eux.
» Comme je n'ai jamais désavoué au-
» cun Ouvrage qui fût de moi, j'ai
» le droit d'en être cru sur ceux que
» je déclare n'en pas être. Je vous
» prie, Monsieur, de recevoir & de
» publier cette déclaration en faveur
» de la vérité, & d'un homme qui n'a
» qu'elle pour sa défense. Recevez
» mes très-humbles salutations ».

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 14 Mars 1765.

Dans l'assemblée du 12 Mars, la Vénérable Classe fulmina contre M. ROUSSEAU, & lança une sentence d'excommunication. Mais elle eut la sagesse de supprimer cette sentence irrégulière, sur la Lettre anonyme qui

lui fut adreſſée, vraiſemblablement par un de ſes Membres. La voici.

« VOus êtes ajournés ſolemnellement » pour juger de J. J. ROUSSEAU » ou de ſes Lettres de la Montagne. » Je n'ai pas entrée au Sanctuaire ; » toutefois ſouffrez d'ouïr le ſuffrage » d'un de ſes meilleurs amis ; je veux » dire du Sanctuaire. Cet avis ſeroit, » que l'Écrivain dont il eſt queſtion, » en qualité de Chrétien qu'il ſe pro- » duit dans le premier Volume, n'a » guères beſoin que d'être timpaniſé, » au-lieu d'être *perſécuté* chez des » Égliſes Proteſtantes ; & que, comme » Citoyen dans le ſecond Volume, il » mériteroit preſque d'être canoniſé » par des États républicains, bien loin » d'en être décrété. La raiſon en eſt, » que la tyrannie & le deſpotiſme ſont » plus à ſa portée que l'Évangile & » la Réformation. Il pourſuit l'eſprit » tyrannique, la manie deſpotique dans » leurs derniers retranchemens, & dé- » mêle leurs artifices les plus retors, » ſans que la beauté enchantereſſe de » ſon langage nuiſe (tant s'en faut.)

» à la vigueur mâle de son raisonnement. Mais pour l'Évangile & la » Réformation il semble outre-passer » certaines choses essentielles qu'il devoit avoir apperçues dans l'un, & » ignorer bien des choses utiles qu'il » pouvoit avoir apprises dans l'autre. » D'ailleurs, c'est un malheur ou un » bonheur pour lui, que plus son style » est attrayant, moins il est séduisant » pour l'endoctrinement de ses difficultés & de ses doutes, parce que » plus il se fait lire de fois, plus on » sent que c'est une kyrielle de traits » évaporés d'une plume fantastique, » qui ne touchent que l'imagination; » encore faut il qu'elle soit déja blessée (*c*).

» Quant à ce qui regarde la « Communion, ou l'alternative de la » permission ou de la défense de s'ap- « procher de la Table Sacrée; tant » qu'il plaira au Souverain de le pro-

---

(*c*) Ce jugement, & tout ce qui le précède décèlent l'état de l'anonyme, & prouvent, quoi qu'il en dise, *qu'il a*, de droit & de fait, *entrée au Sanctuaire.*

» téger, ce seroit s'embarquer en l'air
» pour donner du nez à terre, & ha-
» zarder des conflicts périlleux, que
» de vouloir en soustraire le jugement
» aux consistoires. Leur indépendance
» à été trop souvent, tantôt préten-
» due, tantôt reconnue par la Véné-
» rable Classe elle-même : il ne faut
» pas se contredire : le cas sera peut-
» être intrigué ; il importe également
» à la Religion & à l'État qu'elle ne
» se compromette pas. Ce qui seul est
» de sa compétence, c'est l'examen
» des Ouvrages de l'Écrivain, à la
» propagation desquels il est de son
» devoir de s'opposer, & par de sages
» admonitions à lui adresser en per-
» sonne par le ministère de son Pas-
» teur, pour qu'il ne donne plus rien
» au Public ; & par de fortes remon-
» trances au Gouvernement, pour que
» l'octroi de l'Imprimerie (*d*) projettée,
» à dessein de les répandre, ou même de
» les accroître, soit retiré. C'est à quoi
» il est de sa prudence de se rabattre,
» & ce sera beaucoup faire que de

(*d*) On devroit lire : *l'impression.*

» l'obtenir (*e*). Il est vrai qu'il est » d'une dangereuse conséquence d'é-

---

(*e*) Rien au contraire de si aisé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus ; & quant au second, un seul mot à M. *Rousseau*, eût encore suffi. En voici la preuve.

« Je vous avoue que je ne vois qu'avec » effroi l'engagement que je vais prendre » avec la Compagnie en question, si l'affaire » se consomme ; ainsi, quand elle manque- » roit, je serois très-peu puni, &c. ». *Extrait d'une Lettre de M. Rousseau à M***.* « Vous » ne devez point, s'il vous plaît, passer ou- » tre, que les associés n'aient le consente- » ment formel du Conseil d'État, que je » doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la » permission qu'ils ont demandée à la Cour, » je doute encore plus qu'elle leur soit ac- » cordée. Mylord Maréchal connoît là-dessus » mes intentions ; il sait que non-seulement » je ne demande rien, mais que je suis très- » déterminé à ne jamais me prévaloir de son » crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que » ce puisse être, relativement au pays où je » vis, qui n'ait pas l'agrément du Gouverne-

» tendre les droits de la tolérance à des » étrangers ; ce seroit en quelque façon » inviter tous les Auteurs ou Éditeurs » de mauvais livres à chercher leur asyle » dans ce pays, & risquer d'en faire un » cloaque de toutes sortes de barbouil- » leurs de ces derniers tems, dont la dé- » mangeaison porte principalement con- » tre l'Évangile ou contre les mœurs. » Mais ils ne sont pas tous si propres à » captiver nos têtes francillones, & nos » freluquets de financiers, ou de mili- » ciens : & à nouveaux faits, nouveaux » plaids. Le renouvellement de l'abus » remédieroit sans doute à l'excès du dé- » sordre. Au surplus il y a grand sujet « d'être sur ses gardes dans l'assemblée

---

» ment particulier du pays même. Je n'en- » tends me mêler en aucune façon de ces » choses-là, ni traiter qu'elles ne soient déci- » dées ». *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'envisager l'entreprise projettée, les conditions que M. *Rousseau* mettoit à son exécution, tout étoit connu des six Associés entrepreneurs, & ne pouvoit guère être un secret pour notre Public, encore moins pour quelques-uns des Membres de la Vénérable Classe.

» convoquée pour cette affaire, dont on
» dit que le secret *mobile* réside dans
» une Capitale voisine en la personne
» d'un *quidam* (*f*) de la gent réfugiée à
» robe noire; qui voudroit faire montre
» de son crédit aux D***, aux de V***,
» émules, ou ennemis de notre fameux
» ROUSSEAU. Ne seroit-il pas honteux
» à une Compagnie de Ministres & de
» Pasteurs, aussi distinguée dans l'Eu-
» rope réformée, de se laisser mener
» dans une matière religieuse & impor-
» tante par l'intrigue d'un Ecclésiastique
» livré à la grandeur mondaine, & gui-
» dé par des vues personnelles? Com-
» ment l'écouter, quand il s'agit de voies
» à réprimer, ou de ramener un pauvre
» mécréant, honnête-homme, & de
» bonne-foi, lui qui est en relation étroi-
» te avec des gens connus pour forgeurs
» de contes gras, d'historiettes diffa-
» matoires, ou même pour rénovateurs
» de systêmes d'impiété, ou de matéria-
» lisme, & qui, pour surcroît de mérite,
» se trouve créature favorite des Am-
» bassadeurs en Suisse d'une Couronne
» qui, tous les jours, fait emprisonner,

(*f*) M. E. B. P. à B.

» pendre ſes confrères & compatriotes
» Prédicans du pur Évangile, & ſe rend
» par cela même complice des cruautés
» antichrétiennes du papiſme? Quel con-
» traſte! De quel poids pourront être les
» ſuggeſtions de ſa *cabale*? &c. &c. »

Cette lettre occaſionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & ſur la réquiſition de M. de Montmollin, Paſteur à Motiers, il lui fut donné par écrit une direction pour faire comparoître en Conſiſtoire J. J. ROUSSEAU, & lui adreſſer les queſtions ſuivantes, arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici: ſavoir;

1°. Si lui JEAN-JACQUES ne croyoit pas en Jéſus Chriſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification.

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la Sainte-Écriture comme divine.

Qu'au défaut de réponſes ſatisfaiſantes ſur ces queſtions, lui, ſon Paſteur, devoit le faire excommunier, ſans doute, *à quelque prix que ce fût*. On eſt du moins en droit de le juger ainſi par les menées qui furent employées dans l'Égliſe de Motiers, pour parvenir à cette conclu-

sion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conscience des Anciens de cette Eglise, membres du Consistoire admonitif; on leur répéta que J. J. ROUSSEAU étoit l'Antechrist; que le salut de la patrie dépendoit de son excommunication; que les différens corps de l'Etat s'y intéressoient vivement; que les Cantons Alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, si J. J. ROUSSEAU n'étoit pas excommunié. On fit même semer parmi les femmes du village & des environs, que ce JEAN-JACQUES avoit dit dans son dernier Ouvrage que les femmes n'avoient point d'âme, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le spectacle du sort de *Servet*, ou de celui d'*Orphée* (*g*).

C'est alors que le prétendu Antechrist adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général.

(*g*) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M. Rousseau. La rigueur de la saison, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

« JE ne sais, Monsieur, si je ne dois
» pas bénir mes misères, tant elles sont
» accompagnées de consolations. Votre
» lettre m'en a donné de bien douces,
» & j'en ai trouvé de plus douces en-
» core dans le paquet qu'elle contenoit.
» J'avois exposé à Mylord Maréchal
» les raisons qui me faisoient desirer
» de quitter ce pays pour chercher la
» tranquillité & pour l'y laisser. Il ap-
» prouve ces raisons, & il est comme
» moi d'avis que j'en sorte : ainsi, Mon-
» sieur, c'est un parti pris, avec regret,
» je vous le jure, mais irrévocablement.
» Assurément tous ceux qui ont des
» bontés pour moi ne peuvent désap-
» prouver que, dans le triste état où
» je suis, j'aille chercher une terre de
» paix pour y déposer mes os. Avec
» plus de vigueur & de santé je con-
» sentirois à faire face à mes persécu-
» teurs pour le bien public : mais ac-
» cablé d'infirmités & de malheurs
» sans exemple, je suis peu propre à
» jouer un rolle, & il y auroit de la
» cruauté à me l'imposer. Las de com-
» bats & de querelles, je n'en peux
» plus supporter. Qu'on me laisse aller

» mourir en paix ailleurs; car ici ce » n'eſt pas poſſible, moins par la mau- » vaiſe humeur des habitans, que par » le trop grand voiſinage de Genève, » inconvénient qu'avec la meilleure » volonté du monde, il ne dépend pas » d'eux de lever.

» Ce parti, Monſieur, étant celui » auquel on vouloit me réduire, doit » naturellement faire tomber toute dé- » marche ultérieure pour m'y forcer. » Je ne ſuis point encore en état de » me tranſporter, & il me faut quel- » que tems pour mettre ordre à mes » affaires, durant lequel je puis raiſon- » nablement eſpérer qu'on ne me trai- » tera pas plus mal qu'un Turc, un » Juif, un Payen, un Athée, & qu'on » voudra bien me laiſſer jouir pour » quelques ſemaines de l'hoſpitalité » qu'on ne refuſe à aucun étranger. » Ce n'eſt pas, Monſieur, que je veuille » déſormais me regarder comme tel; » au contraire l'honneur d'être inſcrit » parmi les Citoyens du pays, me ſera » toujours précieux par lui-même, en- » core plus par la main dont il me » vient, & je mettrai toujours au rang » de mes premiers devoirs le zèle &

» la fidélité que je dois au Roi, comme » notre Prince & comme mon Protecteur. J'ajoûte que j'y laisse un bien » très-regrettable, mais dont je n'entends point du tout me désaisir : ce » sont les amis que j'y ai trouvés dans » mes disgraces, & que j'espère y conserver malgré mon éloignement.

» Quant à Messieurs les Ministres, » s'ils trouvent à propos d'aller toujours » en avant avec leur Consistoire, je » me traînerai de mon mieux pour y » comparoître, en quelqu'état que je » sois, puisqu'ils le veulent ainsi; & je » crois qu'ils trouveront, pour ce que » j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu se » passer de tant d'appareil. Du reste, » ils sont fort les maîtres de m'excommunier, si cela les amuse; être excommunié de la façon de M. de Voltaire, m'amusera fort aussi (*h*).

» Permettez, Monsieur, que cette » lettre soit commune aux deux Mes-

(*h*) On a prétendu que M. de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chasser M. Rousseau de sa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

» sieurs qui ont eu la bonté de m'é-
» crire avec un intérêt si généreux.
» Vous sentez que, dans les embarras
» où je me trouve, je n'ai pas plus
» le tems que les termes pour exprimer
» combien je suis touché de vos soins
» & des leurs. Mille salutations & res-
» pects ».

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 23 Mars 1765.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la Vénérable Classe, lorsqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Pasteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux Anciens, completté le nombre requis, & par-là étayé son plan de deux suffrages qu'il pouvoit croire à sa disposition, assembla le Consistoire admonitif, & là, après un long préambule, il montra ses ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit

avoit, dit-on, assuré très-positivement que l'excommunication seroit prononcée contre M. ROUSSEAU. Aussi, l'Officier du Prince qui assiste dans les assemblées du Consistoire eut beau réclamer les constitutions de l'État, élever sa voix contre l'espèce d'Inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. ROUSSEAU seroit cité le 28 à comparoître en Consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais, au-lieu de s'y porter en personne, M. ROUSSEAU, suivant l'avis de ses amis, & par de très-bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au Consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de Montmollin, lorsqu'en 1762, celui-ci l'avoit admis à la Sainte Cène.

« MESSIEURS,

» Sur votre citation, j'avois hier » résolu, malgré mon état, de compa-

» roître aujourd'hui par-devant vous ;
» mais sentant qu'il me seroit impos-
» sible, malgré toute ma bonne vo-
» lonté, de soutenir une longue séance ;
» &, sur la matière de foi qui fait
» l'unique objet de la citation, réflé-
» chissant que je pouvois également
» m'expliquer par écrit, je n'ai point
» douté, Messieurs, que la douceur
» de la charité ne s'alliât en vous au
» zèle de la foi, & que vous n'agréassiez
» dans cette lettre la même réponse que
» j'aurois pu faire de bouche aux ques-
» tions de M. de Montmollin, quelles
» qu'elles soient.

» Il me paroît donc qu'à moins que
» la rigueur dont la Vénérable Classe
» juge à propos d'user contre moi, ne
» soit fondée sur une loi positive,
» qu'on m'assure ne pas exister dans
» cet État, rien n'est plus nouveau,
» plus irrégulier, plus attentatoire à la
» liberté civile, & sur-tout plus con-
» traire à l'esprit de la Religion qu'une
» pareille procédure en pure matière
» de foi.

» Car, Messieurs, je vous supplie de
» considérer que, vivant depuis long-
» tems dans le sein de l'Eglise, & n'é-

» tant ni Pasteur, ni Professeur, ni
» chargé d'aucune partie de l'instruc-
» tion publique, je ne dois être sou-
» mis, moi particulier, moi simple
» fidèle, à aucune interrogation, ni
» inquisition sur la foi; de telles in-
» quisitions, inouïes dans ce pays, sap-
» pant tous les fondemens de la Réfor-
» mation, & blessant à la fois la liberté
» évangélique, la charité chrétienne,
» l'autorité du Prince & les droits des
» sujets, soit comme membres de l'É-
» glise, soit comme citoyens de l'État.
» Je dois toujours compte de mes ac-
» tions & de ma conduite aux loix &
» aux hommes; mais puisqu'on n'ad-
» met point parmi nous d'Église in-
» faillible qui ait droit de prescrire à
» ses membres ce qu'ils doivent croire:
» donc, une fois reçu dans l'Église,
» je ne dois plus qu'à Dieu seul compte
» de ma foi.

» J'ajoûte à cela que, lorsqu'après la
» publication de l'Émile, je fus admis à
» la communion dans cette paroisse, il
» y a près de trois ans, par M. de
» Montmollin, je lui fis par écrit une
» déclaration dont il fut si pleinement
» satisfait, que non-seulement il n'é-

» xigea nulle autre explication sur le
» dogme, mais qu'il me promit même
» de n'en point exiger. Je m'en tiens
» exactement à sa promesse, & sur-tout
» à ma déclaration : & quelle inconsé-
» quence, quelle absurdité, quel scan-
» dale ne seroit-ce point de s'en être
» contenté, après la publication d'un
» livre où le Christianisme sembloit si
» violemment attaqué, & de ne s'en pas
» contenter maintenant, après la publi-
» cation d'un autre livre où l'Auteur
» peut errer, sans doute, puisqu'il est
» homme, mais ou du moins il erre en
» Chrétien (*i*), puisqu'il ne cesse de s'ap-
» puyer pas-à-pas sur l'autorité de l'É-
» vangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit
» m'ôter la communion, mais c'est à

(*i*) Ajoutez, & avec un des arc-boutants de la Réformation, le célèbre *Théodore de Beze*, que l'on ne fit pourtant pas marcher en Consistoire pour avoir dit dans une note sur les versets 23 & 24, du Chap. 2. de l'Évangile selon Saint Jean, *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur.* Il est vrai que de son tems le mot *réformation* n'étoit pas un mot vuide de sens.

» préſent qu'on devroit me la rendre. Si » vous faites le contraire, Meſſieurs, » penſez à vos conſciences; pour moi, » quoi qu'il arrive, la mienne eſt en » paix.

» Je vous dois, Meſſieurs, & je veux » vous rendre toutes ſortes de déféren- » ces, & je ſouhaite de tout mon cœur » qu'on n'oublie pas aſſez la protection » dont le Roi m'honore, pour me for- » cer d'implorer celle du Gouverne- » ment.

» Recevez, Meſſieurs, je vous ſupplie, » les aſſurances de tout mon reſpect.

» Je joins ici la copie de la déclara- » tion ſur laquelle je fus admis à la » Communion en 1762, & que je con- » firme aujourd'hui ».

Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il eſt fait mention ſoit imprimée ci-devant, on a cru devoir la répéter ici, pour ne pas interrompre le fil de l'hiſtoire.

« MONSIEUR,

» Le reſpect que je vous porte, & » mon devoir comme votre paroiſſien,

» m'obligent, avant que d'approcher
» de la Sainte Table, de vous faire, de
» mes sentimens en matière de foi,
» une déclaration devenue nécessaire
» par l'étrange préjugé pris contre un
» de mes écrits.

» Il est fâcheux que les Ministres de
» l'Évangile se fassent en cette occasion
» les vengeurs de l'Église Romaine,
» faute d'avoir voulu m'entendre, ou
» faute même de m'avoir lu.

» Comme vous n'êtes pas, Monsieur,
» dans ce cas-là, j'attends de vous un
» jugement plus équitable : quoi qu'il
» en soit, l'ouvrage porte en soi tout
» ses éclaircissemens, & comme je ne
» pourrois l'expliquer que par lui-même,
» je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou
» à l'approbation des sages, sans vouloir
» ni le défendre ni le désavouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde
» ma personne, je vous déclare, Mon-
» sieur, avec respect, que, depuis ma
» réunion à l'Église dans laquelle je suis
» né, j'ai toujours fait de la Religion
» Chrétienne Réformée une profession
» d'autant moins suspecte, que l'on n'é-
» xigeoit de moi, dans le pays où j'ai
» vécu, que de garder le silence, &

» laisser quelques doutes à cet égard, » pour jouir des avantages civils dont » j'étois exclus par ma Religion ; » je suis attaché de bonne-foi à cette » Religion véritable & sainte, & je le » ferai jusqu'à mon dernier soupir ; je » desire d'être toujours uni extérieure- » ment à l'Église, comme je le suis dans » le fond de mon cœur ; & quelque » consolant qu'il soit pour moi de par- » ticiper à la Communion des fidèles, » je le desire, je vous proteste, autant » pour leur édification que pour mon » propre avantage ; car il n'est pas bon » que l'on pense qu'un homme de bonne- » foi, qui raisonne, ne peut être un » membre de Jésus-Christ.

» J'irai, Monsieur, recevoir de vous » une réponse verbale, & vous con- » sulter sur la manière dont je dois me » conduire en cette occasion, pour ne » donner ni surprise au Pasteur que » j'honore, ni scandale au troupeau que » je voudrois édifier ».

Après bien des difficultés de la part du Pasteur pour la réception de ces deux écrits, l'Officier du Prince l'emporta, & obtint que la lecture en fût faite. M. de Montmollin, contre l'ordre

naturel des choſes, débuta par la déclaration, dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule, ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expreſſifs, fort édifians, mais très-ſinguliers dans un Paſteur qui depuis deux ans & demi trouvoit cette même déclaration ſuffiſante pour en admettre l'Auteur à ſa Communion.

Ce n'eſt pas là la ſeule indécence dont l'aſſemblée fut témoin : l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il oſa propoſer de la renvoyer à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inouï de l'abſence d'un des Anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & oſa prétendre avoir deux voix, en Chapitre, lui qui par délicateſſe auroit dû, dans ce cas particulier, s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé partie dans cette affaire, comme repréſentant de la Vénérable Claſſe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on ſe conformât dans

la déliberation; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas*.

A l'iſſue du Conſiſtoire, ſon mécontentement éclata contre ceux des Anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui, il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel; on lui répondit: *il eſt plus ſûr pour nous d'écouter celle de la conſcience.*

En effet, ils avoient eu le tems de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide ſpirituel, combien on les avoit abuſés, à quelles fauſſes démarches on vouloit les entraîner; &, craignant les ſuites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entre eux adreſsèrent au Conſeil d'État, Juge d'ordre, la requête ſuivante (*k*).

(*k*) M. ROUSSEAU avoit parlé de ce Paſteur avec beaucoup d'éloge dans ſa Lettre à M. l'Archevêque de Paris, *page* 58, & dans le premier volume des Lettres écrites de la Montagne, *pag.* 78. Un jour il dit dans l'amertume de ſon cœur: *Je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Égliſe de ſon vivant.*

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'État.

MESSIEURS,

« Les Anciens soussignés, membres » du Consistoire admonitif de Motiers » & Boveresse, prennent la liberté d'ex- « poser à Vos Seigneuries, disant qu'in- » finiment allarmés d'être requis à déli- » bérer sur un cas qui surpasse nos foi- » bles connoissances, nous venons sup- » plier Vos Seigneuries de vouloir nous » donner une direction pour notre con- » duite sur les trois chefs suivans :

» 1°. Si nous sommes obligés de *sévir* » & *scruter* sur les croyances &. sur la » foi?

» A ce premier article, nous avouons » ingénuement notre peu de suffisance » pour la Théologie, estimant que » l'on ne peut raisonnablement en » exiger de nous, ayant toujours cru » que le devoir de notre charge étoit » borné à simplement délater & ré- » primer les déreglemens scandaleux » & l'irrégularité des mœurs, sans vou-

» loir empiéter sur l'*Autorité Souveraine* » de qui nous dépendons (*l*).

» 2°. Si un Pasteur peut & doit » avoir *deux* voix délibératives dans » son Consistoire ?

» Sur ce second chef, le Consistoire » de Motiers & Boveresse est composé » de six Anciens, ayant M. son Pasteur » pour Président; &, cette maxime une » fois introduite, les Anciens ne ser- » viroient dans les délibérations que » d'*Ombres* (*m*), à moins de l'unani- » mité entr'eux.

» 3°. Enfin, si M. le Diacre du Val » de Travers a droit de séance & de » voix délibérative dans le Consistoire » de Motiers & Boveresse ?

» A ce dernier article, il nous pa- » roit que, si Monsieur le Diacre veut » se prêter à la *correction*, il doit aussi

---

(*l*) O Helvétiens ! vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de sujets à un peu de complaisance pour vos Conducteurs spirituels !

(*m*) Et c'est précisément ce que l'on veut que vous soyez, au-lieu de vous mêler d'avoir un sentiment à vous.

» s'employer à l'*instruction* & à l'*édifica-*
» *tion*, & que Messieurs les Pasteurs
» ne doivent point l'empêcher de
» faire les Catéchismes qu'il doit *lé-*
» *gitimement* à la Chapelle de Bove-
» resse (*n*).

» Oui, Messieurs, le premier ar-
» ticle de nos très humbles représen-
» tations nous allarme, puisqu'il sur-
» passe & notre pouvoir & nos foibles
» connoissances, & les deux *seconds* nous
» intéressent d'autant plus, qu'attachés

(*n*) Pour entendre ceci, il faut savoir que, sur la demande des Pasteurs, les Communautés du Val de Travers, qui avoient une fondation pour établir un Régent, consentirent à supprimer cette place, & à en transmettre la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Bovereſſe réserverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un Catéchisme dans leur Chapelle afin que leurs enfans ne restassent point privés de toute instruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans, ils plaident pour leur Catéchisme & pour leur Chapelle délaissée, & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

» à notre devoir, & jaloux de le remplir, » nous pourrions être repris, pendant » que nous ſerions parfaitement inno- » cens. Nous nous flattons donc dès-là, » que Vos Seigneuries voudront bien » nous diriger par leur arrêt, & ce nous » ſera un nouveau motif d'adreſſer à » Dieu les vœux les plus ſincères pour » la conſervation de Meſſieurs du Con- » ſeil d'État (*o*).

Sur cette requête le Gouvernement fit expédier ſur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

« VU en Conſeil les relations de M. » Martinet, Conſeiller d'État, Capi- » taine & Châtelain du Val de Travers, » en date des 25 & 30 Mars dernier, au » ſujet de ce qui s'eſt paſſé en Conſiſ- » toire admonitif Dimanche 24 & Ven- » dredi 29 dudit mois, par rapport au » Sieur ROUSSEAU; enſemble les repré-

(*o*) Les quatre Anciens qui ont compoſé & ſigné cette Requête méritent d'être connus: voici leurs noms, *A. H. Bezencenet*, *A. Favre*, *L. Barrelet*, *A. Jeanrenaud.*

» sentations des quatre Anciens d'É-
» glise, Favre, Bezencenet, Barrelet &
» Jeanrenaud; & délibéré, il a été dit
» qu'on approuve en entier la conduite
» de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en
» attendant que les ordres sur le fond
» de cette affaire lui parviennent, il doit
» apprendre au Sieur ROUSSEAU que le
» Conseil le fera jouir de toute la pro-
» tection que le Roi lui accorde, de la
» bienveillance dont Mylord Maréchal
» l'honore, & de celle qui lui est due,
» comme sujet de cet État, & qu'en
» conséquence on le dispense de com-
» paroître sur toutes & telles citations
» qui pourroient lui être adressées de la
» part dudit Consistoire, toutes ses
» opérations étant sursises à son égard,
» en attendant qu'il soit donné dans peu
» un ordre définitif qui mette cette af-
» faire en règle ».

Le lendemain intervint l'arrêt suivant.

Du 2 Avril.

« SUR la Requête des quatre An-
» ciens du Consistoire de Motiers &
» Boveresse, &c. il a été dit, qu'on
» loue & approuve la délicatesse & les

» sages intentions des quatre Anciens
» qui ont présenté la présente Requête ;
» & pour répondre aux trois articles
» qu'elle renferme, le Conseil prononce
» sur le premier :

» Que comme le Consistoire ad-
» monitif n'a pour objet que les désu-
» nions, & les mauvaises mœurs, &
» les scandales, il n'est point de sa
» compétence de s'ingérer dans d'au-
» tres affaires ; & qu'il n'a sur-tout
» aucune autorité pour se faire rendre
» compte de la croyance & de la foi
» d'une personne ; qu'il en a bien
» moins encore pour sévir en pareille
» cause, puisqu'il dépend d'un supé-
» rieur à qui il doit rapporter ce qu'il
» découvre d'important en ce genre, &
» à qui seul il appartient d'en faire la
» recherche, suivant sa prudence, &
» la punition, si le cas l'exige, suivant
» la forme judiciaire & la loi ; consé-
» quemment que lesdits quatre Anciens
» seront fondés à refuser d'en con-
» noître & juger, même en étant re-
» quis par le Pasteur ; ne devant se
» prêter en aucune manière *aux entre-*
» *prises contraires aux constitutions de*

» *l'État*, dans lesquelles *on pourroit* » *chercher à les faire entrer.*

Quant au second article :

» Qu'il n'a jamais été d'usage que le » Pasteur président au Consistoire ad- » monitif ait plus d'une simple voix, » & *que tel qui en prétendroit une double*, » seroit reprimé comme il convien- » droit, & contenu en ses vraies fonc- » tions ; qu'il ne lui est même pas per- » mis *de porter en Consistoire le résultat*, » *soit les conclusions de la compagnie des* » *Pasteurs*, dont le consistoire ne peut » & ne doit être affecté ; cette com- » pagnie n'ayant aucune autorité sur » lui ; qu'un Pasteur peut bien, à la vé- » rité, la consulter pour sa direction » particulière, & même suivre cette » direction, si cela lui convient ; mais » qu'elle ne doit gêner en rien l'entière » liberté des suffrages des autres mem- » bres dudit Consistoire, quels qu'ils » soient : ce que tout Officier qui y as- » siste, doit faire exactement observer.

» Et quant au troisième article de la » requête ci-dessus ;

» Il est ordonné à M. Martinet Con- » seiller d'État, Capitaine & Châtelain

» du Val de Travers, de rechercher, » non seulement ce qui s'est pratiqué » depuis un tems, mais, de plus, ce » qui peut avoir été statué de fonda- » tion ou dans la suite, touchant le » prétendu droit de séance du Diacre » du Val de Travers dans le Consistoire » admonitif de Motiers & Boveresse; » &, sur son rapport, il en sera ordon- » né comme il conviendra (*p*) ».

La Vénérable Classe eût dû s'appliquer cette maxime, *Noli movere camerinam*, & avoir assez de patriotisme pour rester tranquille (*q*), sur-tout après que M. ROUSSEAU eut écrit à M. le Procureur-Général en ces termes:

(*p*) Cet Arrêt, émané du Juge d'ordre, sert de pièce justificative aux faits allégués ci-dessus, & devient, pour tout bon Citoyen de cet État, un titre aussi précieux, que la *grande Chartre* peut l'être aux Anglois.

(*q*) On assura que M. de Montmollin se tranquillisa dans le doux espoir que *sous un autre règne, les choses iront mieux pour lui, & pour la Vénerable Classe.* Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, sous le règne duquel nous avons le bonheur de vivre.

« Permettez, Monsieur, qu'avant votre départ, je vous supplie de joindre » à tant de soins obligeans pour moi, » celui de faire agréer à Messieurs du » Conseil d'État mon profond respect, & » ma vive reconnoissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir, sous » l'agrément du Gouvernement de cet » État, de la protection dont le Roi » m'honore & des bontés de Mylord Maréchal; de si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux » devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-seulement en fidèle sujet de l'État, mais en homme » particulièrement obligé à l'illustre » Corps qui le gouverne. Je me flatte » qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite » une simplicité sincère, & autant d'aversion pour la dispute, que d'amour » pour la paix. J'ose dire que jamais » homme ne chercha moins à répandre » ses opinions, & ne fut moins Auteur » dans la vie privée & sociale. Si dans » la chaîne de mes disgraces, les sollicitations (r), le devoir, l'honneur

(r) Sollicitations venues de Genève même, multipliées & réitérées pendant plusieurs

» même m'ont forcé de prendre la
» plume pour ma défense & pour celle
» d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret
» un devoir si triste, & j'ai regardé
» cette cruelle nécessité, comme un
» nouveau malheur pour moi. Mainte-
» nant, Monsieur, que, graces au Ciel,
» j'en suis quitte, je m'impose la loi
» de me taire, & pour mon repos &
» pour celui de l'État où j'ai le bon-
» heur de vivre. Je m'engage libre-
» ment, tant que j'aurai le même avan-
» tage, à ne plus traiter aucune matière
» qui puisse y déplaire, ni dans aucun
» des États voisins. Je ferai plus, je
» rentre avec plaisir dans l'obscurité,
» où j'aurois dû toujours vivre, & j'es-
» père sur aucun sujet ne plus occuper
» le Public de moi. Je voudrois de tout
» mon cœur offrir à ma nouvelle Pa-
» trie un tribut plus digne d'elle; je
» lui sacrifie un bien très-peu regret-

---

mois, & auxquelles il n'est pas étonnant que l'amitié, *le devoir & l'honneur* aient fait céder *M. Rousseau*. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ait voulu voir dans ses *Lettres écrites de la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas.

» table, & je préfère infiniment au » vain bruit du monde l'amitié de ſes » membres & la faveur de ſes chefs. » Recevez, Monſieur, je vous ſup- » plie, mes très-humbles ſalutations ».

» Jai l'honneur, &c.

Signé, J. J. ROUSSEAU.

Neuf-Châtel, 14 Avril 1765.

« *P. S.* En revoyant ma lettre, je » m'apperçois, Monſieur, que j'ai mal » tenu mes engagemens, & que j'ai » perdu de vue le projet de ne point » m'appeſantir ſur les détails. Que vou- » lez-vous? C'eſt la marche du cœur. » Inſenſiblement il s'échauffe, ſur-tout » *en ſi beau ſujet de parler.* Je ne me » flatte pourtant pas de vous avoir tout » dit, & c'eſt préciſément ce qui me » tranquilliſe ».

RÉFUTATION

DU LIBELLE PRÉCÉDENT;

Par M. le Professeur de Montmollin, Pasteur des Églises de Motier Travers & de Boveresse.

LETTRE I.

JE suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement ; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la Religion me sont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos pressantes réquisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'Anonyme

vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes-gens, parce que ce n'eſt qu'un tiſſu de faits déguiſés, tronqués, & controuvés ; un tiſſu d'injures & de calomnies, qui portent avec elles le caractère de la réprobation.

Tout Auteur, qui n'oſe pas ſe nommer, quand il eſt queſtion de faits & de perſonnalités, a été de tout tems enviſagé avec opprobre ; autrement dans quels déſordres affreux la Société ne ſeroit-elle pas plongée ? Il n'y a perſonne qui ne fût expoſé aux traits les plus envenimés des calomniateurs : autant vaudroit-il aller égorger un homme dans ſon lit.

Un Sage a dit, avec bien de la raiſon, que tout homme, qui, en pareille occaſion, ſe tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce ſage, plus d'une fois à M. ROUSSEAU, à qui du reſte je n'impute rien, quant à ce libelle ; ce ſeroit lui faire outrage, & je ſuis perſuadé, ſi j'ai bien cru connoître M. ROUSSEAU en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas

gré à l'Anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé sa cause.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'Auteur de ce libelle ; je ne le desire pas même & je ne dirai point avec un célèbre Auteur moderne : *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style Pastoral.* J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

Vous me demandez des éclaircissemens. Vous estimez, avec raison, que l'honneur de la Religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire, parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel ; & quoique l'Anonyme cherche à me noircir, à me représenter comme un intolérant, un

persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'usoit point de menace, mais se remettoit à celui qui juge justement* (*f*).

Cette premiere lettre sera comme un préliminaire de mes subséquentes. Vous recevrez au plutôt une seconde épître; mes occupations sont si grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes reprises. Agréez les assurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, *&c.*

A Motier-Travers, ce 10 Juin 1765.

(*f*) Ep. de Saint-Pierre, II. 23.

LETTRE

LETTRE II.

JE vous remercie, Monsieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous ressentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'est acharné à vouloir me flétrir dans l'esprit du Public. Je vous proteste que j'en suis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conscience, & qui a fait son devoir, ne doit rien craindre.

Je vais entrer en matière. Ce sera une histoire détaillée & circonstanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du style, l'on y trouvera la simplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre le Lecteur en état d'asseoir son jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne dusse parler que de moi, je serai cependant obligé de faire de tems en tems mention de la conduite de la compagnie des Pasteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. ROUSSEAU, qu'une Lettre qu'il m'écrivit en 1762, lorsqu'il fut question de son admission à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux Protestans, à des personnes respectables par leurs rangs & leurs emplois dans le civil, & dans l'Église. Je les transcrirai ici fidèlement l'une & l'autre (*).

(*) La Lettre de M. *Rousseau* est celle du 2 Mai; elle commence par ces mots: *Le respect que je vous porte & mon devoir comme Paroissien*, &c. On peut la voir, page 53; il est inutile de la transcrire ici de nouveau.

LETTRE

Du Professeur de Montmollin, à M. N. N. à Genève.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE.

JE ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (*t*); elles me persuadent

(*t*) Je fus obligé, dans ce tems-là, d'envoyer la copie de la même lettre en divers lieux pour ma justification, parce que bien des gens, tant Politiques qu'Ecclésiastiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. *Rousseau*, afin qu'elle fût l'interprète fidelle de ses sentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conservé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. *Rousseau* de sa propre main; ce qui vaut sa signature. J'offre de communiquer l'original à quiconque sera curieux de le voir.

plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre Ville, au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. ROUSSEAU, & des éclaircissemens que vous me demandez là-dessus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois

---

Je dois ajouter que, quelque tems après, des amis de M. ROUSSEAU m'en demandèrent de Genève des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer, particulièrement sur un billet de M. ROUSSEAU, conçu en ces termes :

ROUSSEAU *assure Monsieur le Professeur de son respect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'éxige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra, ou non, la copie qu'on lui demande, afin que, de son côté, il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.*

Ce Lundi matin.

obligé, après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'eſtime, Monſieur & très-honoré Frère, qu'il convient que je prenne les choſes depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. ROUSSEAU ſe rendit à Motiers, dans une maiſon où il loge actuellement, où il fait ſon ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommandèrent comme une perſonne de mérite & de mœurs qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, *ſans vouloir écrire davantage* (*u*); c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. ROUSSEAU, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays; ce que Milord lui accorda. Il en informa le

(*u*) Les additions & changemens faits par M. *Rouſſeau*, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractère italique dans le corps de cette Lettre. La mienne portoit, *& pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

Roi, qui appointa la demande de M. ROUSSEAU (*x*), *supposant* qu'il se comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors jusqu'à ce jour, M. ROUSSEAU, que j'ai eu occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec discrétion; se refusant avec politesse à satisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes & déplacées.

M. ROUSSEAU a fréquenté très-assiduement nos saintes assemblées avec respect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui, & je lui ai fait plusieurs objections sur nombre de propositions contenues dans ses Ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amèrement de ce qu'il étoit envisagé, non-seulement comme un incrédule & un ennemi de la Religion, mais comme un Athée; me protestant qu'il étoit sincèrement Chrétien, & Chrétien Réformé. Le 24

(*x*) J'avois mis : *dans l'attente.*

Août dernier, il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occasion alors d'être en conversation avec lui, & de lui parler plus particulièrement de ses Ouvrages, & sur-tout de son ÉMILE, en lui faisant observer, qu'il me paroissoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son Livre, avec le desir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les Fidèles; sur quoi il me pria de l'entendre.

Il me protesta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de son âme Chrétien Réformé; qu'il souhaitoit d'en faire tous les actes; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus consolant, de participer à la Sainte-Table, & qu'il attendoit de ma charité Pastorale, que je ne lui refuserois pas cette douce consolation. A quoi il ajouta cette raison, pour prouver la sincérité de son desir & de sa demande; c'est que c'étoit évidemment le motif de sa conscience, qui l'engageoit à me faire cette réquisition, puisqu'étant sous

la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à faire des actes extérieurs de la Religion; qu'il desiroit de tout son cœur de trouver Jésus pour son Sauveur, lorsqu'il seroit appellé à paroitre devant le Souverain Juge. Et quant à son ÉMILE, il me protesta encore, qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne Réformée, mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux.

Premièrement, de combattre l'Église Romaine, & sur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être sauvé hors de l'Église; puisqu'un Payen, homme de bien, comme un SOCRATE, qui, n'auroit jamais ouï parler de Jésus-Christ ni de l'Évangile, pourroit être sauvé, quoique hors de l'Église: & qu'à cette occasion il a exalté la Religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il a pu dire des choses que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne Réformée, mais que ce n'a jamais été son intention.

Secondement, de s'élever, non pas précisément directement, mais pour-

tant assez clairement, contre l'Ouvrage infernal DE L'ESPRIT, qui, suivant le principe détestable de son Auteur, prétend, que sentir & juger sont une seule & même chose ; *ce qui est évidemment établir le Matérialisme* (*y*).

Troisiémement, de foudroyer plusieurs de nos nouveaux Philosophes, qui, vains & présomptueux, sappent par les fondemens, & la Religion naturelle, & la Religion révélée.

Vous comprenez, Monsieur & très-honoré Frère, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. ROUSSEAU ; ce que je fis aussi en lui disant franchement, que ses Lecteurs n'avoient point compris son but : qu'il paroissoit même visiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule sur la Religion, tant par la manière de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit, qu'il admettoit, & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la Religion, & que tout Ministre doit regarder comme essen-

(*y*) Addition faite & écrite par M. *Rousseau*.

tiel : (z) *Que, loin de jetter du ridicule sur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont, en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisoit parler un, avec moins de respect* : qu'il m'avouoit ingénuement qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître ; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, & reconnu comme le plus sûr ; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore que, si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation (*a*) *fausse*, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & sainte, & celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis que je ferois part & de sa lettre & de son entretien au Consistoire, & que je lui rendrois une réponse. Le Consistoire statua unanime-

(z) Addition faite & écrite par M. *Rousseau*.

(*a*) Expression ajoutée par M. *Rousseau*.

ment, que M. ROUSSEAU pouvoit communier, dans la supposition qu'il parloit sincèrement, & que je le sonderois encore là-dessus. Je fis part à M. ROUSSEAU de la délibération du Consistoire; cependant, après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre Église l'on penseroit de M. ROUSSEAU, & si son admission à la Communion ne causeroit aucun scandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à son avantage, & les Anciens me firent un pareil rapport, de sorte qu'après toutes ces précautions, je parlai à M. ROUSSEAU, & lui dis, de la part du Consistoire, que j'avois été chargé de lui représenter que tout homme qui venoit à la Communion, faisoit une profession publique de croire en Jésus-Christ, & que conséquemment les membres de l'Église le regardoient comme membres de Christ; que, s'il ne faisoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il seroit le plus insigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendroit compte à Dieu; mais que, s'il agissoit sincèrement, comme la charité & le Christianisme m'ordonnoient

de le croire, sur-tout connoissant ses lumières & ses mœurs, je bénissois Dieu de cette heureuse circonstance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grâce, & que, s'il vouloit la seconder de son côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, se dissiperoient insensiblement; qu'ayant l'esprit éclairé, & le cœur bon, l'Ouvrage seroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de son ÉMILE, & de la profession publique qu'il alloit faire du Christianisme. Il me répondit, qu'avec le tems on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. ROUSSEAU communia le Dimanche suivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Église, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle, il y a cependant dans mon Église des personnes éclairées & pieuses, qui se réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. ROUSSEAU, qui s'est fait aimer, & estimer dans ces cantons par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silen-

ce, & ſes aumônes, qu'il fait ſans oſtentation ; car quoiqu'il ne ſoit pas riche, ni près de-là, à ce que je crois, il ſe rend recommandable par ce dernier endroit ; il fit beaucoup de largeſſes ſans éclat, le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, Monſieur & très-honoré Frère, à ma place ? Pour moi, je vous proteſte en bonne conſcience, que j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au Chriſtianiſme, & à mon devoir paſtoral, ſi je me fuſſe refuſé à l'inſtante demande de M. ROUSSEAU. J'ai agi de bonne-foi, parce que je crois que M. ROUSSEAU a agi de bonne-foi, & que, comme la perſuaſion va par degrés, elle pourra atteindre à ſa perfection. Il n'y a, du reſte, que le ſcrutateur des cœurs & des reins, qui puiſſe ſavoir ſi M. ROUSSEAU eſt ſincère. Je dois le penſer par tous les ſignes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuſte, ſi je penſois autrement.

Cela n'empêche pas, Monſieur & très-honoré Frère, que je ne gémiſſe avec vous dans le fond de mon âme des progrès que fait l'incrédulité, du

mépris que l'on fait ouvertement de la Religion, du culte & des Miniſtres. Chacun aujourd'hui veut faire l'eſprit-fort, & avoir des doutes ; il n'y a pas juſques aux femmes, qui ne s'en mêlent : depuis que la nouvelle fauſſe philoſophie eſt devenue à la mode, chacun veut dire ſa raiſon & déraiſonne.

J'ai eu occaſion de dire bien des choſes là-deſſus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le ver. 15. du Chap. VII. du livre des Actes. Quoique je ne ſois pas aſſez préſomptueux que de priſer mes Ouvrages, cependant ſi vous êtes curieux de lire ce Sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le ſoumettant d'avance à votre cenſure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire que, ſur la relation que j'ai faite à notre Compagnie de ma conduite avec M. ROUSSEAU, elle n'a pas été déſapprouvée ; cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du Gouverne-

ment, pour que ſon ÉMILE ne ſe répandît pas dans ce pays.

Je ne ſais comment la lettre que m'a écrit M. ROUSSEAU eſt tombée à Genève; ignorant, du reſte, ſi elle eſt fidelle: car je n'en ai laiſſé prendre aucune copie; & M. ROUSSEAU m'a aſſuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce ſoit.

Je conſens très-agréablement que vous faſſiez voir ma lettre, & même j'oſe vous en prier, ſi vous jugez que cela ſoit convenable à l'édification. Je ſuis Miniſtre de l'Évangile, je le prêche, & je ne me propoſerai jamais autre choſe que Jéſus-Chriſt crucifié. Je ſuis zélé pour la ſainte doctrine, qui eſt uniquement celle de l'Évangile, & pour la doctrine reçue. La Compagnie des Paſteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me ſont témoins, combien je me ſuis montré zélé, ferme, en même tems modéré, à l'occaſion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le ſavez, ſont heureuſement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuse bienveillance ; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part, par ceux de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, & très-honoré Frère,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Le Professeur de MONT-MOLLIN.

A Motiers-Travers, le 25 Septembre 1762.

Eh bien ! Monsieur, suis-je un intolérant & un persécuteur ? *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point malhonnête, elle ne cherche point son intérêt : elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la verité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout,*

elle supporte tout. I. Cor. XIII. 4 = 7. Cependant je fus dans la néceſſité de me juſtifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, ſingulièrement auprès de notre Compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il ſeroit à ſouhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée ſur l'humanité & ſur la charité, eût été alors un peu plus reſſerrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit ſi indignement dans le public, & je ne ſerois pas la dupe de mon bon cœur (*b*).

Quel eſt le Paſteur qui ne ſe fût réjouï de voir M. ROUSSEAU, dont la célébrité faiſoit tant de bruit, ſe préſenter ſous une face auſſi deſirable pour la vérité & pour la Religion? Je vous avoue, Monſieur, qu'indépendamment du plaiſir que j'en reſſentois pour le ſalut de M. ROUSSEAU, & pour l'édification de

(*b*) Mais, me dira l'Anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la ſuite? Je le renvoie, pour le préſent, à mes remarques ſubſéquentes.

la Chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet évènement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La suite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon sujet, *page* 30. *A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoît bien son monde, dit fort plaisamment, qu'elle avoit été, comme bien d'autres, scandalisée des Ouvrages de M.* ROUSSEAU, *de ses assertions, il est vrai, plus que de ses doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-dessus. Chacun fut de son sentiment, & lorsque cette plaisanterie parvint à M.* ROUSSEAU, *il répondit, dans l'amertume de son cœur : oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Église de son vivant.* Oui, mon ami, je me suis dit aussi à moi-même, c'est dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de son vivant, surtout quand il se repose trop sur la célébrité.

Promettre de ne plus écrire & écrire toujours & plus que jamais sur la Religion, sont des inconséquences, sont des problêmes, dont j'avoue ingénue-

ment ne pouvoir trouver la solution. L'Anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que personne, &c.

A Motiers-Travers, le 13 Juin 1765.

LETTRE III.

JE continue ma narration, Monsieur, car ce détail ne doit être qu'historique, & ce seroit abuser de votre patience, & de celle du Public, si je voulois trop faire le raisonneur; ce sont des faits & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez, Monsieur, que dans ma dernière j'ai laissé M. ROUSSEAU bien tranquille, parce que lui-même se procuroit cette tranquillité. Dans le tems que je m'endormois dans cette douce pensée, que j'étois persuadé que M. ROUSSEAU ne songeoit qu'à vivre en repos & à ne plus écrire sur la Religion, jugez quelle fut ma

surprise, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre que j'insère ici (*c*). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. ROUSSEAU lui-même.

(*c*) Que le Lecteur se mette en ma place, & qu'il juge ce que je devois penser, moi qui suis Pasteur, lorsque je vis jusqu'à quel point *M. Rousseau* outrageoit un Clergé si distingué & si respectable. J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que *M. Rousseau* a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amsterdam, *page 78*, puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux qu'il a affecté de jetter sur le Clergé de Genève, rejailliſſoit en quelque façon sur moi, & généralement sur tous les Ministres de la Religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable, peut bien oser injurier des Ministres de la Religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

*

LETTRE

De J. J. ROUSSEAU *au Professeur de* MONTMOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

« PLAIGNEZ-MOI, Monsieur, d'aimer » tant la paix, & d'avoir toujours la » guerre. Je n'ai pu refuser à mes an- » ciens Compatriotes de prendre leur » défense, comme ils avoient pris la » mienne. C'est ce que je ne pouvois » faire sans repousser les outrages dont, » par la plus noire ingratitude, les Mi- » nistres de Genève ont eu la bassesse » de m'accabler dans mes malheurs, & » qu'ils ont osé porter jusques dans la » Chaire sacrée où ils sont indignes de » monter. Puisqu'ils aiment si fort la » guerre, ils l'auront, & après mille » aggressions de leur part, voici mon » premier acte d'hostilité, dans lequel » toutefois je défends une de leurs plus » grandes prérogatives, qu'ils se laissent » lâchement enlever : car, pour insulter

» à leur aise aux malheureux, ils rempent
» volontiers sous la tyrannie. La que-
» relle au reste est tout-à-fait perſon-
» nelle entre eux & moi, ou, ſi j'y fais
» entrer la Religion Proteſtante pour
» quelque choſe, c'eſt comme ſon défen-
» ſeur contre ceux qui veulent la ren-
» verſer. Voyez mes raiſons, Monſieur,
» & ſoyez perſuadé que, plus on me
» mettra dans la néceſſité d'expliquer
» mes ſentimens, plus il en réſultera
» d'honneur pour votre conduite en-
» vers moi, & pour la juſtice que vous
» m'avez rendue.

» Recevez, Monſieur, je vous prie,
» mes ſalutations & mon reſpect (*d*) ».

Signé J. J. ROUSSEAU.

(*d*) A propos de cette Lettre, & de l'envoi de ce Livre, une Dame très-ſenſée me dit un jour fort naturellement: En vérité, Monſieur, de deux choſes l'une: ou il faut que M. ROUSSEAU ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque tems après, & j'eus alors occaſion de voir chez moi des notables de ma Paroiſſe, qui me parlèrent avec affliction & avec amertume de ces *Lettres de*

La Compagnie des Pasteurs, informée de la manière dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce Livre-là, de même que la réimpression des ouvrages de M. ROUSSEAU, tant manuscrits que déjà publiées.

Que cherche l'Anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe d'avoir gardé le silence une couple de mois? Falloit-il moins de tems à un Corps dispersé dans tout le pays, pour examiner le Livre en question, pour en juger avec connoissance, & pour être assuré des effets qu'il produiroit? Ce

---

la Montagne, & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles; disant que l'on s'apperçevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardissoient; les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajoutèrent même ingénuement, que la Paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son Auteur. A quoi je répondis brièvement, que je savois mon devoir.

ſont-là les ſeuls alimens qui ont donné de l'activité à ſon zèle (*e*).

Dira-t-on que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en conſidération? Son état ne l'y appelle-t-il pas néceſſairement? Ou il faut ceſſer d'être Miniſtre de l'Évangile, ou, ſi on l'eſt de bonne-foi, il faut ſoutenir les intérêts de ſon divin Maître. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fuſſent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer que nos Égliſes voiſines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette réſolution, qui

(*e*) Je n'étois point dans cette aſſemblée, continuant à être malade, ſans aucune connoiſſance, ni directe, ni indirecte, de ce qui y étoit traité, ſachant moins encore que les Livres de M. *Rouſſeau* ſeroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvé, au reſte, digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Paſteur de mon voiſinage que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-deſſus au Gouvernement & au Magiſtrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviſer au parti que l'on devroit prendre par rapport à M. *Rouſſeau*.

quadre

quadre si bien à une Compagnie de défenseurs de la vérité, qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus.

L'Anonyme n'est pas bien instruit; car la Vénérable Classe fit en 1762, au sujet d'ÉMILE, des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce Livre ne se répandît dans le pays, sans cependant faire mention de son Auteur. Sans doute que l'Anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la Vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout tems, quoi qu'en puisse dire l'Auteur du Libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajoûter; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'Anonyme de recourir aux Registres du Conseil d'État, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. ROUSSEAU n'a point troublé l'Église, la Compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec

un vrai plaisir M. ROUSSEAU, par l'attrait de sa conversation.

Au reste l'Anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la mépriſe du Hérault (*f*) qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion; je parle pour l'honneur de son Magistrat, & du mien. Convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête, que la mépriſe de l'Huissier.

L'Anonyme s'oublie encore étrangement en maltraitant une Compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures, dont il est fort prodigue à mon égard: je lui pardonne sincèrement.

Je finis ici, & je passerai dans ma suivante aux faits les plus intéressans, dans le récit desquels l'Anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

(*f*) Page 7. du Libelle.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité : je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

LETTRE IV.

ME voici, Monsieur, arrivé à l'époque où l'Anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le Clergé, & contre moi.

Prenant le ton important, il s'imagine qu'il en imposera à des gens raisonnables, & qui savent peser les choses dans une juste balance.

Pénétrons les prétendus mystères de cet Auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'en connoisse pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les secrets du Sanctuaire. Il n'y a point de secret dans le Sanctuaire, que ceux auquels le serment oblige. Quand il est question de l'Évangile, & de l'édification de l'Église, ce Sanctuaire

manifeste publiquement ses résolutions, comme il l'a fait dans l'occasion de M. ROUSSEAU, & comme il le fera toujours en tems convenable. *Le règne de Jésus-Christ n'est point un règne caché.* Mais il y a des circonstances où la prudence veut que l'on garde le silence pour un tems.

La Vénérable Classe séjourna les 12 & 13 Mars, pour aviser aux moyens d'obvier aux scandales que le dernier Ouvrage de M. ROUSSEAU occasionnoit.

N'en déplaise à l'Auteur, le Clergé, selon les Constitutions Ecclésiastiques de ce pays, a inspection sur la foi comme sur les mœurs, quand il en résulte du scandale : c'est le texte, c'est l'esprit de notre discipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquisition, dit l'Auteur. Fades plaisanteries, & absurdités, puisqu'il s'agissoit d'un fait public, & que l'Inquisition, selon la signification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'assemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convalescent, & mal-

gré le tems rigoureux, que ma sollicitude pastorale m'appelloit à voir M. ROUSSEAU, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me transportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes sentimens pour lui, & avec mon devoir. J'exposai à M. ROUSSEAU les allarmes où j'étois sur son compte, les suites que je prévoyois du résultat de la Vénérable Classe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en Citoyen, en Chrétien, en Pasteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part (g): mais mon cœur me dictoit cette démarche.

Je vous le confesse, Monsieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. ROUSSEAU, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne-foi.

Je lui proposai divers expédiens, entr'autres qu'il voulût bien me pro-

(g) Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je suis membre m'avoit insinué en quelques occasions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. *Rousseau*.

mettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour son bien, que pour l'édification ; & que, dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Étoit-ce là la conduite d'un persécuteur?

M. ROUSSEAU hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin, il me dit, que, si je le garantissois pour les fêtes suivantes, il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai que cela ne dépendoit pas de moi ; que j'étois membre d'un Corps, & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer que je lui ferois tout le bien possible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. ROUSSEAU me répartit, qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matière de Religion, & qu'ainsi il espéroit qu'on le laisseroit tranquille ; & tout de suite il ajoûta : *Eh bien ! Monsieur, mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelque heure que ce soit, je vous embrasserai de tout mon cœur ; sinon, nous nous tournerons le dos.* Affligé

de sa prévention, je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le cœur pénétré & ulcéré. Quoi ! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (*h*) !

Comme je ne devois partir que le Lundi, je crus que M. ROUSSEAU auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles : mais je n'en reçus aucune : d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser ; lorsque le Dimanche, sur le soir, M. GUYENET, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes graces de M. ROUSSEAU, se rendit chez moi, pour me dire que M. ROUSSEAU l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement, & que, si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit

(*h*) J'en appelle au témoignage de M. *Rousseau* sur la vérité de ces faits, & je prends le Public pour juge, si l'on peut me taxer, avec justice, d'avoir tourné brusquement le dos à M. *Rousseau*.

sûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention ; je suis prêt à la recevoir, & à la produire à la Vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure, par l'intérêt que vous prenez à M. ROUSSEAU, & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. GUYENET me répliqua que je ferois mieux que lui, si je voulois me transporter chez M. ROUSSEAU. Je ne puis pas, lui dis-je ; ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. ROUSSEAU, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche : il me dit qu'il m'apporteroit une réponse ; ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

« Par déférence pour M. de Montmollin, mon Pasteur, & par respect pour la Vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel ouvrage sur aucune matière de Religion, même

» de n'en traiter incidemment dans au-
» cun nouvel ouvrage que je pourrois
» publier sur tout autre sujet ; & au sur-
» plus, *je continuerai* de montrer par
» mes sentimens, & par ma conduite,
» tout le prix que je mets au bonheur
» d'être uni à l'Église. Je supplie Mon-
» sieur le Professeur de vouloir bien
» communiquer cette déclaration à la
» Vénérable Classe (*i*).

Signé, J. J. ROUSSEAU ».

Fait à Motiers, le 10 Mars 1765.

Je représentai à l'Agent de M. ROUSSEAU, que cette dernière déclaration, bien loin de tranquilliser notre Clergé, ne feroit que l'indisposer d'avantage,

(*i*) L'Anonyme veut bien errer dans sa note, lorsqu'il dit que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays, & à Genève, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même à qui a voulu la voir.

& qu'au lieu du mot, *je continuerai*, il falloit substituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette première expression, *je continuerai*, révolteroit tous les esprits (*k*). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas se résoudre à retourner chez M. ROUSSEAU, & m'allégua, pour s'en dispenser, diverses raisons que je ne toucherai point ici.

Je ne vous demande rien, Monsieur, lui dis-je; faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchatel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il brusquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monsieur, répartis-je: cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant, à son retour, me dit, qu'il n'avoit pu persuader M. ROUSSEAU, & que

(*k*) Eh! combien plus la première déclaration qui me fut remise, n'auroit-elle pas révolté! Il y avoit, entr'autres, ces expressions: *J'offre, si on veut me laisser en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'est se moquer, & on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs.

celui-ci avoit proteſté qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. ROUSSEAU qu'il eſt lui-même l'artiſan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce ſont ſes affaires, puiſqu'il ne veut pas écouter les conſeils de ſes amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte, Monſieur, pour un moment. Vous connoiſſez mes ſentimens. Agréez que je vous en renouvelle les aſſurances.

A Motiers-Travers, ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchatel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroiſſe & dans les voiſines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpreſſion des ouvrages connus &

inconnus de M. ROUSSEAU, les remontrances de notre Compagnie, la proscription de ces Ouvrages par le Magistrat municipal, agitent tous les esprits. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-vous, sur la conduite que tiendra votre Compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres, disoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement? Défendront-ils l'Evangile attaqué si ouvertement, ou le laisseront ils déchirer par ses ennemis? Que ferez-vous vous-même, me disiez-vous, Monsieur? Ce dernier Ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance? M. ROUSSEAU est votre Paroissien; ne ferez-vous rien, pour la Religion, pour l'édification, & pour vous-même? Si un Citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit osé dire, ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. ROUSSEAU, ne sévroit-on pas contre lui? M. ROUSSEAU, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilége que tous les anciens

Citoyens ? N'eſt-il pas ſoumis comme Citoyen aux loix de l'État & aux uſages qui y ſont de tems immémorial ?

Je me rendis à notre aſſemblée où le Chriſtianiſme de M. ROUSSEAU fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produiſis la déclaration que M. le Lieutenant GUYENET m'avoit remiſe de ſa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point ſuffiſante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoit déja fait, & qu'il auroit fallu quelque choſe de plus de la part de M. ROUSSEAU pour l'honneur de la Religion ; en ſorte que, bien loin que la Compagnie crût devoir *conſigner en Lettres d'or* (*l*) *dans ſes Regiſtres* cette déclaration de M. ROUSSEAU, elle eſtima que cet écrit portoit en lui-même ſa condamnation, & que, ſi ce Livre n'avoit rien qui bleſſât la Religion, M. ROUSSEAU n'étoit pas tenu de prendre des engagemens de ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre Corps, je fus requis de donner mon information, qui fut énoncée dans cet eſprit

(*l*) Page 9.

de tolérance & de charité, dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je me retirai, suivant nos mêmes usages,

La Compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'Anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (*m*) dans la délibération de la Compagnie. Il est bon que l'on sçache que, quand elle est assemblée par le devoir, pour une matière sur laquelle tous les membres sont d'avis qu'ils y soient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on passe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien, sur-tout quand il ne s'assemble pas souvent.

Je ne sais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer, que la Vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays, une sentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de sa Juridiction spi-

(*m*) Page 9.

rituelle ; mais elle sait qu'elle peut donner des directions à ses membres pour s'en servir auprès des Consistoires, quand le cas y écheoit, sans prétendre par-là gêner les suffrages (*n*).

Il est faux, & absolument faux que la Vénérable Classe eût pour objet la lettre anonyme que l'Auteur rapporte dans son libelle pag. 12 & suivantes, & qui fut adressée à quelques membres, desquels j'étois. Quoi qu'à divers égards cette lettre fasse honneur à son Auteur, qui vraisemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la Compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Consistoire de Motiers, la Vénérable Classe, suivant la sagesse d'un Corps prudent & respectable, ne voulut faire aucune attention à cette lettre, parce qu'elle

(*n*) Combien de fois la Vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires, & par la bouche de leurs Chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions ! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des Députés aux Consistoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remercîmens de leur part !

étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres seulement, des mains desquels elle passoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monsieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la Compagnie, à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré, suivant nos usages (*o*).

« Monsieur le Doyen a exposé, que, » la Compagnie étant aujourd'hui assemblée, pour délibérer sur la conduite qu'elle devroit tenir à l'égard « de M. ROUSSEAU, dont les sentimens » antichrétiens, manifestés dans ses » écrits, & notamment dans ses *Lettres* » *de la Montagne*, publiées depuis peu, » donnent le plus grand scandale à » toute l'Église Chrétienne, & parti-

(*o*) Pour comprendre quels sont ces usages, il est bon de savoir que, quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur, tant pour le temporel, que pour le spirituel, soit son Église en général, soit un ou plusieurs de ses Paroissiens, ce Pasteur est obligé de se retirer, & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je sortis, s'agissant de M. Rousseau, mon Paroissien.

» culiérement à celles de notre pays, » il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin, Pasteur de » Motiers, duquel M. ROUSSEAU est » actuellement Paroissien : ce qui ayant » été approuvé, M, le Pasteur de Motiers, après une longue information, » a déclaré à la Compagnie, que M. » ROUSSEAU, déja instruit de l'objet de » cette délibération, lui avoit remis, » pour édifier la Compagnie, un écrit » signé de sa main, portant ce qui » suit *.

» La Compagnie, ayant entendu la » lecture de l'écrit ci-dessus rapporté » mot à mot, a déclaré, après une mûre » délibération, qu'elle ne pouvoit point » se contenter d'une pareille déclaration nullement suffisante pour son » édification, non plus que pour la réparation du scandale général que M. » ROUSSEAU avoit donné à toute la » Chrétienté, par la publication de ses » Ouvrages dangereux & impies.

» C'est pourquoi elle s'est cru in-

---

* Voyez cet écrit, pages 104 & 105.

» diſpenſablement obligée de déclarer à
» M. de Montmollin, quaprès la pu-
» blication des *Lettres de la Montagnes*,
» elle ne pouvoit plus (malgré tout le
» zèle & toute la charité dont elle
» étoit animée envers M. ROUSSEAU),
» le regarder comme Chrétien & com-
» me Membre de notre Égliſe. Après
» quoi, M. de Montmollin ayant de-
» mandé une direction, la Compagnie
» eſtime qu'il doit faire paroître en
» Conſiſtoire M. ROUSSEAU, pour lui
» adreſſer les admonitions convena-
» bles, & lui faire entendre, qu'elle ne
» peut le reconnoître digne de la Com-
» munion des Fidèles, tant qu'il ne
» manifeſtera pas à tous égards les
» ſentimens d'un vrai Chrétien, en dé-
» clarant ſolemnellement en Conſiſ-
» toire, qu'il croit en *Jéſus-Chriſt, mort*
» *pour nos offenſes, & reſſuſcité pour*
» *notre Juſtification*; en témoignant de
» plus le regret qu'il a de tout ce qu'il
» peut avoir écrit contre une telle foi,
» & en général contre la Révélation;
» en conſentant même que cette décla-
» ration ſoit rendue publique pour l'é-
» dification de l'Égliſe, & pour la ré-

» paration du ſcandale qu'il lui a donné.
» A Neufchatel ce 13 Mars 1765.

» A. de LUZE,

» *Paſteur à Cornaux, &*
» *Sécretaire de la Vénérable Claſſe* ».

Je quittai Neufchatel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du Libelle oſe-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Égliſe de Motiers? (Pag. 17.) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la Religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes Paroiſſiens, & à celui des Anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. ROUSSEAU. Quoique le public manifeſtât une curioſité impatiente de connoître la réſolution priſe par la Compagnie, on garda cependant le ſilence auquel le ſerment aſtreignoit dans tous les Corps, ſilence dans lequel l'Anonyme affecte

de chercher, l'on ne ſait pourquoi, tant de myſtères. Je ſuis encore à ignorer ſi l'on a fait un ſecret aux Paſteurs abſens de la réſolution que les Paſteurs préſens en grand nombre ont priſe dans leur aſſemblée. Quant à moi, je ſais bien que je n'en ai point fait de myſtère à mes frères abſens, lorſque j'ai eu occaſion de les voir. Et pourquoi leur en faire un, puiſque tous les Paſteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne*, & en ont craint les ſuites pour leurs troupeaux?

Je vous offre mes reſpects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement, &c.

A Motiers-Travers, 20 Juin 1763.

LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les Fêtes, le Conſiſtoire, ſuivant la pratique de toutes les Égliſes de ce pays, s'aſſembla pour les accuſations (*p*).

Ce jour-là avoit été pris pour préſenter à l'Égliſe deux nouveaux Anciens qui avoient été choiſis & nommés, & qui auroient déja dû l'être depuis un tems, ſans diverſes circonſtances. Les Fêtes de Pâques approchant, les Anciens inſiſtérent ſur ce qu'on leur donnât des Collégues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour

(*p*) Les accuſations conſiſtent dans les demandes que le Paſteur fait à chaque Ancien, ſi aucun ſcandale n'eſt parvenu à ſa connoiſſance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Paſteur dit auſſi ce qu'il fait, & l'on prend les meſures que l'on croit être les plus efficaces.

soutenir le poids de l'Église Quelle malignité de la part de l'Anonyme, (pag. 21.) d'assurer *que je prisse tems pour completter le Consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion* ! L'Officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection ?

Le même Dimanche 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux Anciens, le Consistoire se rendit chez moi, suivant la coûtume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Élus, & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. ROUSSEAU, qui devoit être proposée dans l'Assemblée du Consistoire après le Sermon. Dans cette Assemblée je leur représentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. ROUSSEAU avec lequel ils savoient que j'avois des liaisons : mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Églises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisaient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. ROUSSEAU,

particulièrement la Vénérable Classe, ainsi que toutes les Églises voisines de ce pays. J'estimai donc, qu'il seroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendît M. ROUSSEAU en Consistoire, & que, si le Consistoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. ROUSSEAU ces deux seules questions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit aussi que Jésus-Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification* ? Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la livrée du Chrétien (*q*).

Pour étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la Vénérable Classe m'avoit donnée, & dont les Anciens me demandèrent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément, que je ne prétendois

(*q*) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & soyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous.* I. Pierre, III. 15.

point par-là gêner leurs suffrages, leur demandant, sous les yeux de l'Officier du Prince, si jamais je les avois gênés dans leurs opinions? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laissé libres, & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'on vota, & la pluralité fut que M. ROUSSEAU seroit cité à comparoître en Consistoire dans la maison du Curé pour le 29, à l'issue de la prédication, suivant l'usage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers, & le Doyen des Anciens de cette commission, dont ils s'acquittèrent convenablement. M. ROUSSEAU leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

Puis-je passer sous silence les discours que l'Anonyme me prête gratuitement & faussement, d'avoir dit en Consistoire, que M. ROUSSEAU étoit *l'Ante-Christ* (r). Je n'ai jamais pensé, & bien moins dit une pareille absurdité. Je ne sais ce que c'est qu'injurier : mais

(r) Page 17. du Libelle.

je

je fais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

Toutes ces expressions que renferme (*f*) le libelle, tous ces propos extravagans que l'Anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables, pour que je prenne la peine de les relever.

Quelle misère que ce qu'ajoûte immédiatement après l'Anonyme ! Cette phrase de sa note (page 18.), que je vais transcrire, cadre merveilleusement avec celle de l'Ante-Christ. L'Auteur réussit très-bien à faire rire & à se déshonorer : *On fit même semer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans son dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le spectacle du sort de Servet & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir & de vous protester bien sincèrement que je vous suis tout acquis.

Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

(*f*) Page 17.

LETTRE VII.

JE continue, Monsieur, & je reprends la page 18 du libelle, où l'Anonyme s'exprime ainsi : *C'est alors que le prétendu Ante-Christ adressa la lettre suivante à M. le Procureur Général*, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi : *Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Pasteur de Vernes. Du reste, je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'Anonyme (*t*), (page 20.) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers,

(*t*) J'ose répondre que cette note de l'Anonyme est une énigme pour tous les membres de la Vénérable Classe. C'est à M. de Voltaire à savoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette réſolution, pour les mécontentemens les plus légers.

Quelle témérité de la part de l'Anonyme, d'oſer avancer, (page 21.) *que dans l'intervalle de douze jours j'avais ſi bien mis ce tems-là à profit, que j'écrivis à Genéve que je me portois garant que l'excommunication ſeroit prononcée contre M.* Rouſſeau! Où ſont-elles ces lettres? Je le ſomme de les produire, ou d'en donner ſeulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conſéquence en doit-on tirer? C'eſt au Lecteur à prononcer.

Permettez, Monſieur, que je revienne encore à la tenue du Conſiſtoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui ſe paſſa à celui du 29 du même mois. L'Anonyme fait grand bruit des Conſtitutions de l'État, des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte....

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquiſition du Clergé, & de celle qu'il inſinue que l'on vouloit introduire dans le Conſiſtoire de Motiers. Je n'ai pas be-

ſoin de citer les pages de ſon libelle, elles ſont farcies de telles inſinuations. Le ſeul mot d'Inquiſition me fait frémir : mais que l'Auteur ne s'y trompe pas, & qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquiſition de Goa. Je connois la diſcipline de nos Égliſes, quelle eſt ſon étendue, & quelles ſont ſes bornes. Je ſais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de tems immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait ſon eſſence, & dans ce qui eſt reconnu par l'Égliſe comme fondamental dans la Religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation ; jetter du ridicule ſur la perſonne de Jéſus-Chriſt, ſur ſes actions & ſur ſes miracles ; faire enviſager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choſes naturelles ; le Clergé ſe taira ! Le Paſteur ne dira mot ! Le Conſiſtoire mollira ! Eh ! bon Dieu ! quelle Egliſe ! Il ne faut plus de Paſteurs, plus de Conſiſtoires, plus de culte.

Il n'eſt pourtant queſtion dans les Conſiſtoires, ni de feux, ni de buchers,

ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redresser leurs voies ; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous le demande, Monsieur, cette conduite est-elle celle du Saint-Office? Étoit-ce une inquisition contre M. Rousseau ? Lui qui a soutenu si vivement, dans ses *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoître en Consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu, a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre, à son égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre tems?

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, *&c.*

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

LETTRE VIII.

JE mets de côté, Monsieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

Le Consistoire s'assembla le 29 Mars 1765, sur la citation qui avoit été faite à M. Rousseau, & lorsqu'on s'attendoit à le voir paroitre, il fit parvenir au Consistoire par M. le Lieutenant Guyenet une lettre qui fut remise à M. le Diacre, le Consistoire siégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarrassé, parce qu'il n'est pas d'usage, dans nos Consistoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y instruit aucune procédure. L'on seroit repris par le Gouvernement, si l'on faisoit autrement. Eh ! pourquoi l'ignorant Anonyme s'avise-t-il de me faire un crime d'avoir fait observer que cela n'étoit point conforme à nos usages? Je demandai au Consistoire son avis ; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit ; ce qu'on avoit ce-

pendant toujours refusé en d'autres occasions.

Alia tempora, alii mores.

Autres tems, autres mœurs.

Que de petitesses dans le détail minutieux que fait l'Anonyme sur mes mouvemens, gestes & propos ! (page 28.) L'Anonyme y étoit-il ? Lui en a-t-on fait rapport ? Je ne puis me le persuader ; car il déguise absolument les faits. Je parlai, je raisonnai suivant l'importance du sujet.

Qui a dit à l'homme du siècle, que, si la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fît M. Rousseau, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre, après la publication des *Lettres de la Montagne* ? Ces Lettres-là ne sont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits ? Or, un écrit public, répandu dans tout l'Univers, n'est il pas une action ? Toute action répréhensible, sur-tout dans les matières les plus saintes & les plus graves de la Religion, n'est-elle

pas un objet d'instruction & de répréhension.

L'Anonyme ose tout dire, & je reprends ses propres expressions, (pag 28 & 29.) *L'homme de Dieu*, dit-il, *ose proposer de renvoyer la délibération à un autre jour, sous le prétexte frivole & inouï de l'absence d'un des Anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & sans pudeur, prétendit deux voix en Chapitre, lui qui par délicatesse auroit, en ce cas particulier, dû s'abstenir de voter, par cela même qu'il étoit censé être partie dans cette affaire, &c. &c. &c.* Il faut, Monsieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je suis Pasteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au Consistoire quels étoient ses usages ? Il me fut répondu, que le Pasteur votoit le premier sur les cas qui avoient été exposés, & sur ceux qu'il exposoit lui-même, & que cela servoit à éclairer le Consistoire. J'ai toujours agi de la sorte.

Dans le Consistoire du 29 Mars, il

ne fut rien ſtatué par rapport à M. Rouſſeau, à cauſe du partage des ſuffrages. Là-deſſus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la déciſion de cette affaire, juſques à ce que le Conſiſtoire fût revétu, parce qu'un Ancien manquoit: ma réquiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait en pareille occaſion, dans d'autres tems.

L'on m'objecta, que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques Anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours ouï dire à divers Paſteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Paſteur étoit prépondérante (*u*); ce qui eſt

(*u*) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens, qui atteſta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puiſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement Anciens, depuis que je ſuis Paſteur ici.

bien loin de signifier double voix ; comme l'Anonyme le prétend malicieusement ; enfin ce sont les usages des Consistoires de ce pays, & nous sommes dans un pays d'usages.

Le déclamateur Anonyme parle contre la vérité en avançant, (pag. 29) *que je reprochai avec aigreur aux Anciens qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur Conducteur spirituel.* Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (*x*) : seulement, leur dis-je sans fiel, après la levée de l'assemblée, j'aurois cru que, m'ayant témoigné jusques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre Conducteur spirituel : à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

Je reviens à la lettre * qu'écrivit

(*x*) Il est vrai que l'*homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier, sur un ouï-dire, propos qui blessoit l'honneur du premier.

* Voyez cette Lettre, pages 49 & suiv.

M. Rousseau au Consistoire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter ; mais vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous sera fort aisé de juger.

Il y auroit bien des remarques à faire sur cette lettre, mais je m'arrête ici, & me hâte de relever une odieuse & noire imputation de l'Anonyme dont je rapporte les propres termes, (pag. 29, 30.) *Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité? Un Pasteur, dont M.* Rousseau *a parlé deux fois avec éloge, doit, sans doute, avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges. Aussi, Monsieur, se dit-on à l'oreille ce mot du guet sacré*, auri sacra fames : *voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reste.*

Quelle audace contre un Pasteur dont la réputation, à cet égard, a été jusques ici intacte ! Que veut dire l'Anonyme, avec son *auri sacra fames*? Qu'il lève le masque. Je n'ai aucune relation, directe ou indirecte, avec

ceux que l'Anonyme appelle les ennemis de M. Rouſſeau, & ſur leſquels il imprime les plus ſiniſtres ſoupçons.

Un Ange pourroit-il tenir contre de telles impoſtures? Je ſens que ma tête s'échauffe : auſſi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière, à qui je ſuis, & ſerai toute ma vie, avec l'attachement le plus ſincère, &c.

A Motiers-Travers, ce 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

VOUS connoiſſez, Monſieur, la requête des Anciens (y), & l'Arrêt du Conſeil-d'État.

Vous avez vu quelle a été ma conduite dans le Conſiſtoire, & dès-là il vous eſt aiſé de remarquer, ſi la direction que les quatre Anciens ont demandée étoit bien fondée : ſi les articles

(y) On peut les voir, pages 58 & ſuiv.

que leur requête renferme sont exactement conformes à la vérité, & si l'on doit blâmer des Anciens d'Église, qui avouent ingénuement que des questions simples, que l'on fait à des Catéchumènes, surpassent leurs foibles connoissances.

O bonnes gens! (c'est aux quatre Anciens à qui je m'adresse :) travaillez à vous instruire pour n'être ni trop complaisans envers votre Pasteur, ni trop obstinés à vous rendre à ses sages & douces instructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter selon les lumières de votre conscience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'exposer les faits fidèlement, parce qu'une direction ne peut être donnée que sur l'exposition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertissement, comme votre Pasteur & votre chef; auquel avertissement j'en joins un autre très-utile, qui consiste à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'Anonyme dans son délire. Vous n'ignorez pas combien le Peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes; mais il

vaut mieux tirer le rideau sur cette scène, qui assurément ne vous honore pas.

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non seulement un honnête-homme, un homme de bien, mais de plus un digne & fidèle Ministre du Saint Évangile; qui remplit avec assiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu.

Quoique l'Anonyme, qui n'est pas Ecclésiastique, je pense, ait voulu canoniser les quatre Anciens qui ont signé la requête, je serai plus modeste que lui, & me bornerai à dire que, suivant ma conscience, & notre discipline, ceux des Anciens qui n'ont ni composé, ni signé la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoissance, ont fait leur devoir.

J'ignorois absolument cette requête des quatre Anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainsi qu'aux autres Anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le secret.

A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose, à laquelle je ne puis penser sans m'affliger ? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux Consistoires, l'on sut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques mauvais esprits y donnèrent une tournure maligne ; source dans laquelle l'Anonyme a sans doute puisé ses observations.

Je n'ai rien à ajouter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, le 29 Juin 1765.

LETTRE X.

JE fus instruit, Monsieur, par un tiers, de la requête des quatre Anciens & de l'Arrêt du Conseil-d'État, qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une démarche aussi irrégulière de la part des quatre Anciens. Je n'hésitai pas à sup-

plier le Conseil de me donner copie de la requête, & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

» Le soussigné, Pasteur de l'Église » de Motiers-Travers & Boveresse, a » l'honneur d'exposer à vos Seigneu- » ries, qu'ayant eu indirectement con- » noissance d'une requête présentée au » Conseil par les Sieurs A. Favre, A. » H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. » Jeanrenaud, tous quatre Anciens d'É- » glise de Motiers & Boveresse, & d'un » Arrêt émané de votre part sur ladite » requête, (si tant est qu'elle soit telle,) » où il est fait mention, si ce n'est pas » directement, au moins indirectement, » de lui, & de M. le Diacre du Val- » de-Travers, d'une maniere qui sem- » ble porter atteinte à leur honneur & » à leur probité; il supplie vos Sei- » gneuries de lui donner communica- » tion de ladite requête, & de l'Arrêt » rendu par le Conseil à ce sujet, afin » que le soussigné, si le cas y échéoit, » avise aux moyens qu'il croira les plus » propres à pourvoir à sa réputation, » jusques ici inaltérable, soit dans ce » pays, soit dans l'étranger, & sans » aucun reproche dans l'exercice de son

» Miniſtère. De ſorte qu'il eſt pleine-
» ment perſuadé, que vos Seigneuries
» appointeront ſa demande, fondée ſur
» l'équité, & ſur la juſtice, ſur les
» conſtitutions, & ſur les loix de cet
» État.

» Dans cette flatteuſe attente, il ſe
» répand en vœux pour la proſpérité
» du Gouvernement ».

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME
» DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers, le 20 Avril 1765.

Arrêt du Conſeil d'État, ſur cette Requête.

Sur la requête ci-deſſus, après avoir délibéré, il a été dit, que les quatre Anciens du Conſiſtoire de Motiers n'ayant préſenté leur requête au Conſeil, que pour avoir une direction, on trouve que le ſuppliant n'a aucune qualité pour demander communication; en ſorte qu'elle ne peut lui être accordée, puiſqu'elle ne contient rien qui intéreſſe ſa perſonne. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchatel, le 29 Avril 1765.

Signé, SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par respect pour le Gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu des raisons pour ne pas m'accorder ma demande ; sachant d'ailleurs, d'après Saint Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, (Rom. VIII. 1.) : non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun Citoyen.

Permettez-moi, Monsieur, une apostrophe à l'Auteur Anonyme : *Noli movere camerinam.* La Vénérable Classe sait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites-vous, Monsieur, de la note de l'Auteur, (pag. 37) dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame ? *On assure*, dit l'Anonyme, *que M. de M. se tranquillise aussi, dans le doux espoir que, sous un autre Regne, les choses iront mieux pour lui & pour la Vénérable Classe. Ce trait* continue l'Auteur, *manquoit encore à l'éloge du Souverain sous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah ! Monsieur, m'écriai-je là-dessus, qui pourroit croire que

dans un siècle où les hommes se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire ? Qu'il siéd bien à cette homme-là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien attaché à Dieu, à la Religion, à sa patrie & à son Prince ! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de succès, à procurer à la maison de Brandebourg la juste domination sur cette Souveraineté ? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur ; il est au service de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégénèreront pas. Que veut dire l'Anonyme par ses malignes insinuations, dignes du feu de Goa, pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il lève le masque ; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derrière le rideau ; les calomniateurs sont lâches ; celui qui est capable d'inventer une calomnie est capable de

faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau. Je le plains autant & plus encore dans ses erreurs, que dans ses infirmités. Si on lui a mis dans l'esprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort ; je n'en veux à personne, pas même à l'Anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet Anonyme, c'est une correction que j'ai cru lui être nécessaire.

Quel malheur, Monsieur, que M. Rousseau se soit obstiné à écrire sur des matières de Religion contre ses promesses ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé sur d'autres sujets, que de riches présens n'auroit-il pas faits à la Société !

J'ose le dire, Monsieur, M. Rousseau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui se sont déclarés ses amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas selon leurs conseils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Consistoire, & vraisemblablement qu'il n'eût satisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le sujet

d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini sans inquiétudes, sans tracasseries & sans *cette chaîne de disgraces*, (page 38) si M. Rousseau peut appeller ainsi des maux qu'il se procure si volontairement, & qui malheureusement donnent lieu à la calomnie, & rejaillissent sur des innocens.

Que M. Rousseau se persuade qu'en me conformant aux ordres de mes supérieurs, j'ai suivi en même tems les mouvemens de ma conscience, mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui dit respecter si fort sa conscience, qu'il respecte aussi la mienne, & qu'il n'attribue pas à passion ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvemens de cette même conscience.

S'il le croit, j'en suis bien-aise; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en suis fâché. Le grand Juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'aient causé bien des sollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la consolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignages de son affec-

tion, de sa confiance & de son respect.

Je conclurai par cette réflexion ; c'est que l'Anonyme, en me mettant dans la nécessité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoitre à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

Je suivrai : Monsieur, votre conseil ; je ferai imprimer mes Lettres, qui, suivant l'usage des Ministres de ce pays, ont été lues dans une assemblée de la Vénérable Classe. J'ai votre suffrage ; suffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conséquent celui de tous les honnêtes-gens. Conservez-moi votre précieuse bienveillance, & croyez que je suis pour la vie & sans reserve,

MONSIEUR, &c.

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. Je suis décidé à m'en tenir à cet écrit, estimant que mon apologie est suffisamment établie.

LETTRE*

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Adreſſée à Mylord Comte de WEMYSS, Baron d'Elcho, Pair d'Écoſſe, &c.

Abîme tout plutôt; c'eſt l'eſprit de l'Égliſe.
Lutrin, Chant I. v. 186.

VOUS le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption, & ne craignant point

* C'eſt pour vous, Lecteur, que je prends la plume, & non pour mes compatriotes, qui tous connoiſſent M. le Paſteur de Motiers. Si ſon écrit n'eût point paſſé les limites de ce pays, je proteſte en homme d'honneur que je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre.

d'être l'organe de la vérité, j'avois consenti sans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet État, si heureuse pour les habitans, ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'Arrêt du Conseil comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet État, j'ai cru bien mériter de la Patrie, en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit gueres moins, l'honneur de défendre un ami, un homme de bien, presque devenu la victime de la trame la plus odieuse. Ajoûtez, Mylord, que, pour remplir ce double objet, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage des personnes en place, & sur-tout la communication des pièces dont j'avois besoin; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'État & Châtelain du Val-de-Travers, avoit adressées au Gouvernement, & d'après lesquelles sont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

Je

Je puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous transcrire ces pièces ; & ceci répond à la question que vous m'avez faite, savoir comment j'étois parvenu à être si bien informé de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & enviſageant la tracasserie suscitée à M. Rousseau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laisser s'assoupir, soit esprit de charité, soit paresse, j'avois résolu de garder le silence sur ses suites depuis le mois d'Avril.

Forcé maintenant de reprendre la plume, je suivrai dans cette seconde lettre la même méthode que j'ai suivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés ; & quant à ceux qui ne porteront que sur des bruits publics, j'aurai soin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit, on*

assure. Cette observation est de poids ; & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

Je vous invite aussi à recourir aux pièces justificatives que vous trouverez cottées & rassemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les supprimer, ni de les donner seulement par extrait : cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

Pour suivre la liaison des faits, il faut, Mylord, vous rappeller ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'État du 1 & du 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre Gouvernement ; dans le premier, celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes les nouvelles entreprises du Consistoire de Motiers ; & dans le second, de réprimer les singulieres prétentions du Pasteur de ce lieu. Ceux qui respectent l'autorité Souveraine croyoient, avec moi, voir renaître la tranquillité, puisqu'il ne paroît rester à M. M *** que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant

M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il sut faire valoir son ministère ; il mit à profit les tems consacrés à la dévotion & à l'instruction de sa Paroisse ; au grand scandale des ames véritablement pieuses, il fit de la chaire de vérité entendre le langage de ses passions, & tonnant contre les sept péchés mortels, il eut soin d'en faire une application d'autant plus odieuse que, si l'on pouvoit se méprendre à la chose, on ne pouvoit se méprendre à l'intention. Aussi parvint-il à exciter, parmi ses Paroissiens, une fermentation dont M. Rousseau ressentit plus d'une fois les effets, ainsi que les quatre Anciens qui avoient osé recourir au Conseil d'État pour obtenir de leur Pasteur qu'il *se contînt dans ses vraies fonctions.*

Les choses furent poussées si loin que le Gouvernement jugea nécessaire de pourvoir à ce désordre en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur, & s'étant chargés de l'admoneſter, le Conseil d'État voulut bien

acquiescer aux desirs d'une famille qui dans tous les tems s'est distinguée au service du Souverain & de la Patrie, & dont tous les membres se sont toujours montrés bons Sujets, bons Magistrats & bons Citoyens. M. de M*** fut donc admonesté, & promit, ainsi que Messieurs ses parens en firent rapport au Conseil, *qu'il se contiendroit dans la suite, & que ni en public ni en particulier il ne diroit plus rien qui pût animer le Peuple.*

Cette promesse ne portant que sur l'avenir, & ne remédiant point au désordre actuel, le Gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de Travers de faire connoître au Public, de la façon la plus solemnelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux, de quelque état & condition qu'ils pussent être, qui, de fait ou de paroles, attaqueroient M. Rousseau, auquel le Roi avoit accordé sa protection immédiate.

M. le Châtelain, appellé par sa place à siéger aux États alors assemblés, jugea le mal assez pressant pour remettre

ces mêmes ordres à M. Guyenet son Lieutenant qui se trouvoit aussi en Ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet se rendit à Motiers, & l'assemblée de la Justice ayant été convoquée en la personne de tous les Justiciers, il leur adressa ce discours.

« Messieurs, les divers moyens indécens qui sont mis en usage pour » exciter les esprits contre M. Rousseau, & lui attirer des désagrémens » dans son séjour au Val-de-Travers, » ont surpris & irrité le Gouvernement. » En conséquence j'ai reçu l'ordre exprès de me transporter incessamment » ici pour manifester, en l'absence de » M. le Châtelain, les intentions de » la Seigneurie. Le Public apprendra » par-là qu'un Citoyen tel que M. » Rousseau, qui jouit avec éclat de » la protection Royale de sa Majesté, » de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, mérite de » justes égards de la part de tous les » habitans de ce pays, quels qu'ils » soient. Cependant le Conseil d'État » est informé que certaines personnes tiennent contre M. Rousseau

» des discours insultans & séditieux ;
» qui outragent à la fois & le Sou-
» rain qui protège, & le Citoyen
» qui est protégé. C'est pour remé-
» dier efficacement à un pareil désor-
» dre que la Seigneurie juge à pro-
» pos de donner les ordres qui vont
» être lus, lesquels attireront un châ-
» timent grave à quiconque osera y
» contrevenir.

» Je viens d'apprendre que M. Rous-
» seau n'est pas le seul ici qu'on at-
» taque, & que Messieurs les Anciens,
» Favre, Bezencenet, Barrelet, &
» Jeanrenaud l'aîné sont exposés à de
» fréquens mauvais propos, à des me-
» naces mêmes. On ne doit cepen-
» dant pas ignorer que leur sage con-
» duite leur a mérité l'approbation
» distinguée du Gouvernement, & les
» éloges de tous les honnêtes gens. On
» ne fait pas attention, sans doute,
» qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on
» outrage le Gouvernement dont ils
» sont approuvés. Cela m'engage à
» rendre publique la commission par-
» ticuliere qui m'a été donnée de leur
» témoigner de nouveau la satisfaction

» du Conseil d'État, & à déclarer que » si, au mépris de ce que je viens de » dire, on continue à s'oublier à leur » égard, il sera pris des mesures qui » les mettront à couvert de toute in- » sulte ».

Ensuite après avoir fait lire les ordres du Gouvernement, M. Guyenet ajoûta :

« Vous voyez, Messieurs, à quel » point la Seigneurie prend intérêt à » cette affaire, & je dois ajouter que » Sa Majesté, par un Rescrit arrivé der- » nierement, ordonne au Conseil d'É- » tat de pourvoir au repos & à la sûreté » de M. Rousseau. Je m'assûre que » dans cette Juriſdiction on est trop zé- » lé sujet de notre auguste Souverain » pour rien entreprendre qui puisse lui » déplaire, & que chacun se confor- » mera avec empressement aux ordres » du Gouvernement, vous enjoignant, » Messieurs de cette Justice, d'y veil- » ler soigneusement ».

Deux heures après, les mêmes ordres furent lus dans l'Assemblée de la Communauté de Motiers, & ex-

pédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

Vous avez vu ci-dessus, Mylord, que le Roi avoit accordé sa protection à M. Rousseau. Il étoit en effet arrivé un Rescrit de la Cour par lequel, approuvant l'attention du Conseil d'État à prévenir tout désordre, & toute dissension dans ce pays, au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de sévir contre cet Ouvrage, & sur-tout d'en inquiéter l'Auteur à ce sujet.

Ce Rescrit, motivé sur les raisons les plus sages, fut intimé à la Classe, & en conséquence, plusieurs Pasteurs, à leur assemblée Générale du mois de Mai, opinèrent à laisser tomber l'affaire de M. Rousseau. Celui de Motiers, à ce qu'on assûre, conclut bien différemment, sans doute pour faire preuve de sa modération & de sa soumission, ou peut-être aussi dans l'espoir de recueillir le fruit de ses Sermons édifians. Mais sans adopter ses conclusions, la Classe remit l'affaire à sa prudence, sous la réserve expresse qu'elle ne seroit compromise en rien.

Nous verrons, dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'assemblée du Consistoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conseil d'Etat du 15 qui, prononçant sur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'assister au Consistoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'opposer à cet abus.

Cet Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Pasteur & à M. le Diacre, par *N°.* le Greffier du Val-de-Travers, *afin*, comme il le dit, *qu'ils en fussent rendus sachans, & qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance.*

Le lendemain 19. le Consistoire de Motiers s'étant assemblé, M. le Pasteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15. ajoutant que M. le Diacre, quoique dûment informé par M. le Châtelain, avoit été dans la résolution d'assister à cette assemblée, en attendant que la Vénérable Classe eût fait ses remontrances, mais qu'il avoit pourtant déféré aux représentations que lui

son Pasteur lui avoit faites. Justement blessé d'un pareil discours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avoit très-prudemment fait d'obeir aux ordres du Gouvernement ; que, s'il eût osé se présenter en Consistoire, il lui auroit adressé d'abord des conseils, ensuite des exhortations, enfin des ordres de sortir, & trouvé le secret de se faire obéir.*

Après cette espèce de préambule, M. de Montmollin, suivant l'usage, demanda s'il n'y avoit aucun scandale dans l'Eglise. A cette demande, l'Ancien Clerc se leva comme un ressort, & au mépris des Arrêts du Conseil-d'Etat, & malgré les Rescrits du Roi, il remit sur le tapis l'affaire de M. Rousseau, le dénonçant au Consistoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus question que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi six Anciens d'Église, c'étoit déja trop qu'un seul eût eu l'audace de contrevenir si formellement aux ordres positifs du Roi & du Gouvernement. Aussi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la proposition de sévir contre M. Rousseau.

C'est apparemment à ce mauvais suc-

cès que faisoit allusion M. de Montmollin, lorsqu'à l'assemblée général du mois de Juin, rendant compte à la Classe de ce qui s'étoit passé à Motiers, il se lamentoit de trouver toujours en son chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ses mesures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont se plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus se flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rousseau ; mais que, puisque celui-ci avoit dessein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à son égard qu'au seul Consistoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des mesures pour procéder contre lui, aussi-tôt qu'il seroit dans une autre Paroisse. Cet avis, que dictoit sans doute l'esprit de *moderation* & de *tolérance* qui caractérise toute la conduite de ce Pasteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureusement pour l'orateur, il existoit un nouveau Rescrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit son mécontentement de la conduite inconsidérée de ces esprits remuants, qui, échauffés du zèle amer

d'une piété intolérante, & non contens des mesures prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisoient, vouloient encore sévir contre leur Auteur, & le menaçoient même des peines Écclésiastiques ; Sa Majesté déclarant que sa volonté sérieuse étoit que le Conseil assurât d'une maniere complette & bien décidée les effets de sa protection Royale accordée à M. Rousseau.

Je pourrois terminer ici ma Lettre : mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adressé à la Compagnie des Pasteurs au sujet de M. Rousseau, je dois aussi vous dire que j'ai vu, depuis peu, plusieurs Lettres & sur-tout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit, pièces par lesquelles il est évident que, loin d'avoir contribué, comme on l'accuse, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rousseau, il les a trouvé pleines de contradictions ; M. B. désavouant au surplus avec force, & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme

dont l'Auteur doit bien rougir, si un désaveu si positif ne l'engage pas à se nommer.

A bon compte, cet Arrêt qui donnoit gain de cause à la Communauté de Boveresse, devint un des griefs sur lesquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Classe jugea à propos d'adresser au Conseil-d'État des remontrances qui rouloient sur les trois chefs suivants.

1°. Sur l'exclusion du Consistoire Seigneurial prononcée contre le Diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, savoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2°. Sur l'exclusion du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai passé.

Et 3°. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

Sans m'arrêter à ces remontrances, il me suffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejettées.

Mais il est nécessaire de vous apprendre, que, dans la générale, où ces

remontrances avoient été arrêtées par la Compagnie des Pasteurs, un des membres de cette assemblée y avoit fait lecture d'une réponse à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

La Vénérable Classe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'Auteur, le laissant d'ailleurs le maître, comme simple particulier, de plaider sa propre cause. Il ne fut point découragé, & sollicita auprès de notre Magistrat la permission de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet Auteur ne s'exposeroit pas à un troisième, & qu'il se rendroit aux bons avis de quelques uns de ses parens ou collègues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage deux fois rejetté, s'imprimoit dans une Ville voisine, aux frais des Éditeurs du Journal Helvétique. Je compris dès lors ce qu'il en falloit penser. Ensuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

« Il vient de paroître une réfutation

» *très-solide*, & des plus *curieuses* de la » lettre de M*** relative à M. Rous- » seau, datée de Goa, & conçue dans » des termes d'*indisconvenance* tout-à- » fait déplacés à l'égard de la Véné- » rable Classe de Neufchatel, ainsi que » par rapport à M. de Montmollin, » Pasteur à Motiers. Dans cette ré- » futation, dont on est *redevable* à la » plume de ce Pasteur, se manifeste » par des faits détaillés tout ce que » la lettre contient de peu véridique. » Tant la réfutation, que la lettre » qui en est l'objet, se trouveront sur » la fin de cette semaine chez les prin- » cipaux Libraires des Villes de la » Suisse ».

Cette modeste & sage annonce acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande ressource de l'Auteur étoit de prévenir le Public en faveur de son ouvrage. Il a paru enfin cet ouvrage *très-solide*; & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

Ayez la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation, trop longue pour vous la transcrire ici, & trop *curieuse* pour en rien retrancher.

Vous trouverez ci-après quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies, & par lesquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage, & de ce que l'on pense ici sur celui de l'Auteur.

Pour moi j'avois d'abord peine à me persuader que cet Auteur fût en effet M. le Professeur de Motiers, mais on me fit observer :

1°. Que malgré *sa modération*, & la *modestie de son caractère*, & tout en se prodiguant les louanges les plus douces, cet Auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaise foi, de calomnie, &c. &c.

2°. Qu'il a grand soin d'omettre dans ses rècits des circonstances essentielles (z) :

(z) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne, (*pages 128 & suiv.*) l'Auteur a oublié une circonstance de poids ; c'est que cette Assemblée, si grave par son objet, l'endoctrinement des Anciens, se te-

3°. Qu'il nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croye son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée par quatre Anciens de son Église, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adressées au Gouvernement, & enfin avec les Arrêts de ce même Gouvernement (*a*) :

4°. Qu'il affecte de jetter des doutes sur les pièces que j'ai produites, &

---

noit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis ; & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les Anciens, *qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux*,

(*a*) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'Auteur à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au Public, en assurant que c'est moi qui *prétends malicieusement que voix prépondérante signifie double voix?* Eh ! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril ?

sur-tout qu'il a grand soin d'attribuer toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces.

5°. Que, lorsqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand soin de supprimer ou d'ajouter quelques expressions, ou même de me prêter tout-à-fait les siennes, quoique, pour mieux en imposer aux Lecteurs, les citations soient en lettres italiques :

6°. Qu'au moyen de ce petit manège, si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui est bien pis, il me donne une façon de penser qui doit, sans doute, lui être plus naturelle qu'à moi.

L'on crut voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

Faisons-lui donc, Mylord, comme Auteur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'observe d'abord que l'Auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en repro-

chant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choſes avérées, ou publiques, il le garde ſur l'étrange correſpondant qu'il ſe donne, & qui, plein de *lumières*, & de *piété*, s'affectionne pourtant ſi fort à M. de Montmollin & à ſa conduite (*b*) ? Un pareil *homme de lumières* valoit aſſurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faiſoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choſes notoires au Public, ou appuyées de documens inconteſtables, au-lieu que M. le Profeſſeur, en ſe nommant, avance beaucoup de choſes qui ne ſont connues que de lui tout au plus.

Il a pourtant une fois raiſon. C'eſt à la page 97, quand il dit que la Vé-

(*b*) On peut rappeller ici le conte d'un Auteur célèbre, & qui les connoiſſoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête-homme, fit un voyage à Rome, & ſe convertit au ſeul aſpect des débordemens du ſacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Chriſtianiſme fût une Religion divine pour ſe maintenir ſur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

nérable Classe fit en 1762 des remontrances au sujet d'Émile.

Il y en eut en effet, mais avec si peu d'appareil que le Public, tout occupé de l'admission de l'Auteur à la Communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit, j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que, pour l'amour de M. le Professeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux Registres du Conseil-d'État. Il est vrai que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici, & je dois me flatter que M. le Professeur, vu la cause qu'il défend, sentira le prix de mon silence.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai; vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toûjours au correspondant Anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisième Lettre, (pag. 98). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût! Daignez revoir

là-dessus les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

Voulez-vous un exemple d'un raisonnement profond ? C'est le début de la page 115. *Je quittai Neufchatel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Eglise de Motiers.*

Remarquez seulement que, lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui; & que, quand il travaille à l'excommunication de M. Rousseau, il s'occupe de ses affaires.

Qu'il apprenne à être vrai, ajoûte-t-il immédiatement après.

Le précepte est bon, de quelque part qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

Voulez-vous à présent un trait de prudence? Voyez sa note (pag. 103. édit. Holl.) où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse; pour cette fois nous l'en croirons sur sa parole.

Toutes ces expressions que renferme le Libelle, tous ces propos extravagans que

l'Anonyme met dans ma bouche, sont trop mépriſables pour que je prenne la peine de les réfuter.

Je conviens avec M. le Profeſſeur que ces propos ſont extravagans & mépriſables, & c'eſt préciſément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conſcience des Anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Profeſſeur aſſûre aujourd'hui n'avoir jamais ni penſé, ni dit de pareilles abſurdités, cela n'eſt pas étonnant; &, dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme ſur tout le reſte. Oſeroit-il en impoſer à ſon correſpondant Anonyme, ſi grand ami de la vérité?

Encore un mot, & j'ai fini. Au ton déciſif que prend M. le Profeſſeur dans ſa note (pag. 105.) ne ſeriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rouſſeau du 10 Mars devint publique auſſi-tôt qu'elle fut préſentée? Mais accordez cette aſſertion avec l'effet que produiſit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier, Officier aux gardes, en préſence de pluſieurs membres d'une

ſociété très-nombreuſe & très-répandue, qui tous témoignèrent par leur empreſſement à l'entendre, & leur ſurpriſe après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Profeſſeur & moi ; c'eſt de ſuppoſer que nous ne connoiſſons pas le même Public.

Enfin l'Auteur en appelle au témoignage de M. Rouſſeau ſur la vérité des faits qu'il avance. Il faut donc laiſſer parler M. Rouſſeau lui-même ; vous trouverez ſon *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponſe aux queſtions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Profeſſeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame, un des deux nous en impoſe ; ce n'eſt point à moi, Mylord, de vous preſcrire auquel vous devez ajouter foi : mais je dois vous avertir qu'il s'en faut beaucoup que la converſation de M. le Profeſſeur avec M. le Lieutenant Guyenet rapportée par ce premier, ſoit dans l'exacte vérité, ſi l'on en doit croire ce dernier.

Pardon, Mylord, de vous avoir ſi

long-tems arrêté sur cette *Réfutation* de mon *Libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ces faits publics soit un Libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de Calomniateur est dur à digérer pour un Anonyme, aussi peu Anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence; ou, tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me serois borné à vous rappeller celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui-ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas; mais je te donnerai mauvaise renommée.* Là-dessus ayant apperçu des gens qui travailloient près delà dans les champs, il se mit à crier, *au chien enragé! au chien enragé!* Dans l'instant le chien fut assommé.

Voilà, Mylord, à quoi cette affaire en est restée; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de Classe, de Consistoire, ni de

de voie légitime. Barré de toutes parts, on s'eſt entièrement tourné du côté du Peuple, & c'eſt par lui ſeul qu'on veut maintenant forcer M. ROUSSEAU d'abandonner la Patrie. Aux fureurs du fanatiſme ſe joignent les plus ſtupides extravagances. Déja l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des viſions. Qui croiroit que dans un ſiècle auſſi plein de lumieres & d'humanité l'on trouvât encore un Peuple aſſez imbécille pour ſe laiſſer mener par de pareils foux, & aſſez brutal pour outrager un homme doux & paiſible, uniquement pour complaire à un Prêtre furieux? Quel ſpectacle que de voir le plus ardent défenſeur du Peuple, inſulté par le Peuple; l'apologiſte des Proteſtans, perſécuté chez les Proteſtans; l'ami de la tolérance, réduit au triſte état de n'en trouver aucune, & le cenſeur des Grands de la terre, protégé par eux! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'hiſtoire philoſophique de ce ſiècle. Si les relations que j'ai l'honneur de vous adreſſer n'en ſont pas les plus curieux mémoires, elles en ſeront du moins les plus ſûrs.

Recevez, Mylord, les assurances du tendre & sincere attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Votre très-humble & tout dévoué serviteur,

DU PEYROU.

A Neufchatel, ce 31 Août 1765.

PIÈCES JUSTIFICATIVES,

TRANSCRITES

SUR LES ORIGINAUX.

N°. I.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 1 Mai 1765.

SUR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, Sujet de cet État, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir; délibéré : Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que les suites qu'elles pourroient avoir, il

eſt ordonné à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoître au Public la protection particulière qu'il a été du bon plaiſir de Sa Majeſté, d'accorder au Sieur Rouſſeau, & qu'il a ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelqu'état & condition* qu'ils ſoient, qui *aggrédiront* de fait ou de paroles ledit Sieur Rouſſeau ; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au préſent qui devra être lu inceſſamment, tant en Juſtice qu'en Communauté, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance. Donné en notre Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchatel, ce premier Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

N°. II.

RESCRIT DU ROI,

Du 30 Mars 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & féaux, salut : Nous avons vu avec satisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adressé, en date du 4 de ce mois, au sujet de l'Ouvrage du Sieur Rousseau, intitulé; *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la Religion. Nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des Pasteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre, dans vos contrées, des sentimens contraires aux dogmes qui y sont reçus. Disposés comme nous le sommes à la seconder dans ses bonnes vues, & entrant dans les raisons qui vous font desirer qu'on y réponde par des mesures propres à les remplir, nous

voulons bien permettre de prendre, par rapport à l'impression projettée des susdites Lettres écrites de la Montagne, & à leur débit, les arrangemens que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence & une sage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle source de désordre, & de divisions, doit vous faire observer dans cette affaire.

Notre intention n'est cependant pas qu'on séviſſe contre l'ouvrage en question par aucune de ces flétrissures publiques, qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue sans une condamnation si éclatante, & font ainsi manquer le but de leur suppression. Nous ne doutons pas, au reste, que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite reglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rousseau, vous ne soyez de vous-même portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des loix dans

l'asyle qu'il s'est choisi, & où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte & digne garde.

Fait à Berlin, le 30 Mars 1765.

Par ordre du Roi.

Signé, FINKESTEIN, HERTZBERG.

N°. III.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 15 Mai 1756.

EN exécution des ordres donnés le second du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers d'informer le Conseil sur quel fondement le Diacre dudit lieu assiste en Consistoire admonitif & y a voix délibérative ; après avoir vu les recherches

qu'il a faites dans cet objet ; ouï en outre son rapport, & délibéré : il a été dit que, vu que l'établissement des Consistoires admonitifs d'un État porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'Anciens où le Pasteur du lieu préside, on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas assister au Consistoire admonitif de Motiers (c) ; & en conséquence, il est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de tenir la main à l'exécution du présent. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neufchatel, ce 15 Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

(c) Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N°. IV.

*

N°. IV.

ARRÊT

Du 18 Novembre 1758.

EXTRAIT DU MANUEL DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE Conseil d'État ayant été informé qu'il se seroit introduit divers abus dans le Consistoire seigneurial de Motiers, tant par rapport à sa constitution & aux membres dont il doit être composé, que relativement à l'autorité qu'il s'attribue, a voulu être exactement instruit de tout ce qui s'est passé dans ledit Consistoire, afin d'en délibérer ensuite avec une pleine connoissance de cause; à cette fin, il a nommé Messieurs Ostervald, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Conseillers d'État

pour faire l'examen des registres dudit Consistoire, & les dépouiller : ce que lesdits Commissaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéressant, en la maniere suivante :

Qu'ils ont remarqué que, depuis un siècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Consistoire diverses nouveautés très-conséquentes, & pour la plupart très-répréhensibles, tant à l'égard des membres qui doivent y siéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet État ; ce qui est arrivé en partie par la négligence, les fréquentes absences, & la différence de Religion des Officiers qui ont présidé & qui devoient présider audit Consistoire.

Messieurs les Commissaires ont d'abord vu avec une extrême surprise, que la constitution de ce Consistoire étoit altérée & avoit dégénéré de son institution originaire à un point qu'elle n'étoit plus reconnoissable, puisqu'anciennement aucun autre Ecclésiastique n'y siégeoit que les trois Pasteurs de Motiers, de Saint-Sulpice & des Ver-

rieres, lesquels ne s'y faisoient point accompagner, comme cela se pratique à présent, par des Assesseurs à la nomination de leurs Consistoires admonitifs.

Tout est changé aujourd'hui : les quatre Pasteurs des Églises de nouvelle érection, sçavoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y sont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Consistoire, sans en avoir obtenu la permission ou l'agrément du Gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Pasteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conseil d'État.

Il résulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Pasteurs qui siégeassent audit Consistoire, & qu'il y en a actuellement sept.

Ce n'est pas tout : chacun de ces Pasteurs se fait accompagner par un Assesseur que les Consistoires admonitifs élisent : ce qui est équipollent à quatorze Juges Ecclésiastiques ; d'où il arrive que l'Officier reste aujourd'hui sans aucun pouvoir de nommer des Assesseurs.

Il y a plus : pour fortifier d'autant

mieux le nombre des Ecclésiastiques ; le Diacre de Motiers, & les Suffragans des Pasteurs de la Châtellenie du Val-de Travers y ont été & y sont encore actuellement reçus.

Il est arrivé de plus que, tandis que le nombre des gens d'Eglise s'est si considérablement fortifié, celui des Juges laïques, qui lui étoit originairement très-supérieur, se trouve à-peu près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement, par ce qu'on vient d'exposer, que la constitution du Consistoire seigneurial de Motiers est entierement changée, & que ce n'est que très-improprement qu'on lui donne ce nom, & qu'il a cessé d'être un Consistoire seigneurial, puisque, contre la régle établie dans tous les Consistoires & les corps mixtes de cet État où les laïques sont constamment supérieurs en nombre, celui de Motiers n'est plus aujourd'hui qu'un Tribunal Ecclésiastique, où les Pasteurs & les Assesseurs sont les maîtres & dominent sans concurrence, & où ils exercent même une autorité à-peu-près despotique, ainsi que le tout sera justifié par les observations qui vont suivre.

De ce renverſement d'ordre, il n'a pu du moins que s'enſuivre, comme il s'eſt réellement enſuivi, des uſurpations intolérables, des abus, des entrepriſes, des trop faits, comme ſont les ſuivans.

1°. Ledit Conſiſtoire a pouſſé les choſes au point qu'il a formé, le 15 Août 1675, une délibération qui eſt inſérée tout au long dans ſes regiſtres, portant : *Que dorenavant les Arrêts de ce Vénérable Corps ſubſiſteront à l'avenir, par leſquels on ne pourra alliberer ni exempter qui que ce ſoit de la priſon, & du tems qu'il y ſera condamné, ſi ce n'eſt par Meſſieurs du Vénérable Corps, par-devant leſquels il ſe préſentera pour en demander exemption.* Ce qui non-ſeulement donne une atteinte directe aux autorités ſouveraines de Sa Majeſté, & à celle de ceux qui la repréſentent, mais eſt encore une preuve bien marquée de la hardieſſe & du peu de lumieres de ce Conſiſtoire, qui ne pouvoit, ni ne devoit pas ignorer que, dans cet État, un Tribunal qui condamne à des peines, n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page

(pag. 327), du quatrième manuel, que le Consistoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

Il y a quelque chose de plus fort encore que tout cela, qui caractérise, d'une maniere bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu se mettre : c'est ce qu'on voit à la page 149 du troisième manuel, où il est écrit qu'un homme, après avoir produit audit Consistoire un ordre signé du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'exemptoit de la prison, à condition qu'il s'y présenteroit pour y recevoir une censure, & demander pardon à genoux, fut, non-obstant ledit ordre, condamné à deux jours de prison.

2°. Tout fourmille d'exemples dans lesdits manuels, que ce Consistoire, après avoir condamné à la prison, a commué la peine de ladite prison en des amendes pécuniaires, *applicables à son profit* ; on lit même qu'il a confisqué, *toujours à son profit*, des arrhes nuptiales ; *l'argent étoit un objet essentiel*, & il falloit trouver dequoi *suppéditer aux frais du jour*, comme il s'exprime

à la page 83 du manuel second, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3°. Il a fréquemment usurpé l'autorité des Justices matrimoniales, des Justices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardise, en s'arrogeant le droit de juger de ces causes, de même que de celles d'injures; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé sur le fond des procès, reglé les dédommagemens des Parties, qu'il a souvent fixés à des sommes assez fortes.

4°. Quoique le Receveur de Sa Majesté paye audit Consistoire soixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'assemble, il n'a pas laissé d'imposer une finance aux Parties qui paroissoient par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation* : on trouve des exemples de ces impositions, qui sont allées jusqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel second, que des gens qui avoient dansé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le

dîner (*d*), & en outre à 2 livres 6 sols à chaque Assesseur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en prison; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec scandale dans le manuel (N°. 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laissa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'attédiation, *tant il étoit essentiel de se procurer de quoi suppéditer aux fraix du jour.*

Il ne seroit pas possible de spécifier tous les abus qui se sont introduits dans ce Corps, ni les usurpations & entreprises qu'il a faites; elles sont allées tous les jours en augmentant, & si on ne leur oppose un frein, elles iront toujours plus loin dans la suite des tems; Messieurs les Commissaires n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont exposé au Conseil.

A tous lesquels abus étant nécessaire de pourvoir, entendu plus au

(*d*) Le dîner de Messieurs *du Vénérable Corps* faisoit une partie essentielle *des fraix du jour.*

long Messieurs les Commissaires examinateurs, & délibéré : Il a été dit, qu'il n'est que trop visible que la constitution originaire du Consistoire seigneurial de Motiers a été entièrement changée & pervertie ; qu'elle est toute différente de ce qu'elle étoit dans son origine & dans son institution, & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majesté, & d'en recevoir des ordres, il est ordonné au Sieur Martinet, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de ne point permettre que le Diacre de Motiers prenne séance audit Consistoire, non plus que les Suffragans, excepté le cas, par rapport à ces derniers, où, une Cure étant desservie par un Suffragant, le Ministre en chef ne pourra pas s'y rencontrer ; car les deux ne pourront jamais y assister ensemble. Il lui est enjoint de plus, de ne pas souffrir qu'on délibere sur aucune des matières qui pourroient y être proposées, à moins qu'avant l'assemblée du Consistoire, elles ne lui aient été communiquées, & que les Pasteurs ne lui aient certifié que les renvois en Consistoire seigneurial ont

été faits par la délibération des Consistoires admonitifs ; le tout, afin que, d'un côté, il soit mieux en état de juger si lesdites matières sont du ressort & de la compétence du Consistoire ou de celle des Justices ; & que, de l'autre, les renvois soient faits d'une maniere canonique & légale.

Et, pour ce qui regarde les trop faits, les entrepriſes & les usurpations que ledit Consistoire a faites, en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas, on statue ce qui suit :

1°. La délibération dudit Consistoire, du 15. Août 1695, ci-dessus transcrite & portée dans le troisième manuel, (pag. 185), est mise au néant par le Conseil, avec ordre qu'elle soit cancellée, biffée & rayée desdits manuels, comme donnant une atteinte directe à l'autorité souveraine ; ce qui sera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, sous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2°. Il est très-expressément défendu audit Consistoire de commuer la peine de la prison, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires,

ſoit qu'il les applique à ſon profit, ou non ; les coupables devant ſubir leſdites peines, à moins que ceux qui ont l'honneur de repréſenter Sa Majeſté dans cet État, ne leur en faſſent grace : pour cet effet, ſi celui qui a été condamné lui demande un tems compétent, pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur, ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme, au bout duquel, s'il ne s'eſt pas pourvu, ou, s'il l'a fait inefficacement, le jugement ſera exécuté.

3°. On enjoint très-ſérieuſement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de veiller, avec la plus ſcrupuleuſe attention, à ce que le Conſiſtoire ne prenne plus déſormais connoiſſance des cauſes qui ſont du reſſort de la Juſtice matrimoniale & des Juſtices civiles, criminelles, ou établies pour les cas de bâtardiſe ; & ſi ledit Conſiſtoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire, de lever & rompre promptement l'aſſemblée & d'en aviſer le Gouvernement, afin qu'il y pourvoye. Et ſpécialement pour les cauſes de mariage, il mettra en

exécution les Arrêts du Conseil d'État des 20 Octobre 1635 ; 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4°. Il ne souffrira pas non plus que le Consistoire seigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des Parties qui paroissent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'*attédiation*, & il ne permettra point de délibération là-dessus, *afin que les Sujets de Sa Majesté ne soient plus foulés par des fraix qu'ils ne doivent pas*, vu, & d'autant que ledit Consistoire est payé pour écouter les Parties, & qu'il est de son devoir de les entendre.

5°. Il tiendra aussi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Consistoire pourra condamner les coupables n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'aucune Justice ne peut imposer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires sont inconnues dans cet État.

6°. Il avertira encore tous les Consistoires admonitifs de sa juridiction, de ne renvoyer personne au Consistoire seigneurial de Motiers, pour

des ſujets minimes & de petite importance, mais ſeulement, pour des cas graves, néceſſaires & qui en vaillent la peine, d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'étre à charge au Peuple ; & que les renvois qui auront pour objet des cauſes de mariage ſe faſſent directement à la Juſtice matrimoniale de Neufchatel, ſans les faire paſſer par le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers.

7°. Comme Meſſieurs les Commiſſaires ont obſervé, en liſant les manuels du Conſiſtoire, qu'il étoit arrivé quelquefois, que les Sieurs Paſteurs qui y prennent ſéance, s'étoient fait expédier par écrit les choſes qui s'y propoſoient, pour conſulter la Compagnie des Paſteurs, on défend très-expreſſément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions, & au Greffier de les faire, vu que le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt un Corps établi par le Souverain, & conſéquemment dans une totale indépendance de cette Compagnie.

8°. Enfin, il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Conſiſtoire ſeigneu-

rial de Motiers se contienne dans les bornes de sa légitime autorité, & il aura soin, s'il s'en écarte, d'en informer le Gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Consistoire ne forme aucune délibération. Lesquels articles ainsi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la premiere assemblée du Consistoire, & ensuite enregistrer sur ses manuels & régistres pour servir de règle à l'avenir.

N°. V.

RESCRIT DU ROI,

Du 21 Mai 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & Féaux, salut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conséquence du Rescrit que nous vous avons adressé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur Rousseau & ses

Ouvrages. Vous ne sauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant, comme vous avez fait, à notre satisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occasion, une source de désordre & de dissension dans notre Principauté de Neufchatel.

Nous venons d'apprendre, avec autant de surprise que de déplaisir, qu'il s'y trouve des esprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui, non contens des mesures que l'on à prises pour empêcher la publication des Ouvrages qui les scandalisent, veulent de nouveau sévir contre leur Auteur, en tenant, pour cet effet, des assemblées tumultueuses, & le menaçant même des peines Ecclésiastiques. Nous ne vous dissimulerons point que nous sommes trés-mécontens d'une conduite si inconsidérée, & que notre volonté sérieuse est, qu'en arrêtant promptement les suites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiette, en quoi que ce soit, le Sieur Rousseau, & que vous lui assuriez, d'une maniere bien

complette & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N°. VI.

REQUÊTE

De la Communauté de Bovereſſe,

Du 28 Juin 1762.

A Monſieur le Préſident, & à Meſſieurs du Conſeil d'État.

MESSIEURS,

LA Communauté de Bovereſſe, en la perſonne de ſes députés, prend la reſpectueuſe liberté de vous expoſer, diſant :

Que ce n'eſt qu'avec la plus vive amertume qu'elle ſe voit dans l'obli-

gation

gation de revenir de nouveau réclamer votre Juſtice & votre protection comme Juges de haute Police, & repréſentant Sa Majeſté dans ce pays; & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Meſſieurs les Paſteurs de la Vénérable Claſſe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été aſtreint & obligé, de tems immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme dans la chapelle du village de Boveresſe, pour l'inſtruction de la Jeuneſſe; ce qu'il a fait juſques-après un certain nombre d'années qu'il s'eſt relâché de cette aſtriction, à tel point qu'à peine en faiſoit-il quatre dans une année.

Cet abandon de notre chapelle & de notre Jeuneſſe obligea la Communauté ſuppliante de ſe préſenter, il y a environ neuf ans, avec une requête, devant Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, qui, témoignant alors leur grande ſurpriſe de cette négligence déléguèrent Meſſieurs le Doyen de

Gélieu, & le Professeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, lesquels, après avoir entendu ses raisons concluantes, répondirent que ces catéchismes seroient faits plus régulièrement, sans cependant vouloir donner leur réponse par *écrit*.

Cette promesse verbale, ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à se présenter par requête devant vos Seigneuries pour les supplier d'ordonner à Messieurs les Pasteurs qu'ils eussent à se conformer à l'ancien usage; & vos Seigneuries, par une suite de leur justice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commission à M. Huguenin, Conseiller d'État & Chancelier de Sa Majesté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen; ce qui produisit un si bon effet que la Communauté suppliante crut, à la suite de cette conférence, qu'elle seroit maintenue dans ses droits, par l'exactitude qu'on eut de catéchiser tous les quinze jours dans sa chapelle pendant un certain tems.

Mais, Messeigneurs, que cette sa-

tisfaction a été de courte durée, puisqu'il s'eſt paſſé, dès lors, des années entieres ſans qu'on ait fait plus de trois catéchiſmes dans ſa chapelle!

Quoique cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté ſuppliante de s'allarmer ſur un droit qui lui eſt cher & précieux, elle ne s'eſt point découragée, & elle s'eſt flattée que, par d'itératives remontrances pleines de ſoumiſſion & de reſpect, *elle rallumeroit enfin le zèle de ſes conducteurs ſpirituels*, & qu'elle les engageroit, par ſa perſéverance, à faire ſuccéder aux inquiétudes qui l'ont ſi long-tems agitée, le calme & la tranquillité.

C'eſt dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la réſolution de mettre en œuvre, & d'épuiſer toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très humble requête à Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, pour les ſupplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponſe *par écrit*; & ladite requête ayant été préſentée, M. le Miniſtre Chaillet, Paſteur à Serrières, Sécre-

taire de la Compagnie, fit réponſe que Meſſieurs de la Vénérable Claſſe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté ſuppliante, *que ſon droit étoit reconnu, qu'elle devoit être tranquille, & qu'on lui feroit tenir leur Arrêt à la générale de Mai ſuivant.*

Cette réponſe parut d'abord ſatisfaiſante, puiſqu'un droit reconnu emporte néceſſairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

Mais, quelle n'a pas été la grande ſurpriſe de la Communauté ſuppliante, lorſqu'elle a reçu par écrit la réponſe de Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, par une lettre ci-cottée *A*! Cette réponſe ſe trouve diamétralement oppoſée à celle de Mars dernier, & ne laiſſe aucun doute à cette Communauté qui s'apperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reſte de bienſéance qui agiſſe; mais que, dans le fond, notre Egliſe ſera bientôt abandonnée, quoique l'on ſoit bien perſuadé *que la penſion de M. le Diacre qui concerne notre chapelle ne le ſera pas.*

Il y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante a vainement ré-

clamé la requête qu'elle avoit présentée à Messieurs de la Vénérable Classe ; ils ont refusé de la rendre, & on auroit eu l'honneur de vous la présenter, si on avoit pu la retirer : *mais, Messieurs les Pasteurs ont des pratiques différentes des autres tribunaux, & leurs vues ne sont pas les mêmes.*

Voilà au vrai, Monsieur le Président & Messieurs, un narré fidèle & exact de tout ce qui s'est passé jusqu'ici, & il ne reste plus de ressource à la Communauté suppliante que celle de votre autorité & de votre justice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'instruction, & l'édification.*

Quant au droit, il est si incontestable qu'il est totalement impossible à Messieurs les Pasteurs de s'y opposer, & voici sur quel fondement.

Que désigne une chapelle vieille & antique, & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir ? Ne prouve-t-elle pas, Messeigneurs, bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la desservir ? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Cou-

vet & de Fleurier qui ſont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroiſſe, M. le Diacre faiſoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme chez eux, & qu'il en faiſoit de même un à Bovereſſe ? Et feu M. l'Aſſeſſeur Favre, vieillard reſpectable par ſes mœurs, ſe ſouvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même choſe, en ajoutant qu'il avoit accompagné très-ſouvent M. le Diacre, lorſqu'il venoit faire leſdits catéchiſmes à Bovereſſe.

Nous avons eu l'honneur de préſenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, leſquels ſont reſtés à la Chancellerie, & nous ſupplions M. le Chancelier de vouloir s'en ſouvenir.

Mais, Meſſeigneurs, ce qui rend notre droit plus qu'inconteſtable, c'eſt que, ſi la Communauté ſuppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchiſme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du conſentement de Meſſieurs de la Vénérable Claſſe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela eſt prouvé par le ſens d'un

de leurs Arrêts porté sur le livre, *folio* 183, daté du 6 Octobre 1760. Ainsi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, sans interruption; à quel effet nous produisons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, sous la lettre *B*.

A ces raisons concluantes, qu'il vous plaise, Messeigneurs, mettre en considération l'utilité & la nécessité de ces exercices pieux, si propres à donner à notre Jeunesse une idée juste des vérités de notre sainte Religion & à en former de bons membres de la société civile. Et d'ailleurs, qui est-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Messieurs les Pasteurs qui se disent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près sans Ministres pour nos catéchismes.

Quant à la nécessité indispensable où nous sommes de réclamer nos justes droits, transportez-vous, Messeigneurs, nous vous en supplions, pour un moment à Boveresse, village qui, par sa situation, empêche les vieillards, les

gens caduques & les enfans de se rendre à Motiers, à raison de la caducité des premiers & de la foiblesse des autres, comme aussi des inondations fréquentes qui surviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes personnes.

Cependant, Messeigneurs, nous entrons dans la nécessité actuelle où Messieurs de la Vénérable Classe se trouvent d'avoir de nouveaux Pasteurs, & dès que les droits de la Communauté suppliante seront reconnus, & qu'elle y sera maintenue, en attendant qu'il y ait de nouveaux Ministres reçus, elle se contentera des catéchismes que M. le Diacre sera en possibilité de lui faire, sous la réserve que Messieurs les Pasteurs n'en pourront tirer aucune conséquence pour la suite : mais, comme ils entendent que les nouvelles paroisses soient préférablement désservies, c'est à quoi cette Communauté s'oppose bien formellement, en posant en fait que, dès le tems de la réformation, elle est en possession d'un service divin dans sa chapelle, & qu'il est impossible, que les nouvelles érections puissent énerver

ſes droits, puiſque, par l'inſtitution du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers, qui, avec Bovereſſe, ne font qu'une Communauté, il n'étoit tenu qu'à ſoulager Meſſieurs les Miniſtres de Motiers, de Butes & des Verrieres; & que, s'il y a des actes ſubſéquens qui donnent des droits aux nouvelles paroiſſes, jamais la Communauté de Bovereſſe n'y a donné ſon conſentement au préjudice de ceux qui la concernent, ayant au contraire, & dès qu'on l'a négligée, déclaré publiquement aux réceptions de Meſſieurs les Diacres qu'elle ne les recevoit que ſous l'expreſſe condition qu'ils catéchiſeroient tous les quinze jours à Bovereſſe, proteſtation & déclaration à laquelle Meſſieurs les Paſteurs ne ſe ſont jamais oppoſés, quoique préſens.

C'eſt, Meſſieurs, non-ſeulement l'unanimité en général de la Communauté ſuppliante, mais auſſi l'unanimité de toutes les familles, ſans diſtinction de ſexe, qui la compoſent; leſquelles viennent, en toute aſſurance, ſupplier M. le Préſident & vos Sei-

gneuries, d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de se conformer désormais à l'avenir à l'ancien usage, en nous faisant régulièrement un catéchisme les Dimanches, de quinze en quinze jours. Nous nous flattons, en toute assurance, d'obtenir les fins de notre très-humble requête, & ce nous sera un nouveau & puissant motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours précieux de Monsieur le Président & pour celle de vos Seigneuries.

Signé, A. H. BEZENCENET, Notaire; ISAAC BARRELET, Gouverneur.

N°. VII.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 28 Juin 1762.

SUR la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit que l'on renvoie les supplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Pasteurs de cet État, pour qu'ils mettent fin à cette difficulté, & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Bovereſſe, sinon que ladite compagnie des Pasteurs informe le Conseil des raisons sur lesquelles elle fonde son refus : après quoi, il sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchatel, ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

N°. VIII.

REQUÊTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE.

Du 18 Juin 1765.

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'État.

MESSIEURS,

EXPOSE bien humblement la Communauté de Boveresse à vos Seigneuries, qu'ensuite des requêtes & représentations qui vous ont été faites de sa part pendant plusieurs années & en différens tems, de même qu'à Messieurs les Pasteurs de la Vénérable Classe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val-de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchismes dans la chapelle dudit Boveresse; sur lesquelles représentations il seroit intervenu un Arrêt

émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763, que la Communauté suppliante annexe à sa très-humble requête, & sur lequel elle supplie vos Seigneuries de dire droit par éclaircissement sur les chefs suivans.

D'abord la Communauté de Bovereſſe eut lieu de croire que l'engagement pris par Meſſieurs les Paſteurs de faire des catéchiſmes dans ſa chapelle comme du paſſé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions, & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiſer plus ſouvent qu'il ne l'a fait juſqu'ici, puiſqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus juſqu'à ce jour. Effectivement, Meſſeigneurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchiſmes qui ne ſont point réglés, & où il y a des interruptions de trois mois & plus? Et que deviendra l'inſtruction de la Jeuneſſe, cette partie ſi précieuſe de tout État, & qui en fait la plus chere eſpérance?

A cet égard, la Communauté ſuppliante demande la faveur à vos Seigneuries que, par éclairciſſement à votre Arrêt, vous en fixiez les tems

& le nombre, persuadée que vous la maintiendrez dans ses droits.

Il est vrai que, par l'engagement de Messieurs les Pasteurs, ils disent que ce sera aussi souvent qu'ils le pourront, & que le service des Églises du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

Mais, Messeigneurs, le zèle de nos conducteurs spirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens tems? Cependant, en nous ôtant un droit inconteſtable, c'est lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais, & plus particulièrement dans la suite, jamais le service des autres Églises ne le permettra, ou bien peu, pour sauver les apparences de bienséance; puisque la Communauté suppliante ne se fait aucune peine, en réclamant ses droits, de dire que Messieurs les Pasteurs d'à-présent sont trop amis de la tranquillité & du repos.

Il est cependant, Messeigneurs, bien fâcheux à la Communauté de Boveresse, qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais conteſté avant les

nouvelles érections de paroisses qui se sont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroît à la Communauté suppliante que rien ne seroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la justice, que de faire faire dans ces nouvelles paroisses, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorsque Messieurs les pasteurs ne peuvent pas y satisfaire; d'autant plus qu'elles ont un service régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchise jamais qu'après midi à Boveresse. Car enfin cette Communauté est fondée, en service, en chapelle & en preuves testimoniales, & il auroit été à souhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire responsif de Messieurs les Pasteurs, qu'elle a constamment ignoré jusqu'ici, & sur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la subtilité.

Il y a plus, Messeigneurs, la Communauté suppliante ayant, en l'année 1763, annexé à sa requête différens papiers qui constatoient ses

droits, & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet, de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Assesseur Favre, vénérable vieillard de 80 ans, a voulu les retirer en chancellerie : mais Messieurs les Pasteurs, à qui elle les a fait redemander sans succès, s'en étoient emparés, en disant que sûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs, quoiqu'il soit visible qu'il y a eu plus *de dessein que de hasard.*

Qu'il plaise donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils soient rendus à cette Communauté, de même que de mettre en règle les catéchismes, pour que la génération qui suivra celle qui fait partie de ses membres d'aujourd'hui, voye qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement, la Communauté suppliante adresse à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours de M. le Président, de même que pour celle de vos Seigneuries.

Signé, Elie FAVRE.

N°. IX.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 18 Juin 1758.

SUR la requête de la Communauté de Bovereſſe, priant le Conſeil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le tems & le nombre des catéchiſmes que le Diacre du Val-de-Travers ſera obligé de faire dans la ſuite, dans la chapelle dudit Bovereſſe, & de la maintenir dans tous ſes droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les ſieurs Paſteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur ſoit rendue ; ſur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vu avec ſurpriſe que le ſieur Diacre du Val-de-Travers ne rempliſſoit pas l'eſprit ni les vues de l'Arrêt du Conſeil d'État, à la date du 13 Juin 1763, & en conſéquence le Conſeil s'attend

qu'à l'avenir le ſieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchiſmes de quinzaine en quinzaine dans la chapelle de Bovereſſe, à moins qu'il n'en ſoit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande diſtance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ſes fonctions. Et quant au ſecond chef de plaintes de la Communauté ſuppliante, on exhorte le ſieur Doyen de la compagnie des Paſteurs, de faire rendre à la Communauté ſuppliante les papiers qui lui appartiennent, ſi tant eſt que la compagnie des Paſteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au Gouvernement, lorſque cette difficulté y fut examinée. Donné en Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchatel ce 18 Juin 1765.

Signé, OSTERVALD.

N°. X.

DÉCLARATION

Des Gouverneurs de la Communauté de Bovereſſe.

NOUS ſouſſignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Bovereſſe, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous tranſporter à Motiers auprès de M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & ſe conformer à un Arrêt émané de Meſſieurs du Conſeil d'État, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiſer tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la chapelle de Bovereſſe; à laquelle commiſſion nous aurions ſatisfait, en déclarant que nous nous ſommes rendus à Motiers au mois de Juillet paſſé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué le dit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout

au long la lecture, enſuite de laquelle il nous a donné pour réponſe, *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du Conſeil d'Etat, mais qu'il* étoit obligé d'obéir *à Meſſieurs de la Vénérable Claſſe.*

Ce que nous atteſtons; à Boveresſe le 24 Août 1765.

Signé, Eman. FAVRE, Juré;
Levy FAVRE, Gouverneur.

N°. XI.

ARRÊT,

Concernant les Conſtitutions Eccléſiaſtiques.

Du 23 Juillet 1553.

NOUS, Jean Jacques de Bonſletten Ecuyer &c. Lieutenant & Gouverneur Général du Comté de Neufchatel, du nom & de la part de nos Souverains très-redoutés Princes & Seigneurs, Meſſeigneurs les Comtes d'icelui, ſavoir faiſons à tous qu'il appartiendra, *que par meure délibération*

de nous & des gens du Conseil à ce dit leur Comté de Neufchatel, nous y avons fait, passé & dressé les Constitutions, & Ordonnances ès manières que s'ensuivent, pour le fait de l'ordre Evangélique, annullation, & correction des vices, le 25e jour du mois de Juillet, en l'an courant, après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jésus-Christ, 1553.

Après avoir spécifié les chefs des différentes Constitutions Ecclésiastiques, l'Arrêt conclud ainsi. Lesquelles Constitutions & Ordonnances, ainsi par nous ledit sieur Lieutenant & Gouverneur général, & les gens du Conseil de mesdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, passées, dressées en ce leur Comté de Neufchatel, voulons & entendons être entièrement & inviolablement gardées & observées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, resîdans & habitans riere ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils soient sans nul excepter; Mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires,

& à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entièrement à faire lire & publier en l'Église d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des Fidèles & Paroissiens, sans delai quelconque, afin qu'on se sache conduire selon icelles, & n'en puisse prendre cause d'ignorance, *& nous en réservant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quantefois que l'exigence des matières qui surviendront le requerra : car tel est notre bon plaisir.* Témoin notre seing ci-dessous mis. Au Château de Neufchatel les an, mois & jour que dessus.

N°. XII.

LETTRE

DE

M. ROUSSEAU.

NON, Monsieur, jamais, quoi que l'on en dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoissois, sa conduite vraiment pastorale envers moi. Je n'ai point loué son caractère que je ne connoissois pas; je n'ai point loué sa véracité, sa sobriété, sa droiture. J'avouerai même que son extérieur, qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre me repoussoient malgré moi : j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu se cacher sous une aussi sombre physionomie. Mais j'étouffois ce penchant injuste ; falloit-il juger d'un homme sur des signes trompeurs que sa conduite démentoit si bien ? Fal-

loit-il épier malignement le principe ſecret d'une tolérance peu attendue? Je hais cet art cruel d'empoiſonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne ſait point trouver de mauvais motifs à ce qui eſt bien. Plus je ſentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoiſſance que je lui devois. Suppoſons derechef poſſible le même cas; &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

Aujourd'hui M. de Montmollin lève le maſque & ſe montre vraiment tel qu'il eſt. Sa conduite préſente explique la précédente. Il eſt clair que ſa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juſte, vient de la même ſource que ce cruel zèle qui l'a pris ſubitement. Quel étoit ſon objet? Quel eſt-il à préſent? Je l'ignore: je ſais ſeulement qu'il ne ſauroit être bon. Non-ſeulement il m'admet avec empreſſement, avec honneur à la Communion; mais il me recherche, me prône, me fête, quand je paroîs avoir attaqué, de gaieté de cœur, le Chriſtianiſme; & quand je prouve qu'il eſt faux que je l'aye attaqué,

taqué, qu'il eſt faux du moins que j'aie eu ce deſſein, le voilà lui-même attaquant bruſquement ma ſûreté, ma foi, ma perſonne ; il veut m'excommunier, me proſcrire ; il ameute la Paroiſſe après moi ; il me pourſuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces diſparates ſont-elles dans ſon devoir ? Non, la charité n'eſt point inconſtante ; la vertu ne ſe contredit point elle-même, & la conſcience n'a pas deux voix. Après s'être montré ſi peu tolérant, il s'étoit aviſé trop tard de l'être ; cette affectation ne lui alloit point ; &, comme elle n'abuſoit perſonne, il a bien fait de rentrer dans ſon état naturel. En détruiſant ſon propre ouvrage, en me faiſant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoiſſance : je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même, &, puiſqu'il me force à la dire, je la dirai.

Vous voulez ſavoir au vrai ce qui s'eſt paſſé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public ſa relation en homme d'Égliſe, & trem-

pant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue, il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi, Monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont les gens d'honneur se parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en protestations d'être sincère. Je laisse à votre esprit sain, à votre cœur, ami de la vérité, le soin de la démêler entre lui & moi.

Je ne suis point, graces au Ciel, de ces gens qu'on fête & que l'on méprise. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on estime & qu'on chasse. Quand je me réfugiai dans ce pays, je n'y apportai de recommandations pour personne, pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte par-tout, & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée, écrivant à S. E. pour l'en informer & me mettre sous sa protection, je vis entrer un homme inconnu, qui, s'étant nommé le Pasteur du lieu, me fit des avances de toute espèce; & qui, voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal, m'offrit d'ajoûter, de sa main, quel-

ques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre ; ma lettre partit, & j'eus l'accueil que peut espérer l'innocence opprimée par-tout où règnera la vertu.

Comme je ne m'attendois pas, dans la circonſtance, à trouver un Paſteur ſi liant, je contai, dès le même jour, cette hiſtoire à tout le monde, & entre autres à M. le Colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner juſqu'ici.

Les empreſſemens de M. de Montmollin continuerent. Je crus devoir en profiter, & voyant approcher la Communion de Septembre, je pris le parti de lui écrire pour ſavoir ſi, malgré la rumeur publique, je pouvois m'y préſenter. Je préférai une lettre à une viſite pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pouſſer trop loin. C'eſt même ſur quoi je tâchai de le prévenir ; car déclarer que je ne voulois, ni déſavouer, ni défendre mon Livre, c'étoit dire aſſez que je ne voulois entrer, ſur ce point dans aucune diſcuſſion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur & ma

personne au sujet de ce Livre, j'ai toujours passé condamnation sur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'Auteur voulût attaquer le Christianisme ; & qu'on avoit tort de le poursuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin m'écrivit que j'allasse le lendemain savoir sa réponse ; c'est ce que j'aurois fait, s'il ne fût venu me l'apporter : ma mémoire peut me tromper sur ces bagatelles ; mais il me prévint, ce me semble, & je me souviens au moins que, par les démonstrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faisoit de plaisir. Il me dit en propres termes que lui & son troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche inespérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur sensible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit consolant de tenir à une Société de frères qui me dédommageroit des pertes que

j'avois faites & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me sembloit, qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raisonnable, j'oublierois plus aisément tous mes ennemis. Dans les premiers tems, je m'attendrissois au temple jusqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Protestans, je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte, si simple & si pur, étoit précisément ce qu'il falloit à mon cœur ; il me sembloit fait exprès pour soutenir le courage & l'espoir des malheureux ; tous ceux qui le partageoient, me sembloient autant de vrais Chrétiens, unis entr'eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur si douce ! Mais enfin j'y étois, & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

Voyant que, durant cette visite, M. de Montmollin ne me disoit rien sur mes sentimens en matière de foi, je crus qu'il réservoit cet entretien pour un autre tems, & sachant combien ces Messieurs sont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de

la foi des Chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation ni à aucun éclaircissement, quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, & il m'a là-dessus si bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé si soigneux d'éviter toute discussion sur la doctrine, que jusqu'à la dernière affaire il ne m'en a jamais dit un seul mot, quoiqu'il me soit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

Les choses se passerent de cette sorte, tant avant qu'après la Communion ; toujours même empressement de la part de M. de Montmollin & toujours même silence sur les matières théologiques. Il portoit même si loin l'esprit de tolérance & le montroit si ouvertement dans ses sermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois sincèrement attaché, je ne lui déguisois point mes allarmes, & je me souviens qu'un jour qu'il prêchoit très-vivement contre l'intolérance des Protestans, je fus effrayé de lui entendre soutenir avec chaleur que l'Église réformée avoit grand besoin d'une réformation nou-

velle, tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guère alors qu'il fourniroit dans peu lui même une si grande preuve de ce besoin.

Sa tolérance & l'honneur qu'elle lui faisoit dans le monde excitèrent la jalousie de plusieurs de ses confrères, sur-tout à Genève. Ils ne cessèrent de le harceler par des reproches, & de lui tendre des pièges où il est à la fin tombé. J'en suis fâché : mais ce n'est assûrément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulut soutenir une conduite si pastorale par des moyens qui en fussent dignes, s'il se fût contenté, pour sa défense, d'employer avec courage, avec franchise les seules armes du Christianisme & de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'Église, à l'Europe entière ? quel triomphe ne s'assuroit-il point ? Il a préféré les armes de son métier, & les sentant mollir contre la vérité pour sa défense, il a voulu les rendre offensives en m'attaquant. Il s'est trompé ; ces vieilles armes, fortes contre qui les craint, foibles contre qui les brave, se sont brisées. Il s'étoit mal adressé pour réussir.

Quelques mois après mon admiſſion, je vis entrer un ſoir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avoit l'air embarraſſé. Il s'aſſit & garda long-tems le ſilence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent beſoin lui a fait un talent. Venant enſuite à ſon ſujet, il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ſes confrères ; qu'il étoit réduit à ſe juſtifier là-deſſus d'une maniere qui pût leur fermer la bouche, & que, ſi la bonne opinion qu'il avoit de mes ſentimens lui avoit fait ſupprimer les explications qu'à ſa place un autre auroit exigées, il ne pouvoit, ſans ſe compromettre, laiſſer croire qu'il n'en avoit eu aucune.

Là-deſſus, tirant doucement un papier de ſa poche, il ſe mit à lire un projet de lettre à un Miniſtre de Genève des détails d'entretiens qui n'avoient jamais exiſté, mais où il plaçoit, à la vérité fort heureuſement, quelques mots par-ci par-là, dits à la volée & ſur un tout autre objet. Jugez, Monſieur, de mon étonnement : il fut tel, que j'eus beſoin de toute la

longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte, il s'interrompoit en me disant : *Vous sentez la nécessité.... ma situation....ma place.... il faut bien un peu se prêter.* Cette lettre, au reste, étoit faite avec assez d'adresse, & à peu de chose près, il avoit grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finissant, il me demanda si j'approuvois cette lettre & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles ressources ; que, quant à moi, je ne pouvois rien dire de semblable ; mais que, puisque c'étoit lui qui se chargeoit de le dire, c'étoit son affaire & non pas la mienne ; que je n'y voyois rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à personne & peut vous être utile ainsi qu'à moi, je passe aisément sur un petit scrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais, dites-moi, au surplus, si vous êtes content de cette lettre, & si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la

trouvois bien pour la fin qu'il s'y proposoit. Il me pressa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques corrections qui ne signifioient pas grand'chose. Or, il faut savoir que, de la maniere dont nous étions assis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin; mais, durant tout ce petit colloque, il la poussa comme par hasard devant moi: &, comme je tenois alors sa lettre pour la relire, il me presenta la plume pour faire les changemens indiqués; ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait, il mit son papier dans sa poche & s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail, il étoit nécessaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il est plus aisé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire: Monsieur, j'ai ordre de vous casser la tête; mais si vous voulez bien vous casser la jambe, peut-être se contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme aussi

embarrassé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là. Rien n'est plus gênant, en pareil cas, que d'être aux prises avec un homme ouvert & franc, qui, sans combattre avec vous de subtilités & de ruses, vous rompt en visière à tout moment. M. de Montmollin assûre que je lui dis, en le quittant, que, s'il venoit avec de bonnes nouvelles je l'embrasserois, sinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choses équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernières expressions, je suis très-sûr de ne m'en être point servi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas si aisément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

Quant au dévot *pathos*, dont il use pour prouver la nécessité de sévir, on sent pour quelle sorte de gens il est fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. Laissant à part ce jargon d'inquisiteur, je vais examiner ses raisons vis-à-vis de moi, sans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

Ennuyé du triste métier d'Auteur, pour lequel j'étois si peu fait, j'avois

depuis longtems réſolu d'y renoncer; quand l'*Emile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève & ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, & qu'en l'achevant je poſois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me reſtent où l'on cherchoit à me diſſuader de ce deſſein. En arrivant ici j'avois dit la même choſe à tout le monde, à vous-même, ainſi qu'à M. de Montmollin. Il eſt le ſeul qui ſe ſoit aviſé de transformer ce propos en promeſſe, & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui diſois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchatel, prendroit-il acte de cette parole? & ſi j'y manquois, m'en feroit-il un procès? C'eſt la même choſe abſolument, & je n'ai pas plus ſongé à faire une promeſſe à M. de Montmollin qu'à vous, d'une réſolution dont j'informois ſimplement l'un & l'autre.

M. de Montmollin oſeroit-il dire qu'il ait entendu la choſe autrement? Oſeroit-il affirmer, comme il l'oſe faire entendre, que c'eſt ſur cet en-

gagement prétendu qu'il m'admit à la Communion ? La preuve du contraire eſt qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuſer de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde ſans dire alors un mot de cette fabuleuſe promeſſe qu'il m'accuſe aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit eſt bien plus fort ſur les myſtères & même ſur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Peut-on chercher des ſujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des ſujets de plaintes dans l'autre ?

Quand j'aurois fait à M. de Montmollin cette promeſſe à laquelle je ne ſongeai de ma vie, prétendroit-il qu'elle fût ſi abſolue qu'elle ne ſupportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défenſe, lorſque j'aurois un procès ? Et quelle exception m'étoit mieux permiſe que

celle où, me justifiant, je le justifiois lui-même, où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans son Église un aggresseur de la Religion? Quelle promesse pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi même? Comment pouvois-je supprimer un écrit défensif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes; un écrit que tant de grands motifs rendoient nécessaire & où j'avois à remplir de si saints devoirs? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en silence? A présent même que j'ai pris, avec un corps respectable, un engagement formel, qui est-ce, dans ce Corps, qui m'accuseroit d'y manquer, si, forcé par les outrages de M. de Montmollin, je prenois le parti de les repousser aussi publiquement qu'il ose les faire. Quelque promesse que fasse un honnête-homme, on n'exigera jamais, on présumera bien moins encore qu'elle aille jusqu'à se laisser déshonorer.

En publiant les Lettres écrites de la Montagne, je fis mon devoir, & je ne manquai point à M. de Montmollin,

Il en jugea lui-même ainſi, puiſqu'après la publication de l'Ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de maniere d'agir. Il le lut avec plaiſir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui ſentît l'objection. Depuis lors il me vit longtems encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte ſur mon Livre. On parloit, dans ce tems-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-ſeulement il approuvoit cette entrepriſe, il deſiroit même s'y intéreſſer: il me marqua ce deſir que je n'encourageai pas, ſachant que la compagnie qui s'étoit formée ſe trouvoit déja nombreuſe, & ne vouloit plus d'autre aſſocié. Sur mon peu d'empreſſement qu'il remarqua trop, il réfléchit, quelque tems apres, que la bienſéance de ſon état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entrepriſe. C'eſt alors que la Claſſe prit le parti de s'y oppoſer, & fit des repréſentations à la Cour.

Du reſte, la bonne intelligence étoit ſi parfaite encore entre nous, & mon dernier Ouvrage y mettoit ſi peu d'obſtacles, que long-tems après cette

publication, M. de Montmollin, causant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende, & me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroissant trop familiere, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il se tut & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne, sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit: *Pour moi, je crois aux miracles.* J'aurois pu lui répondre : *J'y crois tout autant que vous.*

Puisque je suis sur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monsieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoissance, j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble un trafic d'intérêt ; l'exemple

ne m'a point gagné ; je ne sais pas acheter les choses saintes. M. de Montmollin vouloit savoir toutes mes affaires, connoître tous mes correspondans, diriger, recevoir mon testament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point souffert. M. de Montmollin aime à tenir table longtems ; pour moi c'est un vrai supplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repoussé, avec tous les égards & tout le respect possibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'est jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

Voilà mes torts ; je les confesse sans pouvoir m'en repentir. Ils sont grands, si l'on veut, mais ils sont les seuls, & j'atteste quiconque connoît un peu ces contrées, si je ne m'y suis pas souvent rendu désagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin ce que j'y trouvois de louable.

Cependant, quelques mécontentemens secrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris pour les faire écla-

ter un moment si mal choisi, si d'autres motifs ne l'eussent porté à ressaisir l'occasion fugitive qu'il avoit d'abord laissé échapper. Il voyoit trop combien sa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû sentir en lui-même avant d'oser afficher une si claire prévarication ? Car passons telle condamnation qu'on voudra sur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'*Emile*, après lequel j'ai été, non pas laissé, mais admis à la table sacrée; plus que la lettre à M. de Beaumont sur laquelle on ne m'a pas dit un seul mot? Qu'elles ne soient, si l'on veut, qu'un tissu d'erreurs, que s'ensuivra-t-il ? qu'elles ne m'ont point justifié, & que l'Auteur d'*Emile* demeure inexcusable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuse, le punit on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ses confreres, de citer dans ce dernier Ouvrage au-

cun des sentimens qu'ils censurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

Mais excité sous main par d'autres gens, il saisit le prétexte qu'on lui présente. Sûr, qu'en criant à tort & à travers à l'impie, on met toujours le Peuple en fureur, il sonne après coup le tocsin de Motiers sur un pauvre homme pour s'être osé défendre chez les Genèvois, & sentant bien que le succès seul pouvoit le sauver du blâme, il n'épargne rien pour se l'assurer. Je vis à Motiers, je ne veux point parler de ce qui s'y passe, vous le savez aussi bien que moi; personne à Neufchatel ne l'ignore; les étrangers qui viennent le voient, gémissent; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuse sur les ordres de la Classe. Mais supposons-les exécutés par des voies légitimes; si ces ordres étoient justes, comment avoit-il attendu si tard à le sentir? Comment ne les prévenoit-il point lui-même, que cela regardoit spécialement? Comment, après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à re-

prendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi son paroissien, dans plusieurs visites qu'il m'avoit faites? Qu'étoit devenu son zèle pastoral? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécille, qui ne sait voir, dans un Livre de son métier, ce qui y est, que quand on le lui montre? Si ces ordres étoient injustes, pourquoi s'y soumettoit-il? Un Ministre de l'Évangile, un Pasteur doit-il persécuter par obéissance un homme qu'il sait être innocent? Ignoroit-il que paroître même en Consistoire est une peine ignominieuse, un affront cruel pour un homme de mon âge, sur-tout dans un village; où l'on ne connoît d'autres matières Consistoriales que des admonitions sur les mœurs? Il y a dix ans que je fus dispensé à Genève de paroître en Consistoire dans une occasion beaucoup plus légitime; &, ce que je me reproche presque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'est pas étonnant que l'on connoisse à Genève des bienséances que l'on ignore à Motiers.

Je ne sais pour qui M. de Montmollin prend ses lecteurs, quand il leur

dit qu'il n'y avoit point d'inquisition dans cette affaire ; c'est comme s'il disoit qu'il n'y avoit point de Consistoire : car c'est la même chose en cette occasion. Il fait entendre, il assûre même qu'elle ne devoit point avoir de suite temporelle : le contraire est connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne sait qu'en surprenant la Religion du Conseil-d'État, on l'avoit déja engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi ? Le pas nécessaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi, de nouvelles remontrances au Conseil-d'État auroient fait le reste ; on s'y étoit engagé, & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réussir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin ? Craint-il que je ne me présente pour communier de sa main. Qu'il se rassûre. Je ne suis pas aguerri aux communions, comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces estomacs dévots toujours si prêts à digérer le pain sacré : le mien n'est pas si robuste.

Il dit qu'il n'avoit qu'une question très-simple à me faire de la part de la

Classe. Pourquoi donc, en me citant, ne me fit-il pas signifier cette question ? Quelle est cette ruse d'user de surprise, & de forcer les gens de répondre à l'instant même sans leur donner un moment pour réfléchir ? C'est qu'avec cette question de la Classe dont M. de Montmollin parle, il m'en réservoit de son chef d'autres dont il ne parle point, & sur lesquelles il ne vouloit pas que j'eusse le tems de me préparer. On sait que son projet étoit absolument de me prendre en faute, & de m'embarrasser par tant d'interrogations captieuses, qu'il en vînt à bout. Il sçavoit combien j'étois languissant & foible. Je ne veux pas l'accuser d'avoir eu le dessein d'épuiser mes forces : mais quand je fus cité, j'étois malade, hors d'état de sortir, & gardant la chambre depuis six mois. C'étoit l'hyver, il faisoit froid, & c'est pour un pauvre infirme un étrange spécifique qu'une séance de plusieurs heures, debout, interrogé sans relâche sur des matières de Théologie, devant des Anciens dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre. N'importe : on ne s'informa pas même si je pou-

vois sortir de mon lit, si j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter ; on ne s'embarrassoit pas de cela. La charité pastorale, occupée des choses de la foi, ne s'abbaisse pas aux terrestres soins de cette vie.

Vous savez, Monsieur, ce qui se passa dans le Consistoire en mon absence, comme s'y fit la lecture de ma lettre, & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-dessus vous viennent de la bonne source. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre, & que s'étant fait commissaire de la Classe pour solliciter l'affaire, il redevienne aussitôt Pasteur pour la juger ? *J'agissois*, dit-il, *comme Pasteur, comme chef du Consistoire, & non comme representant de la Vénérable Classe.* C'étoit bien tard changer de rôle, après en avoir fait jusqu'alors un si différent. Craignons, Monsieur, les gens qui font si volontiers deux personnages dans la même affaire. Il est rare que ces deux en fassent un bon.

Il appuie la nécessité de sévir sur le scandale causé par mon Livre. Voilà

des scrupules tout nouveaux qu'il n'eut point du tems de l'*Émile*. Le scandale fut tout aussi grand pour le moins: les gens d'Église & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brâilloit, on m'insultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raisons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêchèrent pas alors de m'admettre. Son zèle, suivant le précepte, prend toutes les formes pour agir selon les tems & les lieux. Mais qui est-ce, je vous prie, qui excita dans sa paroisse le scandale dont il se plaint au sujet de mon dernier Livre ? Qui est-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par soi-même & par des gens apostés ? Qui est-ce, parmi tout ce Peuple si saintement forcené, qui auroit su que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conseil de Genève m'avoit condamné à tort, si l'on n'eût pris soin de le leur dire, en leur peignant ce singulier crime avec les couleurs que chacun sait ? Qui d'entr'eux est même en état de lire mon Livre & d'entendre ce dont il s'agit ? Exceptons, si l'on veut, l'ardent satellite de

M. de Montmollin, ce grand Maréchal qu'il cite si fièrement, ce grand Clerc le Boirude (*) de son Église, qui se connoît si bien en fers de chevaux & en Livres de Théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun, & sans épeler, une ligne entiere ; quel autre des ameutés en peut faire autant ? En entrevoyant sur mes pages les mots d'*Evangile* & de *miracles*, ils auroient cru lire un Livre de dévotion ; &, me sachant bon-homme, ils auroient dit : *que Dieu le béniſſe, il nous édifie.* Mais on leur a tant assuré que j'étois un homme abominable, un impie, qui disoit qu'il n'y avoit point de Dieu & que les femmes n'avoient point d'ame, que, sans songer au langage si contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : c'est un impie, un scélérat, c'est l'Antechrist : il faut l'excommunier, le brûler. On leur a charitablement répondu : sans doute ; mais criez & laissez-nous faire ; tout ira bien.

(*) Voyez le Lutrin.

La marche ordinaire de Meſſieurs les gens d'Égliſe me paroit admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence ſur tout ſcandale, ils excitent le ſcandale ſur tel objet qu'il leur plaît, & puis en vertu de ce ſcandale, qui eſt leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi ſe rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, ſans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappellez-vous le conte de ce Chirurgien dont la boutique donnoit ſur deux rues, & qui ſortant par une porte eſtropioit les paſſans, puis rentroit ſubtilement, & pour les panſer reſſortoit par l'autre ? Voilà l'hiſtoire de tous les Clergés du monde, excepté que le Chirurgien guériſſoit du moins ſes bleſſés, & que ces Meſſieurs, en traitant les leurs, les achèvent.

N'entrons point, Monſieur, dans les intrigues ſecrettes qu'il ne faut pas mettre au grand jour. Mais ſi M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Claſſe ou faire l'acquit

de ſa conſcience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire ? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays ? Pourquoi ces prédications violentes ? Pourquoi ces conciliabules ? Pourquoi tant de ſots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace ? Tout cela n'eſt-il pas notoire au public ? M. de Montmollin le nie ; & pourquoi non, puiſqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Conſiſtoire ? Moi, j'en vois trois, ſi je ne me trompe. D'abord celle de ſon Diacre, qui n'étoit là que comme ſon repréſentant ; la ſienne enſuite qui formoit l'égalité ; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les ſuffrages. Trois voix à lui ſeul, ç'eût été beaucoup, même pour abſoudre ; il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir ; où étoit le mal ? M. de Montmollin étoit trop heureux que ſon Conſiſtoire, plus ſage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Claſſe, avec ſes confrères, avec ſes correſpondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit ; j'ai vivement pourſuivi la choſe ; mon Conſiſtoire n'a pas jugé comme moi ;

il a absous Rousseau contre mon avis : ce n'est pas ma faute ; je me retire ; je n'en puis faire d'avantage sans blesser les Loix, sans désobéir au Prince, sans troubler le repos public ; je suis trop bon Chrétien, trop bon Citoyen, trop bon Pasteur pour rien tenter de semblable. Après avoir échoué, il pouvoit encore avec un peu d'adresse conserver sa dignité, & recouvrer sa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'est pas si sage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à se vanter, il ne peut quitter la partie ; il dit en Classe qu'il n'est pas sans espoir de la renouer, il le tente dans un autre Consistoire : mais, pour se montrer moins à découvert, il ne la propose pas lui-même, il la fait proposer par son Maréchal, par cet instrument de ses menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé ? Ce n'est pas que M. de Montmollin ne soit fin : mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des

ſottiſes, quand il ſe livre à ſa paſſion.

Cette reſſource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ſes efforts s'arrêtent là. Point du tout. Dans l'aſſemblée ſuivante de la Claſſe il propoſe un autre expédient, fondé ſur l'impoſſibilité d'éluder l'activité de l'Officier du Prince dans ſa paroiſſe. C'eſt d'attendre que j'aie paſſé dans une autre, & là de recommencer les pourſuites ſur nouveaux fraix. En conſéquence de ce bel expédient les ſermons emportés recommencent, on met derechef le Peuple en rumeur; comptant, à force de déſagrémens, me forcer enfin de quitter la paroiſſe. En voilà trop, en vérité, pour un homme auſſi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de ſon Corps.

Ma lettre s'allonge beaucoup, Monſieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois-je ? Seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laiſſons à M. de Montmollin le plaiſir de dire dix fois de ſuite : *Dinazarde, ma ſœur, dormez-vous* ?

Je n'ai point entamé la queſtion de droit ; je me ſuis interdit cette matiere.

Je me suis borné dans la seconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par son devoir : mais qu'il a, selon l'usage, fait servir Dieu d'instrument à ses passions. Or jugez si pour de telles fins on emploie des moyens qui soient honnêtes, & dispensez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la premiere partie de ma lettre je rapporte des faits opposés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de se ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'est passé. De ces assertions contraires de sa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux est un menteur, & j'avoue que cette conclusion me paroît juste.

En voulant finir ma lettre & poser sa brochure, je la feuillette encore. Les observations se présentent sans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant, comment passer ce que j'ai dans cet instant sous

les yeux : *Que feront nos Miniſtres, ſe diſoit-on publiquement ? Défendront-ils l'Evangile attaqué ſi ouvertement par ſes ennemis* ? C'eſt donc moi qui ſuis l'ennemi de l'Évangile, parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'aviliſſe ? Eh ! que ſes prétendus défenſeurs n'imitent-ils l'uſage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & juſtes, que n'en laiſſent-ils ce qui ne ſert de rien à perſonne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit oſé dire ou écrire quelque choſe d'approchant à ce qu'avance M. Rouſſeau, ne ſéviroit-on pas contre lui ? Non aſſurément ; j'oſe le croire pour l'honneur de cet État. Peuples de Neufchatel, quelles ſeroient donc vos franchiſes, ſi, pour quelque point qui fourniroit matière de chicanne aux Miniſtres, ils pouvoient pourſuivre au milieu de vous l'Auteur d'un *factum*, imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour ſa défenſe en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choiſi pour vous impoſer en moi ce nouveau joug ; mais ſerois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, ſi j'y

laissois, par mon exemple, une servitude que je n'y ai point trouvée?

M. Rousseau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens Citoyens? Je ne réclame pas même ici les leurs; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, & comme simple étranger. Le correspondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correspondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges, est un singulier raisonneur, ce me semble. Je veux avoir, selon lui, plus de priviléges que tous les Citoyens, parce que je résiste à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen: pour m'ôter le droit de défendre ma bourse contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire: *Vous-êtes plaisant de ne vouloir pas que je vous vole? Je volerois bien un homme du pays, s'il passoit au lieu de vous.*

Remarquez qu'ici Monsieur le Professeur de Montmollin est le seul Souverain, le seul Despote qui me condamne, & que la Loi, le Consistoire, le Magistrat, le Gouvernement, le Gouverneur, le Roi même, qui me protègent,

ſont autant de rebelles à l'autorité ſuprême de Monſieur le Profeſſeur de Montmollin.

L'Anonyme demande *ſi je ne me ſuis pas ſoumis, comme Citoyen, aux Loix de l'État & aux uſages ;* & de l'affirmative, qu'aſſurément on ne lui conteſtera pas, il conclud que je me ſuis ſoumis à une loi qui n'exiſte point & à un uſage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi exiſte à Genève, & que je me ſuis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainſi donc la Loi qui exiſte à Genève, & qui n'exiſte pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la ſuit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans une agréable poſition. C'étoit ſans doute dans un de ſes momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raiſonnement-là.

Il plaiſante à-peu-près ſur le même ton dans une note ſur l'offre (*a*) que je voulus bien faire à la Claſſe, à

(*a*) Offre dont le ſecret fut ſi bien gardé que perſonne n'en ſçut rien que quand je la publiai, & qui fut ſi malhonnêtement reçue

condition qu'on me laissât en repos. Il dit que c'est se moquer, & qu'on ne fait pas ainsi la loi à ses Supérieurs.

Premièrement, il se moque lui-même, quand il prétend qu'offrir une satisfaction très-obséquieuse & très-raisonnable à gens qui se plaignent, quoiqu'à tort, c'est leur faire la loi.

Mais la plaisanterie est d'avoir appellé Messieurs de la Classe mes Supérieurs, comme si j'étois homme d'Eglise. Car qui ne sait que la Classe ayant juridiction sur le Clergé seulement, & n'ayant au surplus rien à commander à qui que ce soit, ses membres ne sont, comme tels, les Supérieurs de personne (*b*)? Or, de

---

qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponse. Il fallut même que je fisse redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

(*b*) Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, si on lui supposoit assez d'arrogance pour vouloir sérieusement donner à Messieurs de la Classe quelque supériorité sur les autres sujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces supérieurs prétendus ne signoient qu'après tous les autres Corps.

me traiter en homme d'Égliſe eſt une plaiſanterie fort déplacée à mon avis. M. de Montmollin ſait très-bien que je ne ſuis point homme d'Égliſe, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots ſur la lettre que j'écrivis au Conſiſtoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de Commentaires ſur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je paſſe en revue ceux qui me regardent ; l'examen ne ſera pas long.

Comment répondre, dit-il, *à des queſtions qu'on ignore* ? Comme j'ai fait ; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de queſtionner.

Une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publie pas dans toute l'Europe.

Et pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publieroit-elle pas dans toute l'Europe !

Remarquez l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire ſon ſentiment, quand on lui en prête d'au-

tres ; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

Celui qui erre en Chrétien redresse volontiers ses erreurs. Plaisant sophisme! Celui qui erre en Chrétien ne sait pas qu'il erre. S'il redressoit ses erreurs sans les connoitre, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne seroit plus errer en Chrétien.

Est-ce s'appuyer sur l'autorité de l'Evangile que de rendre douteux les miracles ? Oui, quand c'est par l'autorité même de l'Évangile qu'on rend douteux les miracles.

Et d'y jetter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant sur l'Évangile, on prouve que ce ridicule n'est que dans les interprétations des Théologiens?

Je suis sûr que M. de Montmollin se félicitoit ici beaucoup de son laconisme. Il est toujours aisé de répondre à de bons raisonnemens par des sentences ineptes.

Quant à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre chose, sinon que la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.

Prenez garde, Monsieur le Professeur ; ou vous n'entendez pas le latin (c), ou vous-êtes un homme de mauvaise foi.

Ce passage, *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, ne signifie point du tout, comme vous le prétendez, que *la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.*

Au contraire, il signifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie sur les miracles est peu solide.* Ce sens se rapporte fort bien au passage de Saint Jean, qu'il commente, & qui dit de Jésus que plusieurs crurent en lui voyant ses miracles, mais qu'il ne leur confioit point pour cela sa personne, *parce qu'il les connoissoit bien.* Pensez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de

(c) La preuve que M. le Professeur entend le Latin, c'est qu'après avoir très-bien traduit de François en Latin cet adage nouveau : *D'autres tems, d'autres mœurs* ; il le traduit non moins correctement de Latin en François pour l'intelligence de ses Lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ses Lettres, pouvoit-il plus heureusement choisir ?

confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi ?

Ne croiroit-on pas entendre M. Rouſſeau dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Emile ? Notez que cela ſe dit au moment où, preſſé par la comparaiſon d'Émile & des Lettres de la Montagne, M. de Montmollin ne ſait comment s'échapper. Il ſe tire d'affaire par une gambade.

S'il falloit ſuivre pied-à-pied ſes écarts, s'il falloit examiner le poids de ſes affirmations, & analyſer les ſinguliers raiſonnemens dont il nous paie, on ne finiroit pas, & il faut finir. Au bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi ſe vanter. Quand une fois on a pris ſon parti ſur certaines choſes, on a peu de mérite à ſe nommer.

Pour vous, Monſieur, qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche, nommez-vous, puiſqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous eſt dû : montrez-leur le digne Avocat de la cauſe juſte, l'hiſtorien de la vérité, l'apologiſte des droits de l'opprimé,

de ceux du Prince, de l'État & des Peuples, tous attaqués par lui dans ma perſonne : mes défenſeurs, mes protecteurs ſont connus : qu'il montre à ſon tour ſon Anonyme & ſes partiſans dans cette affaire : il en a déja nommé deux, qu'il achève. Il m'a fait bien du mal, il vouloit m'en faire bien d'avantage ; que tout le monde connoiſſe ſes amis & les miens. Je ne veux point d'autre vengeance.

Recevez, Monſieur, mes tendres ſalutations.

J. J. ROUSSEAU ».

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.

N°. XIII.

REMARQUES

Qui m'ont été fournies.

MON ami du Peyrou, faiseur de *libelles!* lui trompette de *calomnies, de faits faux & trouvés! un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'âme assez noire pour outrager & persécuter injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion!* De grace, qu'avez-vous fait? De quoi s'agit-il? Le libelle est la lettre de Goa, & l'accusateur est M. le Pasteur de Motiers. Ah! je respire; le mal n'est pas si grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un exposé simple de faits attestés par des titres respectables, sans injures, sans qualifications. M. le Pasteur a pris peut-être pour une Épigramme le beau titre d'*homme de Dieu*: félicitons-le de cette humilité; s'il com-

mence à s'apprécier, il n'y a plus à déſeſpérer de lui. Comment n'a t-il pas ſenti combien vous l'avez ménagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puiſqu'il le ſouhaite. Le tableau intéreſſera par un ſingulier contraſte. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouiſſant de l'eſtime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout État, & libre de toute prévention d'enfance ou de famille ; qui, s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du Gouvernement, prend généreuſement la plume en faveur de tous les Citoyens, dont les droits étoient violement attaqués par les vexations exercées contre Rouſſeau : on verra, dis-je, en oppoſition un Miniſtre du Dieu de charité & de paix, répandant les injures les plus groſſières, & qui prétend réfuter un Ouvrage tout appuyé ſur des titres publics, ſans en préſenter lui-même d'autre que ſa propre déclaration. Vous allez lui répondre, ſans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux eſt le faiſeur de libelles, l'homme faux, le menteur ; dès long-tems vos répu-

tations ſont faites. En liſant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous uſerez à votre gré : les voici.

Demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa eſt ſous le titre de Neufchatel (*d*) : veut il dire par-là que Neufchatel & Goa ſont ſynonymes ? Cela lui plairoit fort, ſans doute : ou bien a-t-il voulu, par cette petite ruſe, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au Public que ſon écrit auſſi a été imprimé à Neufchatel, & avec permiſſion ? Mais tout le monde ſait qu'il l'a vainement ſollicitée, & qu'il a fallu s'adreſſer ailleurs.

(*d*) L'Auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignorois auſſi, mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'eſt que les exemplaires débités à Neufchatel ne portent pas le titre de Neufchatel, titre réſervé, ſans doute, à ceux deſtinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire, qui, m'ayant été fourni de l'étranger, porte le titre de Neufchatel.

Demandez-lui encore si, lorsqu'il parle dans sa derniere lettre de la lecture qu'il a faite en Classe de sa brochure, il a dessein d'insinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais personne n'ignore que la Classe refusa d'y prendre la moindre part, & le laissa se faire imprimer pour son compte particulier.

Bien des gens croient que M. le Pasteur de Motiers n'est pas l'Auteur de cet écrit, dans lequel ils ne voient qu'une satyre cruelle contre lui: d'autres, bien instruits du petit tripot de Motiers, assûrent que l'Ouvrage est de lui, mais limé, corrigé, augmenté par certain Batteleur, petit personnage assez mal famé. Je suis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme est l'illustre auquel les dix lettres s'adressent. Il ne sera pas difficile de faire la séparation des métaux: soyez sûr que toutes les vanteries, les éloges de soi-même, les expressions fougueuses, les gros mots sont l'ouvrage du Pasteur, & que les fades plaisanteries sont du petit homme. Voilà le partage de l'Ouvrage entier.

Cependant, si nous en croyons M. le Pasteur, il est obligé, pour l'hon-

neur de la Religion, pour celui de la Classe & pour le sien propre, de prendre la plume. Heureusement voilà son honneur en bonne Compagnie : *Je me ferai*, dit-il plus bas, *une règle d'écrire avec la plus grande modération si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel* : il vous a tenu parole avec toute la modestie de son double caractère : plus bas il ajoûte : *j'imiterai le divin Maître que je sers, qui ne rendoit point outrage pour outrage.* Ah ! mon ami, quelle copie !

C'est là cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité. Vous savez que, depuis ses tracasseries contre Rousseau, il n'a cessé de porter ses passions en chaire. Le scandale en est général parmi les gens sensés. Il cherche & réussit, dans la foule ignorante, à exciter les esprits contre Rousseau & contre les quatre estimables Anciens qui ont eu la sagesse de lui résister ; il les désigne assez clairement dans ses prônes : averti par ses confrères, repris fortement par ses proches, sa fougue va croissant chaque jour ; en voici un trait assez plaisant : M. le Pasteur prê-

choit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume sa déclamation contre les objets de son ressentiment, & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant, à son front*; mais auparavant, portant avec véhémence la main sur sa tête, il avoit eu soin de bien enfoncer son chapeau.

Sur l'intéressant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît si bien, vous pourrez lui faire plus d'une question : mais avant toutes choses demandez lui où & en quoi il est Professeur. C'est en véracité, apparemment; voici quelques theses qu'il a soutenues à cette occasion. Il assura un jour avec affirmation à M. Petit-Pierre l'aîné, Pasteur à Neufchatel, que ROUSSEAU lui avoit remis un certain nombre de passages de l'Evangile, qui servoient à justifier l'*Émile*. M. Petit-Pierre souhaita passionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courier & n'arrivèrent point : à la générale suivante, M. le Pasteur de Motiers s'excusa de son mieux sur ces retards. Les couriers négligens avoient porté le paquet à Besançon; & long-tems égaré, il venoit de lui être rendu : mais, en quittant

Motiers, il l'avoit oublié sur son bureau. Là dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses. Au bout de quelques mois, ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point, M. Petit-Pierre les demanda directement à ROUSSEAU, par une lettre qui existe : celui-ci répondit, qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

Priez-le de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptistaire ou par la précocité de son esprit, qu'il a été reçu Proposant à treize ans, ainsi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques semaines, à M. Schol Pasteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci, surpris du prodige, en témoigna son étonnement à plusieurs reprises : mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit & le croira toujours.

Invitez-le à vous raconter l'histoire dont il régala un matin chez lui trois militaires, il y a un an : il s'agissoit de Jesuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires avec ordre de s'adresser à lui, ou à M**, Pasteur à Lausanne,

comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jésuites, ou peut être quelqu'autre, a demeuré à Motiers chez le Pasteur un certain tems; comment & pourquoi il s'en alla; comment Jean, Cocher de M. le Pasteur, étant à Paris peu de temps après, vit ce Jésuite sur une place en conversation avec un Prince, ou tout au moins un cordon-bleu; comment le Jésuite, appercevant Jean, l'appella; comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend pere Jésuite à côté d'un cordon-bleu, les choses intéressantes qu'ils se dirent... M. le Professeur vous contera tout cela.

Une piece curieuse & qu'il ne vous refusera pas, c'est sa réponse au Roi de Prusse, qui l'avoit consulté sur la guerre, ainsi qu'il en fit la confidence à feu Monsieur de Travers; celui ci, qui étoit un homme vrai, l'a attesté à des personnes de considération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princesses de la maison Royale de Prusse, entr'autres de la Princesse Amélie & du fameux

Prince Henri, sur lesquelles il a fait des détails intéressans en plus d'une occasion, & à gens qui s'en souviennent très-bien. Rappellez-lui encore ses modestes confidences à notre ami d'Escherny, quand celui-ci passa l'hyver à Motiers, il y a deux ans; comment il lui conta que le Prince Royal de Danemarck & le Duc de Modene, passant autrefois par Neufchatel, n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêterent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de son agréable entretien; comment il lui fit entendre assez clairement que lui Professeur entroit pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui viennent de toute part témoigner leur estime à ROUSSEAU; comment il lui assura que ROUSSEAU, en le nommant son Exécuteur Testamentaire, lui avoit confié l'histoire de sa vie, en le priant d'y ajouter un supplément, & de ne la publier qu'après sa mort; & comment, par égard pour ROUSSEAU, il attendoit à ce tems-là de faire paroître une réfutation de l'*Emile* & du *Contrat Social* en 10 volumes *in*-8°. &c. Demandez-lui qu'il ajoûte à tout cela la liste

liſte des Grands de la terre avec leſquels il eſt en correſpondance, & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Propoſant à treize ans.

Que dites-vous de ſa lettre à ſon frère de Genève qui commence ſi plaiſamment par ces mots : *Je ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi?* Ce contre-ſens a bien l'air d'une correction du petit homme, ou peut-être de l'Huiſſier qui publia la proſcription des Lettres de la Montagne. Si M. ROUSSEAU vouloit jaſer ſur cette Lettre, il auroit d'excellentes choſes à vous dire. N'en doutez pas, la lettre eſt du Paſteur : vous y voyez *qu'il n'eſt pas aſſez préſomptueux que de priſer ſes ouvrages*, notamment ſon ſermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modeſtement une copie à ſon cher frère, qui paroît ne pas s'en ſoucier beaucoup : eſſayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de ſa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *eh bien? ſuis-je un intolérant & un perſécuteur?* & là-deſſus il étale toute ſa charité.

c'eſt-à-dire, celle que Saint Paul prêchoit aux Corinthiens. Il eſt très-ſurprenant, en effet, que M. le Paſteur de Motiers n'ait pas perſécuté ROUSSEAU préciſément dans le tems qu'il en parloit par tout lui-même comme du meilleur Chrétien de ſa Paroiſſe : vingt perſonnes, & de miſe, atteſteront ce propos du Paſteur, s'il le ſouhaite.

Sans contredit, c'eſt le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note ſur le très-bon propos d'une Dame; mais il n'y a que M. le Paſteur qui puiſſe atteſter une promeſſe de ne plus écrire, que certainement ROUSSEAU ne lui fit jamais: c'eſt apparemment ſur cette promeſſe qu'il l'admit à la Communion ; cependant oubliant bientôt, l'un & l'autre, cet engagement formel, ROUSSEAU ne tarda pas à écrire ſa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Paſteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez-vous fait attention à cette note? *J'avoue*, dit le véridique Paſteur, *que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que* M. Rouſſeau *a bien voulu faire de*

moi, &c. Voilà sa réponse au propos de votre Dame; vous voyez que cette réponse vaut mieux que celle du petit homme. A cette occasion, demandez à M. le Pasteur si les Lettres de la Montagne le scandalisèrent d'abord, comme de raison; s'il le témoigna d'abord à ROUSSEAU; s'il le reprit, le censura, comme cela étoit juste, lui qui étoit son Pasteur : comment-il vécut avec lui dès la publication de ce Livre & long-tems après. Demandez aussi tout cela à ROUSSEAU, & vous apprendrez des détails qui vous amuseront.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonstance dont le simple récit seroit, à mon gré, la meilleure réponse à faire à tout l'écrit de M. le Pasteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci souhaita & proposa sans succès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de ROUSSEAU, projettée dans ce pays & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient compriſes. N'est il pas plaisant que le Pasteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer ROUSSEAU, comme auteur de Livres contraires à notre Sainte Religion, & qui

vient de faire imprimer de ſi belles choſes pour la *défenſe de la vérité*, ſoit préciſément le même qui, peu de mois auparavant, ſouhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuſe & belle édition de ces mêmes *Livres contraires à notre Sainte Religion*? Imaginez pour un moment ce Paſteur agréé par les Aſſociés, la réimpreſſion ſe faiſant avec ſuccès, & l'*homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour ſa part, bataillant avec le même zèle en faveur de ROUSSEAU contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

Dites bien à M. le Paſteur que cette *Dame très-ſenſée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raiſon; & que c'étoit certainement ROUSSEAU qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit: depuis long-tems il ne devoit plus s'y tromper.

Il eſt bon de vous prévenir que, lorſque M. le Paſteur de Motiers parle dans ſes lettres des Notables de ſa Paroiſſe, des bonnes ames de ſon Égliſe, en un mot de ſes partiſans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles

& femelles, compris le petit homme, lesquels ont de fréquentes conférences sous la présidence de M. le Pasteur : vous jugez bien que ROUSSEAU & les quatre Anciens sont traités avec toute la charité apostolique dans ces conférences-là.

Une Compagnie de défenseurs de la vérité (parmi lesquels se trouve nécessairement M. le Pasteur de Motiers ; car que seroit la vérité sans lui ?) *qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus*, peut faire de très-humbles remontrances au Gouvernement sur des Livres contraires à la vérité & à la Religion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'est là toute sa juridiction ; dites bien cela à votre correspondant ; mais demandez-lui en même tems comment, après les remontrances de la Classe au sujet de l'*Émile* & la proscription de ce Livre à Neufchatel, comment, dis-je, lui défenseur de la vérité & de la cause du Seigneur Jésus, admit à la Communion du Seigneur Jésus, l'Auteur de ce Livre déclaré impie, abominable, destructeur de la Religion du Seigneur Jésus ; comment il se déclara au contraire le dé-

fenſeur du Livre & de l'Auteur, en Claſſe, dans ſon Conſiſtoire & en public ; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les reſſorts incompréhenſibles de ce changement. Cependant M. le Paſteur de Motiers vous dit de très-bonne foi: *tandis que* M. ROUSSEAU *n'a point troublé l'Égliſe, la Compagnie s'eſt tue ; je n'ai rien dit auſſi de mon côté.* Cet étrange propos eſt certainement du petit homme, puiſque nous venons de voir des remontrances faites par la Claſſe en 1762, au ſujet de l'*Émile*, & ce Livre proſcrit par le Magiſtrat de Neufchatel. Ce ſeroit ici la place de dire à M. le Paſteur de Motiers que le trouble de ſon Égliſe, s'il y en a, vient de lui, de lui ſeul. Il devoit, pour les Lettres de la Montagne, agir comme il fit pour l'*Émile*, puiſque le premier de ces Livres n'eſt que l'explication adoucie & juſtificative du ſecond ; ou bien il devoit penſer, lors de l'*Émile*, comme il a fait à l'égard des Lettres de la Montagne. Que lui donc, & ſes confrères qui penſent comme lui, ſoient bien convaincus, que les troubles qui n'ont ceſſé de déſoler l'Égliſe Chrétienne

ſont l'effet néceſſaire d'un prétendu zèle qui change ſelon les circonſtances, & plus encore des paſſions fatales attachées à leur état; que l'Égliſe verra ces troubles ſe perpétuer auſſi long-tems qu'il y aura ſur la terre des théologiens qui ne ſeront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Paſteur de Motiers tâche de greffer ſes intérêts ſur ceux de la Claſſe? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offenſive & défenſive entre elle & lui: aſſurez-le très-poſitivement, qu'il combat gratuitement pour la Claſſe; qu'elle n'a point avoué ſon écrit; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour ſon défenſeur, & qu'elle eſt trop ſage pour prendre la moindre part à ſa mauvaiſe querelle.

On vous renvoie à l'examen des Regiſtres du Conſeil d'État pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout tems.* Je ſuis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération, & à feuilleter pour cela les Regiſtres du Gouver-

nement aux années 1724, 1726, 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'eſt vraiſemblablement le petit homme qui vous renvoie ſi joliment la balle, à propos de la plaiſante mépriſe de l'Huiſſier. Il faut avouer que l'honneur du Magiſtrat de Neufchatel que vous n'attaquâtes jamais, eſt défendu par main de maître : car pour M. le Paſteur, il n'eſt pas probable qu'il cherche à faire ſa Cour à un Magiſtrat qui n'a pas ſeulement voulu lire ſon manuſcrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Paſteur a l'âme ſi bonne qu'il vous *pardonne ſincèrement* : vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ſes lettres : mais il a oublié d'ajouter que c'eſt pour l'amour du Seigneur Jéſus *ſon divin maître, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'aſſuroit dans ſa premiere lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme ſur les myſtères ou les ſecrets du Sanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit il, *quand il eſt queſtion de l'Évangile & de l'édification de l'Égliſe ;*

& cependant depuis la réſolution de la Claſſe, M. le Paſteur de Motiers, ami & défenſeur de ROUSSEAU, ceſſe tout-à-coup de le voir; il ne lui fait pas même ſavoir, tout ſimplement par un oui, ou un non, quel étoit le ſort de ſon offre à la Claſſe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puiſqu'il s'étoit chargé de le préſenter; en ſorte que, ſans la cuiſiniere de M. le Paſteur, ROUSSEAU auroit ignoré juſqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui deſtinoit. Mais, à propos de myſtère, & pour être bien perſuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers, en lui promettant le ſecret, une copie fidelle d'un manuſcrit fameux qui garde ſoigneuſement l'*incognito* depuis ſa naiſſance & qui contient la diſcipline ou les Conſtitutions du Sanctuaire: il eſt bon de vous dire que dans plus d'une occaſion la Claſſe a tenté de faire uſage de cette diſcipline ténébreuſe contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repouſſées par le Gouvernement, qui plus d'une fois a ſommé les Miniſtres de montrer, de publier même

ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain ; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru ; ils le produiront moins que jamais, aujourd'hui que le sort des Constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les Constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Ministres s'étendent sur les Citoyens d'un État où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement ; qu'un Citoyen qui refusoit d'être Ancien d'Église devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c. ? le tout *ex Cathedrâ*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête que par *qui-proquo* il s'en prend à vous, tandis que c'est le

Gouvernement qui, par un Arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul de toute nullité. Priez-le, au nom de tous les Citoyens, de vous indiquer les Constitutions Ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi, c'est-à-dire, sur les sentimens de chaque Citoyen. Les Constitutions Ecclésiastiques de cet État sont entre les mains de tout le monde; c'est un grand nom donné à un petit objet; elles ont été, dans tous les tems, l'ouvrage des seuls gens du Prince, sans que les gens d'Église y aient jamais eu la moindre part; il y a même aujourd'hui une commission nommée par le Gouvernement & composée uniquement de Conseillers d'État pour travailler à la réforme de ces Constitutions: & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inspection sur la foi des Citoyens que M. le Pasteur de Motiers voudroit attribuer à la Classe, demandez-lui si, par Constitutions Ecclésiastiques, ils n'entend point, peut-être, quelques statuts ténébreux compilés sourdement par la compagnie des Pasteurs ou par le Colloque du Val-de-Travers, & assurez-le que de tels statuts

ne feront pas plus loi dans ce pays ; que les Conſtitutions des Jéſuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos Miniſtres ſont trop ſages pour s'imaginer qu'on les laiſſera tranquillement diſpoſer entr'eux des franchiſes des Citoyens. Chaque fois qu'ils l'oſeront tenter, on ſaura s'en tenir aux ſtatuts du maître ; & c'eſt avec lui que M. le Paſteur de Motiers courra le riſque d'avoir affaire, quand il voudra s'arroger une autorité qui conſtitue préciſément l'affreuſe Inquiſition : c'eſt apparemment le petit homme qui a voulu la définir ; car on ne ſait ce qu'il veut dire : l'Inquiſition ne ſe borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils ſont publics & plus elle s'en mêle.

Sur l'hiſtoire que l'Auteur fait, il eſt juſte, comme il le ſouhaite lui-même, d'en appeller au témoignage de ROUSSEAU ; vous ne feriez pas mal de demander auſſi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'eſt apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note (page 125.) *on ne donne pas ainſi la loi à ſes Supérieurs*, en parlant de la Claſſe ;

il imagine que les Miniſtres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, ſur les hiſtrions de la H*** ; il ſe trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Claſſe connoît trop bien l'heureuſe Conſtitution de l'État pour prétendre être la ſupérieure du moindre des Citoyens ; elle n'a pas la plus légere autorité, hormis ſur ſes propres membres, qui portent quelquefois la peine de ſon pouvoir. La compagnie des Paſteurs eſt ſi juſtement ſubordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modeſtes Miniſtres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple ſur-tout, le renoncement au monde, le déſintéreſſement, l'obéiſſance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'État : ſi elle en eſt un aujourd'hui, c'eſt par une intruſion très-moderne ; tout le monde ſait qu'au premier traité d'aſſociation des Corps de l'État, à la fin du ſiècle paſſé, la Claſſe pria très-humblement qu'on l'admît à la ſignature de l'acte d'union : que ſes députés ſignèrent modeſtement à la queue de tous les autres ; voilà ſon unique titre : mais à la premiere occaſion les Miniſtres s'empare-

rent, selon l'usage, des premieres places & signèrent à la tête de tous les Corps. Les Consistoires sont les seuls Supérieurs spirituels ; leur autorité a les bornes prescrites dans l'Arrêt du Gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité est toute subordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neufchatel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons, vous & moi, avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie. Nous avons vu ce Livre recherché, dévoré & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même, à cette occasion, que, si quelques personnes s'échauffèrent contre ce Livre, ce furent précisément celles qui ne l'avoient pas lu : la méme chose arriva lors de l'*Émile*.

Le langage que M. le Pasteur de Motiers prête à son correspondant Anonyme, n'est-il pas traduit mot-à-mot du Moine Bernard, prêchant la Croisade ? Comptez que l'Anonyme

eſt le petit homme ; car, quand il eſt en priſon chez des Moines, il leur fait auſſi des Sermons à douze ſols pièce ; le tout pour ſe déſennuyer.

Remarquez, je vous prie, que M. le Paſteur ne nie pas que la Claſſe fulmina contre Rouſſeau une ſentence d'excommunication ; il ſe contente ſeulement de dire : *je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer* : cette maniere de paroître nier une choſe que l'on ſait être véritable, ſans cependant oſer la nier expreſſément, ſe trouve dans les élémens de Loyola & dans des déciſions d'Auteurs graves ; mais j'ignorois qu'elle convînt à un Paſteur, à un *défenſeur de la vérité*. Il ajoûte, un moment après, que *la Claſſe connoît les bornes de ſa Juriſdiction ſpirituelle*. La Juriſdiction ſpirituelle de la Claſſe ! Dieu nous ſoit en aide. Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille Juriſdiction ; car M. le Paſteur de Motiers ſait très-bien que la Claſſe n'a pas la plus petite Juriſdiction, ni ſpirituelle, ni temporelle ſur les Citoyens. Qu'elle diſpoſe de ſes membres ; qu'elle les

dirige à ſon gré, peu nous importe; ce mal n'eſt que pour elle & pour eux; & dites à M. le Paſteur que, ſi des Conſiſtoires ont demandé des directions à la Claſſe, ce n'eſt que par égarement, puiſqu'ils ne doivent en recevoir que du Gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du ſecond Avril le leur apprend ſi bien,

Il eſt faux, abſolument faux que la Claſſe prit en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureuſement M. le Paſteur. Pour le coup la négative eſt formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par *prendre en objet* ? Vous n'avez pas dit que la Claſſe *prit en objet*, mais ſimplement que la Claſſe, *fort ſagement pour elle ſupprima cette ſentence irréguliere ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée vraiſemblablement par un de ſes membres*; ce qui veut dire que cette lettre produiſit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'eſt plus vrai. On ne délibéra pas ſur ſon contenu, ſans doute : mais fut-elle préſentée à l'aſ-

ſemblée ? Étoit-elle connue des Miniſtres opinans ? Fut-elle lue, ſoit tout haut, ſoit tout bas ? Voilà de quoi il s'agit : vous voyez ſur quoi roule la groſſe négative de M. le Paſteur. Vous pourriez ajouter que c'eſt une fatalité que la Claſſe ait été détournée de ſa premiere réſolution par cette lettre, ſans laquelle le déſordre auroit été ſi grand & les loix fondamentales tellement bleſſées, que le Souverain, aux cris des Corps & de tous les Citoyens, auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit, ſans doute, ſaiſi cette occaſion de rétablir les choſes dans leur premier état ; chacun auroit été remis à ſa place, & certainement la Claſſe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Paſteur de Motiers n'avoit pas eſpéré d'acquérir deux voix en Conſiſtoire, auroit-il choiſi l'inſtant de cette tracaſſerie pour l'élection de deux nouveaux Anciens, ſur l'obéiſſance aveugle & toute neuve deſquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui faſſe remarquer combien ſa charité, ſi étendue en toute occaſion, fut courte en celle-ci

à l'égard de ſes deux élus, auxquels il impoſoit ainſi, pour leur coup d'eſſai, la tâche de juger du Chriſtianiſme de Rouſſeau, & de le condamner ſur la parole de leur conducteur ſpirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour ſur les menées dont il parle, & deſquelles il ſeroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Perſonne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita preſſamment tous les Anciens à ſe rendre de très-bonne heure chez lui le Dimanche 24 Mai, avant le Sermon du matin, à cauſe des choſes importantes qu'il avoit à leur communiquer; que là il les endoctrina ſans meſure pour les indiſpoſer contre Rouſſeau; que l'heure du Sermon fut retardée par la longueur d'un enſeignement d'autant moins ſec qu'il fut amplement arroſé; que, pour prémunir les Anciens contre la vigueur avec laquelle il ſavoit que M. le Châtelain défendroit Rouſſeau contre l'oppreſſion, il leur dit que ce Magiſtrat étoit cruellement embarraſſé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rouſ-

seau, voulant leur insinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord & contre ses propres sentimens ; à quoi il ajouta, pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein, dût-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau, &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table, lorsqu'au sortir du Sermon M. le Châtelain avec tout le Consistoire s'assembla dans la maison du Pasteur : celui-ci fit des merveilles contre Rousseau dans cette assemblée ; il perora avec toute la chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici, lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux Anciens, *sous les yeux de l'Officier du Prince, si jamais il les avoit gênés dans leurs opinions*, qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui répondit mille douceurs : mais il est plus vrai encore que M. le Justicier Bezencenet, l'un des Anciens, lui repliqua, *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux, il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changeât de maxime.*

On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Pasteur.

Encore un écart du petit homme au bas de la même page : selon lui vous accusez *faussement* M. le Pasteur *d'avoir dit en Consistoire que Rousseau est l'Antechrist* : ce petit homme là ne sait pas lire apparemment ; car pourquoi mentiroit-il lui même avec si peu d'adresse pour se donner le plaisir de vous accuser de mensonge ? En parlant des Anciens vous dites simplement : *on leur répéta que Jean-Jacques Rousseau étoit l'Antechrist* : mais vous ne dites pas un mot du Consistoire, vous ne parlez point de M. le Pasteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce discours : il est cependant très-vrai qu'on leur a dit cela ; tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'État, & la perte assurée de nos alliances Helvétiques, si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez, dans le besoin, lui soutenir en face, que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en présence du Diacre & de six Anciens ;

&, pour enrichir vos preuves par une circonſtance de poids, vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet inſtant une raſade de vin d'abſinthe, & que, ſaiſi d'une ſainte horreur en prononçant le mot d'Antechriſt, il en répandit une partie ſur ſon ſacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos ſont extravagans & menſongers, il n'y a qu'à les mettre ſur le compte du petit homme.

Seroit-ce M. le Paſteur lui-même, qui dit; *l'Auteur réuſſit très bien à faire rire & à ſe déshonorer* ? Quand vous rapporterez le bruit ſemé au Val-de-Travers que Rouſſeau, dans ſon dernier Ouvrage, diſoit que les femmes n'ont point d'âme, répétez-lui que dans les villages de Travers, Couvet, Motiers, Boveresſe, Fleurier, on ne parloit que de cela; cent perſonnes dans le quartier l'atteſteront. Vous avez donc dit la vérité, & c'eſt-là ce que M. le Paſteur appelle ſe déshonorer; auſſi perſonne ne ſoigne ſon honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la ſeptième lettre paroît toute du petit homme; c'eſt une déclamation qui ſent furieuſe-

ment le tréteau : cependant plusieurs traits décelent M. le Pasteur : dites-lui que, si Rousseau a pensé à quitter Motiers dans le tems de ses liaisons avec lui, il n'y pense plus aujourd'hui que ces liaisons sont rompues. Il jette les hauts cris sur votre *témérité* à l'accuser d'avoir annoncé l'excommunication future de Rousseau ; remarquez qu'il ne le nie pas, & qu'au lieu de ses expressions favorites, *calomnie*, *fait faux*, il se borne à vous taxer de témérité : je crains que, quand il s'agira de relever ses discours plus qu'indiscrets, il ne trouve désormais bien des téméraires. Il revient encore aux Constitutions Ecclésiastiques dont il s'approprie la manutention : ne cessez pas de lui répéter que les Ministres ne sont que les humbles serviteurs de ces Constitutions ; que c'est au Prince & à son Conseil-d'État à veiller à leur conservation, & à châtier les Pasteurs qui oseront y manquer en voulant s'arroger, en véritables Inquisiteurs, le droit d'inspection sur la foi, &, par-là même, sur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de témérité un révérend Pasteur, à

ſon exemple, on appelleroit celui de Metiers téméraire au premier chef, d'oſer ſoutenir hardiment, & en ſéditieux, ce prétendu droit; au mépris des ordres ſacrés d'un Souverain auguſte & reſpectable à tant de titres, au mépris de la part intéreſſante que prend à cette affaire Mylord Maréchal, notre illuſtre Gouverneur; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraîche du Gouvernement qui réduit en poudre cette affreuſe prétention, au nom ſeul de laquelle l'âme de tout Citoyen ſe ſoulève avec frémiſſement : mais on ne perd pas ainſi le reſpect à un Ambaſſadeur du *Seigneur Jéſus*; & il faut ſe contenter de le renvoyer aux inſtructions de *ſon divin Maître*, qui lui ordonne aſſez expreſſément d'être ſoumis aux Puiſſances ſupérieures.

Vous avez vu un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même ſurpriſe; en parlant des Conſtitutions de l'État, l'Auteur dit : *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte; elles me ſont trop précieuſes* : MAIS N'Y A-T-IL PAS AUSSSI DES CONSTITUTIONS ÉCCLESIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE

A SOUTENIR ? Ce *mais n'y a-t-il pas aussi* est, en effet, le langage d'un vrai Patriote : c'est-à-dire que, lorsque vous réclamez les Constitutions de l'État en faveur des Citoyens, M. le Pasteur de Motiers réclame les Constitutions Ecclésiastiques pour lui & ses Pairs. Voilà une opposition assez formelle ; & cependant il ajoûte avec sa logique ordinaire *que les Constitutions civiles & les Constitutions Ecclésiastiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Constitutions Ecclésiastiques que son état l'oblige à soutenir*, distinctes des Constitutions de l'État, & qu'il place à l'opposite en façon d'équilibre, par son *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être question des Constitutions Ecclésiastiques connues de chacun, & que M. le Pasteur de Motiers n'est pas plus appellé à soutenir que le dernier des Citoyens, vu que ce soin est donné aux seuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Constitutions ; comptez qu'il s'agit donc ici de Constitutions secrettes que nous ignorons,

& je soupçonne que ce n'est autre chose que la discipline olographe & le serment à la Classe ; ce sont des pièces qu'il faut avoir dans votre sac & qui rendront l'énigme claire. Ce soupçon est fortifié par la réponse catégorique que fit dernièrement M. le Diacre lorsqu'on lui signifia l'Arrêt du Conseil d'État, par lequel il lui est ordonné de catéchiser tous les quinze jours dans la chapelle de Boveresse : sa réponse fut *qu'il respectoit infiniment les ordres du Gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Classe.* Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Pasteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Classe, & l'institut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jésuites étoit bien instruit du *caractère personnel* de M. le Pasteur de Motiers, lorsqu'il lui adressa, il y a quelque tems, les Missionnaires dont je vous ai parlé ; & qu'il est très-probable, comme on l'assûre, que M. le Pasteur, déja membre honoraire étranger de la Société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre, ne

tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si désormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on les excusera sans doute, puisqu'ils doivent obéir à l'institut de la compagnie des Pasteurs, & à celui de la compagnie de Jésus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de sa Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Pasteurs, plus de Consistoires, plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut sur-tout des Pasteurs véridiques, justes, doux, moderés, humains, sobres, continents & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoûte : *Il n'est pourtant question dans les Consistoires, ni de feu, ni de bucher, ni d'auto-dà-fè.* Demandez-lui s'il a oublié les scandaleux *Auto-dà-fè* que nos peres ont eu la patience de souffrir quatre fois l'an dans le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers, & que le Gouvernement, excité enfin par les abus crians, abolit sagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conseillers d'État du nom de Montmollin, mais qui n'ont

point dégénéré, eux, de leurs ayeux dont les noms respectables occupent les premières places dans nos fastes. C'étoit à la renaissance de tels *Auto-dà-fè* que M. le Pasteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans son Consistoire & dont Rousseau devoit être la premiere victime. Il paroît que M. le Pasteur n'entend pas l'Espagnol; dites lui qu'*Auto-dà-fè* & *Inspection sur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le pense.

Sur le récit qu'il fait à sa façon, opposez hardiment le vôtre, tiré, mot-à-mot, de la relation de M. le Châtelain au Gouvernement, & *si les faits sont déguisés*, c'est avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fusée; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration.

Pour toute réponse à la page 156; vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention; si cela ne suffit pas, demandez-lui si l'*Emile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers*; s'il *n'étoit pas une action*, &c. Et si, après avoir admis avec transport Rousseau à la Communion, apres cette *action*, il pouvoit, sans se donner en

ſpectacle, s'acharner ainſi à l'excommunier, après *l'action* des lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus ſurpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Paſteur de Motiers aſſez courageux pour entreprendre de juſtifier ſon étrange prétention d'une double voix en Conſiſtoire pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme ! ſoyez ſûr que le petit homme a travaillé ſeul tout cet article. Quel galimathias pour prouver qu'une voix prépondérante n'eſt pas double ; qu'une première voix & une ſeconde voix ne ſont pas deux voix ! en vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le Régent de la paroiſſe pour avoir fait imprimer de pareilles ſornettes à l'ombre du *glorieux caractere* de M. le Paſteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers, le plus vieux des Anciens, tandis que quatre autres Anciens, avec M. le Châtelain, ſoutenus d'un Arrêt du Gouvernement, déclarent le contraire. Il eſt bon de remarquer ici que le Paſteur, comme Préſident du Conſiſtoire, peut opiner tout à ſon aiſe, mais que ſa voix ne

doit être comptée que dans le seul cas d'égalité dans les suffrages des autres assistans ; son avis compté pour rien jusqu'alors devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante ; tout autre usage est contraire à l'ordre & à nos loix ; or, dans ce cas-ci, voyons comment M. le Pasteur de Motiers a procédé. Les suffrages du Diacre, du vieux Ancien Clerc & du jeune Ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rousseau : M. le Châtelain avec les trois Anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre, l'absolvent, il est clair que celui-ci eut quatre suffrages contre trois. Il est clair encore que le Pasteur n'étoit pas appellé à donner son suffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puisqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix ; mais il est plus clair encore que le Pasteur, joignant son suffrage à trois autres, a prétendu l'emporter sur quatre ; il vouloit s'attribuer deux voix, vu que trois, plus deux, font cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui pût l'emporter sur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le

Pasteur, vous lui demanderiez si les loix de la plus commune délicatesse lui permettoient d'user du droit de voix *prépondérante* (supposé qu'il existât) pour écraser un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis, après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ; si cette délicatesse approuvoit son véhément & très-long discours en Consistoire contre Rousseau, & la maniere décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de son récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance sur son reproche aux quatre Anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel, & sur la tres-bonne réponse des premiers ! Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre Anciens : M. le Pasteur ne présente, selon sa coutume, que sa propre déclaration ; il prétendra, peut-être, qu'elle est *prépondérante* : répondez-lui que, lors même qu'elle seroit soutenue de celle du Diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le masque, homme de ténèbres, audacieux imposteur; c'est M. le Pasteur de Motiers; c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : *un Ange ne tiendroit pas contre vos noirceurs*; preuve de cela, c'est qu'il ne peut y tenir lui-meme : *il sent que sa tête s'échauffe*; il ne s'est donc pas apperçu qu'elle étoit déja brûlante au début de sa premiere lettre. Quoi qu'il en soit; il faut obéir, mon cher du Peyrou, à une telle sommation, & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur que les trois mots dont il se plaint tant, *auri sacra fames*, lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rousseau : s'il souhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire inférer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet où tout, jusqu'au mot d'*indisconvenance*, décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.

Les quatre Anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement; s'ils ont perdu les bonnes graces de leur conducteur spirituel en

n'écoutant pas sa voix, ils ont acquis en échange le suffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne sont pas faits pour aller ensemble : leur sage conduite a mérité les éloges & l'approbation publique du Gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuses dans ses ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire, & que M. le Pasteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de son côté ; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau sur cette scène* : il auroit fait mieux encore de le tirer sur toute la pièce. *S'il n'étoit retenu par des raisons de prudence, il auroit bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse.* Cet acte de prudence est assurément fort naturel de sa part. Imitez le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rousseau, s'étant heureusement rencontrés à Motiers lors de sa citation au Consistoire, s'entretinrent avec quelques Anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumière, saisirent bientôt la vérité

qu'on leur avoit si cruellement déguisée ; si M. le Pasteur souhaite un peu de détail sur ces menées, déclarez-lui qu'on est en état de le contenter.

Que M. le Pasteur de Motiers se loue dévotement & sans cesse ; qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroisse & son collégue, ses deux fideles & tant dévoués Anciens ; mais qu'à de tels éloges il unisse celui de M. le Diacre, qui est *un digne & fidèle Ministre de l'Évangile*, puisqu'il désobéit au Souverain pour obéir à la Classe, & *qu'il remplit avec assiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu*, vu qu'il ne fait pas les catéchismes qu'il doit à la chapelle de Bovereste & pour lesquels il est payé ; du reste *un honnête-homme, un homme de bien* ; le trait n'est pas supportable, & c'est mal payer son excessive complaisance : si quelque chose peut consoler ce pauvre Diacre, c'est d'avoir vu son éloge précédé par celui du Magistrat & du Clergé de Genève. Mais je ne sais si ces Messieurs en seront fort flattés.

On croiroit, d'après la note, que le Gouvernement a donné ci-devant

gain de cause à la Classe sur les prétentions de la Communauté de Boveresse pour les catéchismes ; faites-vous montrer les Arrêts du Conseil d'État du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763, & du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juste idée des assertions de M. le Pasteur de Motiers.

Je ne sais si la Classe lui saura gré de la mettre si souvent en jeu pour étayer sa brochure ; il vous oblige à traiter diverses questions qu'il lui eût été plus profitable de laisser dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes sont indifférentes aux Pasteurs de ce pays ? Il ne persuadera personne : on sait assez que la privation de ces prébendes est la verge unique & toujours sûre dont le Gouvernement se sert pour mettre à la raison les Pasteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaises denrées* dont il se plaint sont sans doute les émines de moissons des Paroissiens étrangers ; & dans ce cas l'apostrophe regarde une portion de son cher troupeau ;

mais dont il exceptera Rouſſeau, vu le ſac de beau froment qu'il en a reçu ſans façon ; car s'il s'agiſſoit des grains attachés à ſa prébende ſur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choſes à lui dire ; on lui rappelleroit l'Arrêt du Conſeil d'État en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occaſion d'une pareille plainte ; Arrêt ſur lequel M. le Paſteur, qui certainement entend le latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le ſage conſeil que vous donnez dans cette langue à la Claſſe.

M. le Paſteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que ſon plus vieux & plus cher Ancien qui lui ſervit de Légat, & qui, dans ſa miſſion, eut ordre de ſa part de menacer des cinq nobles Corps de l'État M. le Receveur Guyenet : il ne doit pas avoir oublié, ſur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un ſermon de la façon de M. le Paſteur ſur la tempérance, même ſur celle de la langue, ſeroit une pièce intéreſſante. Avant de

ſe plaindre que le ſecret du Conſiſtoire fut mal gardé, il devoit ſe rappeller que plus d'une perſonne en étoit inſtruite dans ſa propre maiſon ; il ne couche pas en joue, ſans doute, M. le Châtelain, qui en informa d'abord le Gouvernement auquel il en devoit compte ; ni les quatre Anciens, qui ſe hâterent de demander une direction au Conſeil d'État de qui ſeul ils devoient la recevoir. Il eſt tout auſſi ſingulier que M. le Paſteur ne ſe ſoit pas apperçu qu'à l'article cinquieme de leur ſerment, les Anciens ne promettent le ſecret que pour les choſes qui *devront être ſecrettes*. Il eſt clair que la matière traitée dans ce Conſiſtoire auroit dû reſter ſecrette pour l'honneur du Paſteur ; mais pour celui de l'État & de l'Humanité, pour la ſureté des Citoyens, elle devoit bien vîte devenir publique, afin que le maître y pourvût, comme il l'a fait.

Il a tort de ſe fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du préſent règne : prudent & ſage comme il l'eſt inconteſtablement, il devroit un peu plus ſe défier de ſa mémoire : tout ce qu'on peut

faire pour lui ; c'eſt de rejetter cet étrange propos ſur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un ſouper. En tout cas il ne récuſera pas, ſans doute, le témoignage d'un de ſes confrères, en préſence duquel il tint ce propos.

Monſieur le Paſteur auroit mieux fait de laiſſer à d'autres le juſte ſoin de louer ſa famille ; ſes éloges ſont ſujets à porter malheur ; mais le mérite diſtingué de la famille de Montmollin eſt au-deſſus de cette fatale influence. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec plaiſir, avec reconnoiſſance même de pluſieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magiſtrats & d'un grand nombre de Conſeillers d'État qui tous ont bien mérité de la patrie ; de pluſieurs Militaires enfin, qui ſe ſont diſtingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieuſement à la journée d'Hochſtet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin ; on ſe rappelle avec attendriſſement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Paſteur

de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Prusse à Utrecht, & qui joignit à une âme vertueuse de belles connoissances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illustres étoient une lumière qui, toujours suspendue sur la tête de leurs descendans, éclairoit leurs vertus où leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté quelquefois de souffler cette bougie.

Il paroît cependant très-content de sa conscience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *sera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous, je crois qu'au fond M. le Pasteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence Rousseau & lui, si peu faits pour frayer ensemble dans ce monde, se rencontreront difficilement dans l'autre.

AUTRE LETTRE

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU;

Du 19 Septembre;

Servant de Post-scriptum *à celle du* 31 *Août* 1765.

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer, en achevant ma derniere lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenseurs de la sainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'Auteur d'un Livre, pour n'avoir pas été excommunié, risqueroit d'être assassiné; & que ce seroit un tems de jeûne & de Communion qu'on choisiroit pour une si bonne œuvre?

La fermentation parmi le Peuple s'étoit bornée à des murmures, à des visions, à des huées, ou à des attentats

faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche, premier Septembre, on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à sanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rousseau. Le lendemain & les jours suivans ce furent de nouveaux outrages ; si M. Rousseau passoit dans la rue il étoit hué, injurié, poursuivi par la populace ; s'il se promenoit dans la campagne, on s'apprêtoit à lui tirer dessus : & toutes les nuits on insultoit sa maison. La tranquillité avec laquelle il continua de se promener tous les jours sans cortége & sans armes, parut pourtant en imposer à ces braves, & nul n'osa de jour attenter à sa personne. Mais enfin, la nuit du six au sept Septembre, il fut attaqué chez lui durant son sommeil sans ménagement. La maison où il loge portoit au dehors les marques des plus grandes violences. Une de ses portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; son mur fut criblé de pierres ; on en lança particulièrement une fort grosse à travers la fenêtre de sa cuisine qui porta le verre jusques dans

ſa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de ſon lit ; s'il ſe fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit aſſommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choſes & en fit le lendemain ſon rapport au Conſeil d'État.

Le même jour la Communauté aſſemblée par l'ordre du Magiſtrat ayant appris ce qui s'étoit paſſé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais ſans donner au ſurplus aucun ordre pour la ſûreté de M. Rouſſeau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté ſur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or vous ſaurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires, tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient oppoſés ; qu'ils avoient voulu la faire ſeuls, & cela préciſément à l'heure où la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau fut attaquée.

Tandis que la Communauté de Mo-

tiers étoit si tranquille sur les attentats qui se commettoient dans son sein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ses membres & aux vertus de son respectable Pasteur, se conduisoit bien différemment. Vous savez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occasion s'est si avantageusement distinguée, a fait à M. Rousseau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ses membres, démarche dont le Gouvernement lui a su gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magistrats. Assemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rousseau, elle lui fit sur le champ une députation de trois de ses Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils sauroient bien le défendre contre quiconque oseroit attenter à sa sûreté, lui offrant en même tems les voitures pour transporter ses effets, & tous les soins nécessaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet fit sur M. Rousseau cette offre si géné-

reuſe & ſi noblement faite, lui dont l'âme eſt ſi ſenſible à tous les procédés honnêtes, & qu'aſſurément on n'a pas gâté ſur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voiſinage des deux paroiſſes ne l'empêche de ſuivre à cet égard ſon penchant. En attendant, vous ſerez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut reſter parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'eſt pas permis à un homme raiſonnable, qui fait quelque cas du repos de ſes amis, de reſter volontairement parmi des furieux toujours prêts à le maſſacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du déſordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru cette précaution indiſpenſable, deux gardes bien armés, & choiſis dans la Communauté de Couvet, ont conſtamment paſſé la nuit dans la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau,

jusques au déménagement complet de ses effets. On ajoûte que ce Magistrat, chargé par le Gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & se trouvant, à cause de cela, menacé dans une pasquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rousseau, s'est vu obligé, pour sa sûreté, d'avoir aussi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le sage parti de quitter Motiers, pour aller établir son domicile à Couvet. Sans doute que Messieurs du Conseil d'État trouveront bientôt les moyens de rétablir la sûreté publique, & de faire respecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; sans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous se verra forcé à pourvoir à sa défense, & à devenir son propre vengeur.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement, & pour la vie, &c.

A Neufchatel, le 19 Septembre 1765.

SUITE
DE L'ÉMIGRATION
DE
J. J. ROUSSEAU.

MONSIEUR Rouſſeau avoit cru trouver dans la Suiſſe les tranquilles douceurs d'une vie Philoſophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choiſi ce petit coin de l'Univers pour en faire ſon tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique ſembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le penſoit avec lui ; mais un homme, qui ſe dit Miniſtre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides, & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du Fanatiſme.

Nous avons vu qu'au mois de Septembre quelques coquins du village de Motiers-Travers, où il y avoit eu foire le

jour précédent, échauffés sans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Ministre de ce village, s'étoient attroupés devant la maison de M. Rousseau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pieres contre ses fenêtres & dans une galerie pratiquée le long du bâtiment; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne se proposoient pas moins que de massacrer M. Rousseau; celui-ci, éveillé en sursaut, cria au secours. Le Châtelain, qui logeoit à quelques pas de-là, accourut accompagné de tous les honnêtes-gens qui avoient entendu les cris de M. Rousseau: mais les coquins avoient disparu. Informé de cet évenement, le Conseil d'État de Neufchatel d'abord ordonna les enquêtes les plus sévères, & même promit une récompense pour quiconque lui décéleroit un ou plusieurs complices de l'attentat, déclarant en même tems que la Communauté de Motiers-Travers seroit responsable de tout ce qui pourroit arriver désormais contre la personne ou les biens de cet homme célèbre; néanmoins il prit le sage parti de se retirer au plutôt dans l'Isle Saint-

Pierre, & c'eſt de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres ſuivantes, à un des principaux membres du Gouvernement.

MONSIEUR,

J'OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de ſortir de votre Gouvernement & de votre voiſinage ; mais avec la conſolation d'emporter votre eſtime & celle des honnêtes-gens.

Nous entrons dans une ſaiſon dure, ſur-tout pour un pauvre infirme : je ne ſuis pas préparé pour un long voyage : mes affaires demanderoient quelques préparations. J'aurois ſouhaité, Monſieur, qu'il vous eût plû de me marquer ſi l'on m'ordonnoit de partir ſur le champ, ou ſi l'on vouloit bien m'accorder quelques ſemaines pour prendre les arrangemens néceſſaires à ma ſituation : en attendant qu'il vous plaiſe de me preſcrire un terme que je m'efforcerai même d'abréger, je ſuppoſerai qu'il m'eſt permis de ſéjour-

ner ici jusqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presque indispensable, est que, sur des indices que je croyois sûrs, je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

Je voudrois être sûr, Monsieur, que ma visite ne vous déplairoit pas : quelque précieux que me soient les momens en cette occasion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveller, Monsieur, les assurances de mon respect.

A l'Isle Saint-Pierre, le 17 Octobre 1763.

MONSIEUR,

LE triste état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous supplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une proposition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageuse, & qui va mieux, ce me semble, au but de

ceux

ceux qui me poursuivent, que ne fera mon éloignement. J'ai consulté ma situation, mon âge, mon humeur, mes forces ; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment, & sans préparation, de longs & pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, & de me fatiguer à chercher au loin un asyle, dans une saison où mes infirmités ne me permettent pas même de sortir de la chambre. Après ce qui s'est passé, je ne puis me résoudre à rentrer dans le territoire de Neufchatel, où la protection du Prince & du Gouvernement ne sçauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez, Monsieur, qu'aucun des États voisins ne voudra ou n'osera donner retraite à un malheureux chassé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une seule ressource, & quelqu'effrayante qu'elle paroisse, je la prendrai non-seulement sans répugnance, mais avec empressement, si leurs Excellences veulent bien y consentir. C'est qu'il leur plaise que je passe en

prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur État qu'il leur semblera bon de choisir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai sûreté de n'être jamais à leur charge. Je me soumets à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, si ce n'est pour l'absolue nécessité, & par le canal de ceux qui seront chargés de moi. Seulement qu'on me laisse, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je suis content.

Ne croyez point, Monsieur qu'un expédient si violent en apparence, soit le fruit du désespoir. J'ai l'esprit très-calme en ce moment ; je me suis donné le tems d'y bien penser, & c'est d'après la profonde considération de mon état que je m'y détermine. Considérez, je vous supplie, que, si ce parti est extraordinaire, ma situation l'est encore plus. Mes malheurs sont sans exemple ; la vie orageuse que je mène depuis plusieurs années, seroit terrible pour un homme en santé ; jugez de ce qu'elle doit être pour un

pauvre infirme épuisé de maux, d'ennuis, & qui n'aspire qu'à mourir en paix. Toutes les passions sont éteintes dans mon cœur ; il n'y reste que l'ardent desir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande : délivré de la sotte importunité des curieux, & à couvert de nouvelles catastrophes, j'attendrai tranquillement la derniere, & n'étant plus instruit de ce qui se fait dans le monde, je ne serai plus attristé de rien. J'aime la liberté, sans doute ; mais la mienne n'est point au pouvoir des hommes, & ce ne seront ni des murs, ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité, Monsieur, me paroît si peu terrible, je sens si bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore espérer dans cette vie, que par-là même, quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard, je n'ose espérer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi, non plus que vis-à-vis d'autrui : je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables

& honnêtes, qui pouvoient m'assurer le repos, & prévenir les nouveaux orages, qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monsieur, les sentimens de justice & d'humanité dont votre ame généreuse est remplie. Je sens tout ce qu'une grâce de cette espèce peut vous coûter à demander : mais vous aurez compris que, vu ma situation, cette grâce en sera en effet une très-grande pour moi & ces mêmes sentimens qui font votre répugnance, me sont garans que vous sçaurez la surmonter. J'attends, pour prendre définitivement mon parti, qu'il vous plaise de m'honorer de quelque réponse. Daignez, Monsieur, je vous supplie agréer mes excuses & mon respect.

Du 2 Octobre 1765.

MONSIEUR,

JE puis quitter Samedi l'Isle Saint-Pierre, & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences : mais vu l'étendue de leurs États, & ma triste situation, il m'est absolument impossible de sortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera possible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas, elles peuvent disposer à leur gré de ma personne & de ma vie.

J'ai appris à m'attendre à tout de la part des hommes : ils ne prendront pas mon âme au dépourvû.

Recevez, homme juste & généreux, les assurances de ma respectueuse reconnoissance, & d'un souvenir qui ne sortira jamais de mon cœur.

Signé, ROUSSEAU.

DU 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuse, pour ne pas s'attendrir sur

le ſort d'un homme auſſi grand. Cependant les principaux membres du Gouvernement de la Suiſſe ne donnerent aucun ſentiment de compaſſion à ſa ſituation & à ſes malheurs, & l'illuſtre infortuné ſe vit contraint d'aller chercher ailleurs un aſyle. Voici une lettre écrite à ce ſujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. « Quelques Miniſtres » Évangéliques ont trouvé le ſecret de » ſoulever le Peuple contre le fameux » Ex-Génevois, & vous ſçavez juſ- » qu'où peut aller la haîne des gens » de cette robe. Il eſt actuellement » en route pour ſe rendre à Berlin, » où le Monarque Philoſophe permet » qu'il faſſe ſa réſidence. Dieu veuille » qu'il s'y tienne; mais les Paſteurs de » la Capitale du Brandebourg ſont » en grande relation avec ceux de nos » cantons; & on a vu la haîne théolo- » gique ſe communiquer plus loin. » Le 8 de ce mois, il eſt paſſé à Bâle » avec ſa gouvernante & ſon bagage » littéraire. J'ai beaucoup vécu avec » lui; il m'a fait préſent de ſon eſ- » tampe au bas de laquelle j'ai mis quel-

» ques mauvais vers que je n'ose vous » communiquer. On assûre qu'il va à » Strasbourg, où il attendra la belle » saison pour se rendre à Berlin ».

En effet M. Rousseau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuse par les suggestions d'un implacable séducteur, & livra l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les fastes de l'Histoire, M M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchatel, s'efforcerent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la sincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chere au cœur de M. Rousseau, & pouvoit seule adoucir dans lui l'idée de ses malheurs.

On est tenté de se réconcilier avec une Nation, qui constamment a des torts vis-à-vis d'un grand-homme, & sur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorsque l'on voit qu'elle renferme dans son sein au moins deux âmes sensibles qui partagent des disgrâces qu'ils ne peuvent point ré-

parer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la Nation Helvétique, que M M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les seuls qui marquerent, dans cet évènement, de la douleur & de la sensibilité. Plusieurs personnes aussi distinguées par leur caractère de probité que par leur amour pour les sciences, désapprouverent la dureté du Gouvernement. En général toutes les âmes honnêtes se sentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Pasteur Montmollin ; mais le coup étoit porté, & M. Rousseau se rendit à Strasbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le séjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il se rendit à paris avec le projet de passer en Angleterre. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais eu celui de se retirer en Prusse : l'Angleterre le flattoit d'avantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaisance, & qui y seroit en effet très-précieuse, si la méchanceté ne l'empoisonnoit pas quelquefois.

M. Rousseau étoit arrivé à Paris ;

le 16 Décembre : le Protecteur des talens, M. le Prince de C*** lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint-Simon. Notre exilé y reçut les visites de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la France. Madame la Comtesse de B** lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeller bientôt dans sa Patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rousseau l'état de félicité d'un homme né libre, & fait pour l'être ; c'étoit dans son Isle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos premiers pères. Il vouloit être le témoin, ou l'instrument de cette heureuse tranquillité que recherchoit notre Philosophe. Tout son desir étoit de l'accompagner jusqu'à Londres, & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ses offres, puisqu'il étoit instruit à en mettre dans l'Histoire : cependant des François clairvoyans douterent qu'une amitié si récente pût être si affectueuse. Ils savoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur Nation pour avoir écouté trop légèrement les propositions fastueuses de

certains de ces Insulaires, polis & insinuans hors de chez eux, mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur Patrie. Mais comme, par un malheur attaché à l'Humanité, nos regards ne s'étendent point jusqu'au fond des cœurs, on aima mieux s'en tenir aux soupçons que d'attribuer à un homme qui paroissoit honnête, des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rousseau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766, & se rendit à Calais. Son ancien & fidèle ami, M. de Luze, l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portoient à Londres.

M. Rousseau reçut en arrivant dans ce Royaume les politesses les plus sincères de la part des Ministres. Les hommes éclairés & droits, dont cette Isle abonde, s'empressèrent d'offrir leur amitié & leurs services : le Roi même voulut marquer, par ses bienfaits, toute l'estime dont il étoit pénétré pour ce sçavant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt-cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rousseau. Sa Ma-

jesté ne voulut pas que notre Philosophe fût traité comme les hommes ordinaires, & elle donna des ordres pour que l'on rendît la somme exigée. Pensions, accueil gracieux, amitié douce & uniforme, tout annonçoit à M. Rousseau une vie tranquille & des jours sereins; mais l'envie ne dort pas. Elle passa de l'ame d'un ministre de l'Évangile dans celle d'un homme de Lettres pour former ses orages. M. Horace Walpole se crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre, & jaloux de faire briller son esprit aux dépens de son cœur, il jetta dans le Public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe, sous le nom du Roi de Prusse.

On assûre que cet Horace Walpole est vraiment Auteur de cette singuliere Ironie, & qu'un François n'a fait que lui prêter les grâces du style que Walpole n'a pas. On ajoûte qu'il la tint long-tems dans sa poche, & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit pressentir le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume, & il eut, dit-on,

la délicateſſe de ne pas voir M. Rouſſeau, pour ne pas eſſuyer le reproche de lui avoir rendu des viſites perfides.

Nous voulons bien croire que M. Hume, qui habitoit ſous le même toit que Walpole, n'a point connu cette belle production de ſon génie, dans le tems qu'il prodiguoit à M. Rouſſeau les careſſes de l'amitié. Si quelque choſe doit nous porter à lui refuſer notre croyance, ſur cet objet, c'eſt ſans doute parce qu'il ſeroit honteux de flatter un homme d'une main, & de le livrer de l'autre à la dériſion. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume; nous aimons mieux penſer que Walpole voyoit avec un plaiſir ſecret le ſuccès de ſes démarches auprès de M. Rouſſeau, pour l'attirer dans la grande Brétagne, & lui faire paſſer la mer, & qu'alors, peu délicat ſur le choix des moyens pour faire ſentir à M. Rouſſeau les effets d'une haîne gratuite, il a oublié ce que ſa Nation devoit à un homme auſſi grand, & violé les droits ſacrés de l'hoſpitalité envers lui.

Voici donc un nouveau théâtre qui préſente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rouſſeau aux priſes avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe ſur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-tems les ſuffrages : nous nous garderons bien de prononcer ; nous ne ſommes qu'hiſtoriens, & nous voulons être hiſtoriens fidèles.

Dans la collection des Pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au Public un précis de l'expoſé ſuccint qu'en a fait M. Hume ; mais comme il parle dans ſa propre cauſe, nous nous contentons d'emprunter de lui le ſimple récit des faits, ſans nous ſervir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à ſon antagoniſte des vues que peut-être il n'avoit pas. Ainſi nous avons élagué ſon récit ; nous en ſéparons toutes les réflexions par leſquelles un homme veut lire dans l'âme d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

Après avoir lu tout ce qui appartient à cette grande affaire, peut-être

verra-t-on qu'elle ne roule que sur une mépriſe & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela, que le mauvais plaiſant qui a voulu s'egayer aux dépens de M. Rouſſeau.

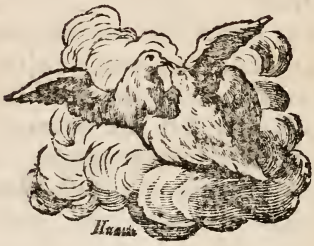

ŒUVRES
DIVERSES
DE
J. J. ROUSSEAU.

PRÉCIS
DE
L'ABRÉGÉ SUCCINT
Qui a été donné au Public
PAR M. HUME.

LA liaison de M. Hume avec M. Rousseau commença en 1762, lorsque le Parlement de Paris décréta de prise de corps l'Auteur d'*Émile*. M. Hume étoit alors à Édimbourg. Une

personne de mérite lui écrivit de Paris que M. Rousseau étoit dans le dessein de passer en Angleterre pour y chercher un asyle & lui demanda ses bons offices pour lui. M. Hume écrivit à plusieurs de ses amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre Exilé, & il lui écrivit à lui-même pour l'assurer de son zèle & de son empressement à le servir. Il l'invitoit en même tems à venir à Édimbourg, si ce séjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans sa maison pour tout le tems qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas besoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rousseau la personne qui le lui avoit recommandé, & la célébrité de son génie, de ses talens, & sur-tout de ses malheurs, dont la cause même étoit une raison de plus pour s'intéresser à lui. C'est ainsi que M. Hume le raconte. Voici la réponse qu'il reçut de M. Rousseau.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

De Motiers-Travers le 19 Février 1763.

« JE n'ai reçu qu'ici, Monsieur, & » depuis peu, la lettre dont vous » m'honoriez à Londres, le 2 Juillet » dernier, supposant que j'étois dans » cette Capitale. C'étoit sans doute » dans votre nation, & le plus près » de vous qu'il m'eût été possible, » que j'aurois cherché ma retraite, si » j'avois prévu l'accueil qui m'atten- » doit dans ma Patrie. Il n'y avoit » qu'elle que je pusse préférer à l'An- » gleterre, & cette prévention, dont » j'ai été trop puni, m'étoit alors » bien pardonnable ; mais, à mon » grand étonnement, & même à celui » du Public, je n'ai trouvé que des » affronts & des outrages où j'espérois, » sinon de la reconnoissance, au » moins des consolations. Que de » choses m'ont fait regretter l'asyle » & l'hospitalité philosophique qui » m'attendoient près de vous ! Toute- » fois mes malheurs m'en ont toujours

» rapproché en quelque maniere. La
» protection & les bontés de Mylord
» Maréchal, votre illustre & digne
» compatriote, m'ont fait trouver,
» pour ainsi dire, l'Écosse au milieu
» de la Suisse; il vous a rendu pré-
» sent à nos entretiens; il m'a fait
» faire avec vos vertus la connoissance
» que je n'avois faite encore qu'avec
» vos talens; il m'a inspiré la plus
» tendre amitié pour vous & le plus
» ardent desir d'obtenir la vôtre, avant
» que je susse que vous étiez disposé
» à me l'accorder. Jugez, quand je
» trouve ce penchant réciproque,
» combien j'aurois de plaisir à m'y
» livrer! Non, Monsieur, je ne vous
» rendois que la moitié de ce qui
» vous étoit dû, quand je n'avois pour
» vous que de l'admiration. Vos grandes
» vues, votre étonnante impartialité,
» votre génie, vous éleveroient trop
» au-dessus des hommes, si votre bon
» cœur ne vous en rapprochoit. Milord
» Maréchal, en m'apprenant à vous
» voir encore plus aimable que sublime,
» me rend tous les jours votre com-
» merce plus desirable & nourrit en
» moi l'empressement qu'il m'a fait

» naître de finir mes jours près de » vous. Monsieur, qu'une meilleure » santé, qu'une situation plus com- » mode ne me met-elle à portée de » faire ce voyage comme je le desi- » rerois? Que ne puis-je esperer de » nous voir un jour rassemblés avec » Mylord dans votre commune Patrie, » qui deviendroit la mienne! Je bé- » nirois dans une société si douce les » malheurs par lesquels j'y fus conduit, » & je croirois n'avoir commencé de » vivre que du jour qu'elle auroit » commencé. Puissé-je voir cet heu- » reux jour plus desiré qu'espéré! » Avec quel transport je m'écrierois » en touchant l'heureuse terre où sont » nés David Hume & le Maréchal » d'Écosse »:

..... Salve, satis mihi debita tellus :
Hæc domus, hæc patria est.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume dit dans l'exposé succint de ses contestations avec M. Rousseau, que ce n'est point par vanité qu'il publie cette lettre; puisque bien-

tôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'eſt ſeulement pour completter la ſuite de cette correſpondance & faire voir qu'il y a long-tems qu'il étoit diſpoſé à rendre ſervice à M. Rouſſeau.

Leur commerce avoit entièrement ceſſé juſqu'au milieu de l'Été de l'année 1765, lorſque la circonſtance ſuivante le renouvella. Une perſonne qui s'intéreſſe à M. Rouſſeau, étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoiſinent la Suiſſe, profita de cette occaſion pour rendre viſite au Philoſophe ſolitaire, dans ſa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette perſonne que le ſéjour de Neufchatel lui devenoit très-déſagréable, tant par la ſuperſtition du Peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui ; qu'il craignoit d'être bientôt dans la néceſſité d'aller chercher un aſyle ailleurs, & que dans ce cas l'Angleterre lui paroiſſoit, par la nature de ſes loix & de ſon Gouvernement, le ſeul endroit où il pût trouver une retraite aſſurée : il ajouta que Milord Maréchal, ſon ancien Protecteur, lui avoit conſeillé de ſe

mettre sous la *protection* de M. Hume; & qu'en conséquence il étoit disposé à s'adresser à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour de France; mais comme il avoit la perspective de retourner bien-tôt à Londres, il ne rejetta point une proposition faite dans de semblables circonstances par un homme que son génie & ses malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la situation & des intentions de M. Rousseau, il lui écrivit pour lui offrir ses services; M. Rousseau lui fit la réponse suivante.

LETTRE DE M ROUSSEAU, A M. HUME.

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

« VOs bontés, Monsieur, me pénetrent autant qu'elles m'honorent. » La plus digne réponse que je puisse » faire à vos offres, est de les accepter, & je les accepte. Je partirai dans » cinq ou six jours pour aller me jetter

» entre vos bras. C'eſt le conſeil de » Mylord Maréchal, mon Protecteur, » mon ami, mon père; c'eſt celui de » Madame de ***, dont la bienveuil- » lance éclairée me guide autant qu'elle » me conſole; enfin, j'oſe dire que » c'eſt celui de mon cœur qui ſe plaît » à devoir beaucoup au plus illuſtre » de mes Comtemporains, dont la » bonté ſurpaſſe la gloire. Je ſoupire » après une retraite ſolitaire & libre » où je puiſſe finir mes jours en paix. » Si vos ſoins bienfaiſans me la pro- » curent, je jouirai tout enſemble & » du ſeul bien que mon cœur deſire, » & du plaiſir de le tenir de vous. » Je vous ſalue, Monſieur, de tout » mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

En recevant cette lettre M. Hume ſentit s'élever dans ſon cœur un mouvement de pitié, mêlé d'indignation; il frémit en voyant qu'un homme de Lettres, d'un mérite ſi éminent, étoit réduit, malgré la ſimplicité de ſa maniere de vivre, aux dernieres extrémités de l'indigence, & que cet

état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieilleſſe & par les implacables fureurs des dévots.

Il ſavoit que pluſieurs perſonnes attribuoient l'état fâcheux où ſe trouvoit M. Rouſſeau, à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejetter les ſecours de ſes amis; mais il crut que ce défaut, ſi c'en étoit un, étoit un défaut reſpectable. Trop de gens de Lettres ont avili leur caractère en s'abaiſſant à ſolliciter les ſecours des hommes riches ou puiſſants, indignes de les protéger; & il crut que ce ſentiment de l'âme, quoique porté à l'excès, méritoit de l'indulgence dans un homme de génie, qui, ſoutenu par le ſentiment de ſa propre ſupériorité & par l'amour de l'indépendance, bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il ſe propoſa donc de ſervir M. Rouſſeau à ſa maniere. Il pria M. Clairaut de lui donner ſa lettre, & il la fit voir à pluſieurs des amis & des Protecteurs que M. Rouſſeau avoit à Paris. Il leur propoſa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des ſecours

à M. Rouſſeau ſans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui ſe chargeroit de ſon *Dictionnaire de Muſique* à lui en donner une ſomme plus conſidérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même, & de rembourſer cet excédent au Libraire. Mais ce projet, pour l'exécution duquel les ſoins de M. Clairaut étoient néceſſaires, échoua par la mort inopinée de ce ſçavant.

Comme il conſervoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rouſſeau, il conſerva auſſi la même diſpoſition à l'obliger; &, dès qu'il fut aſſuré de l'intention où il étoit de paſſer en Angleterre ſous ſa conduite, il forma le plan d'un artifice à-peu-près ſemblable à celui qu'il n'avoit pu exécuter à Paris. Il écrivit ſur le champ à ſon ami, M. Jean Stewart, de Buckingham-Street, qu'il avoit une affaire à lui communiquer, d'une nature ſi ſecrette & ſi délicate qu'il n'oſoit même la confier au papier, mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres).

Voici

Voici ce plan, que M. Elliot communiqua en effet quelque tems après à M. Stewart, en lui recommandant le plus grand secret. M. Stewart devoit chercher dans le voisinage de sa maison de campagne quelque Fermier honnête & discret, qui voulût se charger de loger & nourrir M. Rousseau & sa gouvernante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont ils auroient besoin, moyennant une pension, que M. Stewart pouvoit porter jusqu'à cinquante ou soixante livres (*) sterling par an; mais le Fermier devoit s'engager à garder exactement le secret, & à ne recevoir de M. Rousseau que vingt ou vingt-cinq livres sterling par an, & on lui auroit tenu compte du surplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé une habitation qu'il croyoit convenable; M. Hume le pria de faire meubler l'appartement, à ses frais, d'une maniere propre & commode. Ce plan,

(*) La livre sterling vaut environ 22 liv. 10 sols de notre monnoie.

dans lequel il n'entroit, dit M. Hume, aucun motif de vanité, puiſque le ſecret en faiſoit une condition néceſſaire, n'eut pas lieu, parce qu'il ſe préſenta d'autres arrangemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoûte-t-on, eſt connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

Il ne ſera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes intentions. M. Hume avoit accompagné M. Rouſſeau à une campagne très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils paſſerent deux jours chez le Colonel Webb. M. Rouſſeau parut épris des beautés naturelles & ſolitaires de cet endroit. Auſſi-tôt, par l'entremiſe de M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb, pour acheter ſa maiſon avec un petit bien qui y appartenoit, afin d'en faire un établiſſement pour M. Rouſſeau. On prétend que ces faits ſont connus de M. Stewart, du Général Clarke & en partie du Colonel Webb.

Pendant plus de deux mois, M. Hume employa tous ſes ſoins & ceux

de ſes amis, pour trouver quelqu'arrangement qui pût convenir à M. Rouſſeau. On ſe prêtoit à tout; on excuſoit tout; on n'épargna ni tems ni complaiſance pour lui procurer ce qu'il deſiroit; &, quoique pluſieurs des projets formés pour ſon établiſſement euſſent été rejettés, M. Hume ſe crut aſſez recompenſé de ſes peines par la reconnoiſſance & la tendreſſe même avec laquelle M. Rouſſeau paroiſſoit recevoir ſon zèle & ſes bons offices.

Enfin M. Davenport, Gentilhomme diſtingué par ſa naiſſance, ſa fortune & ſon mérite, offrit une maiſon, appellée Wootton, ſituée dans le Comté de Derby, & qu'il habite rarement; M. Rouſſeau l'accepta & lui paya pour lui & pour ſa gouvernante une penſion modique.

Dès que M. Rouſſeau fut arrivé à Wootton, il écrivit à M. Hume la lettre ſuivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 22 Mars 1766.

« VOus voyez déjà, mon cher Pa-
» tron, par la date de ma lettre, que
» je suis arrivé au lieu de ma des-
» tination. Mais vous ne pouvez voir
» tous les charmes que j'y trouve; il
» faudroit connoître le lieu & lire
» dans mon cœur. Vous y devez lire
» au moins les sentimens qui vous
» regardent & que vous avez si bien
» mérités. Si je vis dans cet agréable
» asyle aussi heureux que je l'espère,
» une des douceurs de ma vie sera
» de penser que je vous les dois.
» Faire un homme heureux, c'est mé-
» riter de l'être. Puissiez-vous trouver
» en vous-même le prix de tout ce
» que vous avez fait pour moi! Seul,
» j'aurois pu trouver de l'hospitalité,
» peut être; mais je ne l'aurois jamais
» aussi bien goutée qu'en la tenant de
» votre amitié. Conservez la-moi tou-
» jours, mon cher Patron: aimez-
» moi pour moi qui vous dois tant;

» pour vous-même ; aimez-moi pour » le bien que vous m'avez fait. Je » sens tout le prix de votre sincère » amitié ; je la desire ardemment ; j'y » veux répondre par toute la mienne, » & je sens dans mon cœur de quoi » vous convaincre un jour qu'elle » n'est pas non plus sans quelque prix. » Comme, pour des raisons dont nous » avons parlé, je ne veux rien rece- » voir par la poste, je vous prie, » lorsque vous ferez la bonne œuvre » de m'écrire, de remettre votre lettre » à M. Davenport. L'affaire de ma » voiture n'est pas arrangée, parce » que je sais qu'on m'en a imposé : » c'est une petite faute qui peut n'être » que l'ouvrage d'une vanité obli- » geante, quand elle ne revient pas » deux fois. Si vous y avez trempé, » je vous conseille de quitter une fois » pour toutes ces petites ruses, qui ne » peuvent avoir un bon principe, quand » elles se tournent en piéges contre » la simplicité. Je vous embrasse, mon » cher Patron, avec le même cœur » que j'espère & desire trouver en » vous ».

J. J. ROUSSEAU.

Peu de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 29 Mars 1766.

« VOUS avez vu, mon cher Patron, » par la lettre que M. Davenport a » dû vous remettre, combien je me » trouve ici placé selon mon goût. » J'y serois peut-être plus à mon aise, » si l'on y avoit pour moi moins d'attentions : mais les soins d'un si galant homme sont trop obligeans » pour s'en fâcher ; &, comme tout » est mêlé d'inconvéniens dans la vie, » celui d'être trop bien est un de ceux » qui se tolerent le plus aisément. J'en » trouve un plus grand à ne pouvoir » me faire bien entendre des domestiques, ni sur-tout entendre un mot » de ce qu'ils me disent. Heureusement Mademoiselle le Vasseur me » sert d'interprète, & ses doigts parlent mieux que ma langue. Je trouve » même à mon ignorance un avantage » qui pourra faire compensation ; c'est

» d'écarter les oiſifs en les ennuyant.
» J'ai eu hier la viſite de M. le Miniſ-
» tre, qui, voyant que je ne lui parlois
» que François, n'a pas voulu me
» parler Anglois, de ſorte que l'en-
» trevue s'eſt paſſée à-peu-près ſans
» mot dire. J'ai pris goût à l'expé-
» dient ; je m'en ſervirai avec tous
» mes voiſins, ſi j'en ai, & duſſé-je
» apprendre l'Anglois, je ne leur
» parlerai que François, ſur-tout ſi
» j'ai le bonheur qu'ils n'en ſachent
» pas un mot. C'eſt à-peu-près la ruſe
» des ſinges qui, diſent les Negres,
» ne veulent pas parler, quoiqu'ils le
» puiſſent, de peur qu'on ne les faſſe
» travailler.

» Il n'eſt point vrai du tout que je
» ſois convenu avec M. Goſſet de re-
» cevoir un modèle en préſent. Au
» contraire, je lui en demandai le
» prix, qu'il me dit être d'une guinée
» & demie, ajoûtant qu'il m'en vou-
» loit faire la galanterie ; ce que je
» n'ai point accepté. Je vous prie
» donc de vouloir bien lui payer le
» modèle en queſtion, dont M. Da-
« venport aura la bonté de vous
» rembourſer. S'il n'y conſent pas,

» il faut le lui rendre & le faire ache-
» ter par une autre main. Il eſt deſtiné
» pour M. du Peyrou qui depuis long-
» tems deſire avoir mon portrait &
» en a fait faire un en miniature, qui
» n'eſt point du tout reſſemblant.
» Vous êtes pourvu mieux que lui :
» mais je ſuis fâché que vous m'ayez
» ôté par une diligence auſſi flatteuſe
» le plaiſir de remplir le même devoir
» envers vous. Ayez la bonté, mon
» cher Patron, de faire remettre ce
» modèle à MM. *Guinand & Hankey*,
» *Little-St. Hellen's Bishopſgate-Street*,
» pour l'envoyer à M. du Peyrou par
» la premiere occaſion sûre. Il gêle
» ici depuis que j'y ſuis ; il a neigé
» tous les jours : le vent coupe le
» viſage ; malgré cela j'aimerois mieux
» habiter le trou d'un des lapins de
» cette garenne que le plus bel appar-
» tement de Londres. Bon jour, mon
» cher Patron ; je vous embraſſe de
» tout mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

Comme on étoit convenu de ne point ſe gêner l'un l'autre par un commerce de lettres ſuivi, on n'avoit plus d'autre objet de correſpondance

épistolaire que celui d'une pension qu'il s'agissoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rousseau.

Un soir qu'ils en conféroient ensemble à Calais, où ils se trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rousseau s'il n'accepteroit pas une pension du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majesté voulût bien la lui accorder. M. Rousseau répondit que cela n'étoit pas sans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entièrement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponse, M. Hume, arrivé à Londres, s'adressa pour cet objet aux Ministres du Roi, & particulièrement au Général Conway, Sécretaire d'État, & au Général Grœme, Sécretaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la pension à Leurs Majestés qui y consentirent avec bonté, à condition seulement que la chose resteroit secrette. On en écrivit à M. Rousseau & à Mylord Maréchal; M. Rousseau répondit que le secret demandé étoit pour lui une circonstance très-agréable. Le consentement de Mylord Maréchal arriv, comme on

se l'imagine bien ; M. Rousseau partit peu de jours après pour Wootton, & cette affaire resta quelque tems suspendue, par un dérangement qui survint dans la santé du Général Conway.

Cependant on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuse lettre que l'on avoit cru devoir attribuer au Roi de Prusse ; lettre méchamment ironique, & assaisonnée de cette sorte de sel qui peut bien marquer quelque esprit, mais dont un honnête-homme doit rougir d'être l'auteur, & qui, en même tems qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en est l'objet, révolte, indigne & soulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne se dissimulera pas au moins que des hommes de cette espèce ne sont pas fort sûrs dans la société. Enfin il ne résista plus à la démangeaison de la rendre publique. Que l'on sonde les actions des gens de Lettres ; elles ont toujours pour mobile une petite vanité, ou une haîne secrette. Une main inconnue, & qui sans doute avoit quelque intérêt à l'être, l'inséra dans le *Saint-James's Chronicle*.

LETTRE
SUPPOSÉE
DU ROI DE PRUSSE
A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES,

« VOUS avez renoncé à Genève, » votre Patrie. Vous vous êtes fait » chasser de la Suisse, pays tant vanté » dans vos Écrits. La France vous a » décrété. Venez donc chez-moi. J'ad- » mire vos talens : je m'amuse de vos » rêveries qui (soit dit en passant) » vous occupent trop & trop long- » tems. Il faut, à la fin, être sage & » heureux ; vous avez fait assez parler » de vous par des singularités peu « convenables à un véritable grand- » homme : démontrez à vos ennemis » que vous pouvez avoir quelquefois » le sens commun ; cela les fâchera » sans vous faire tort. Mes États vous

» offrent une retraite paisible : je vous » veux du bien, & je vous en ferai, » si vous le trouvez bon. Mais si vous » vous obstinez à rejetter mon secours, » attendez-vous que je ne le dirai à » personne. Si vous persistez à vous » creuser l'esprit pour trouver de nou- » veaux malheurs, choisissez-les tels » que vous voudrez ; je suis Roi, je » puis vous en procurer au gré de » vos souhaits ; &, ce qui sûrement » ne vous arrivera pas vis-à-vis de » vos ennemis, je cesserai de vous » persécuter, quand vous cesserez de » mettre votre gloire à l'Être ».

» Votre bon ami, FRÉDÉRIC »

Lorsque cette lettre parut, M. Rousseau soupçonna qu'elle pouvoit venir de M. Hume, ou avoit été rendue publique par ses soins, & il écrivit à l'Auteur du *Saint-James's Chronicle* la lettre suivante.

*

LETTRE DE M. ROUSSEAU

A l'Auteur du *Saint-James's Chronicle*.

De Wootton, le 7 Avril 1766.

« VOUS avez manqué, Monsieur, » au respect que tout particulier doit » aux Têtes Couronnées, en attribuant » publiquement au Roi de Prusse une » lettre pleine d'extravagance & de » méchanceté, dont, par cela seul, » vous deviez savoir qu'il ne pouvoit » être l'Auteur. Vous avez même osé » transcrire sa signature, comme si » vous l'aviez vu écrite de sa main. » Je vous apprends, Monsieur, que » cette lettre a été fabriquée à Paris; » &, ce qui navre & déchire mon » cœur, que l'imposteur a des com- » plices en Angleterre.

» Vous devez au Roi de Prusse, « à la vérité, à moi, d'imprimer la » lettre que je vous écris & que je » signe, en réparation d'une faute que » vous vous reprocheriez sans doute, » si vous saviez de quelles noirceurs » vous vous rendez l'instrument. Je

» vous fais, Monsieur, mes sincères » salutations ».

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume qui n'avoit garde, dit-il, de se croire l'objet d'un soupçon si atroce, continua, à ce qu'il assûre, à servir M. Rousseau de la maniere la plus constante & la moins équivoque. Il renouvella ses sollicitations auprès du Général Conway, dès que l'état de sa santé put lui permettre de s'occuper de quelque chose. Le Général s'adressa de nouveau au Roi pour la pension que l'on demandoit, & Sa Majesté y donna une seconde fois son consentement. On s'adressa aussi au Marquis de Rockingham, Premier Lord de la Tréforerie, pour arranger cette affaire; enfin, elle fut heureusement terminée. M. Hume en manda la nouvelle à son ami. Il n'en reçut point de réponse; mais voici la lettre que M. Rousseau écrivit au Général Conway.

Lettre de M. Rousseau, au Général Conway.

Le 12 Mai 1766.

Monsieur,

« Vivement touché des graces » dont il plaît à Sa Majesté de m'ho- » norer, & de vos bontés qui me les » ont attirées, j'y trouve, dès-à-pré- » sent, ce bien précieux à mon cœur, » d'intéresser à mon sort le meilleur » des Rois & l'homme le plus digne » d'être aimé de lui. Voilà, Monsieur, » un avantage dont je suis jaloux & » que je ne mériterai jamais de perdre. » Mais il faut vous parler avec la » franchise que vous aimez. Après » tant de malheurs, je me croyois » préparé à tous les évènemens pos- » sibles : il m'en arrive pourtant que » je n'avois pas prévus & qu'il n'est » pas permis à un honnête-homme de » prévoir. Ils m'en affectent d'autant » plus cruellement, & le trouble où » ils me jettent m'ôtant la liberté

» d'esprit nécessaire pour me bien
» conduire, tout ce que me dit la
» raison, dans un état aussi triste, est
» de suspendre mes résolutions sur
» toute affaire importante, telle qu'est
» pour moi celle dont il s'agit. Loin
» de me refuser aux bienfaits du Roi
» par l'orgueil qu'on m'impute, je le
» mettrois à m'en glorifier, & tout
» ce que j'y vois de pénible est de
» ne pouvoir m'en honorer aux yeux
» du Public comme aux miens. Mais
» lorsque je les recevrai, je veux
» pouvoir me livrer tout entier aux
» sentimens qu'ils m'inspirent & n'a-
» voir le cœur plein que des bontés
» de Sa Majesté & des vôtres. Je ne
» crains pas que cette façon de penser
» les puisse altérer. Daignez donc,
» Monsieur, me les conserver pour
» des tems plus heureux; vous con-
» noîtrez alors que je ne differe de
» m'en prévaloir que pour tâcher de
» m'en rendre plus digne. Agréez,
» Monsieur, je vous supplie, mes
» très-humbles salutations & mon res-
» pect».

J. J. ROUSSEAU.

Cette lettre parut au Général Conway un refus net d'accepter la pension tant qu'on en feroit un secret : mais comme M. Rousseau avoit été dès le commencement instruit de cette condition, & que toute sa conduite, ses discours, ses lettres, avoient persuadé M. Hume qu'elle lui convenoit, il jugea qu'il avoit honte de se rétracter là-dessus en lui écrivant, & il crut trouver là-dedans la raison du silence dont il étoit surpris.

Il obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune résolution relativement à cette affaire, & écrivit à M. Rousseau une lettre pleine d'amitié, dans laquelle il l'exhortoit à reprendre sa premiere façon de penser & à accepter la pension.

Quant à l'accablement profond dont M. Rousseau se plaint dans sa lettre au Général Conway, & qui lui ôtoit jusqu'à la liberté de son esprit, M. Hume nous dit qu'il fut rassuré à cet égard par une lettre de M. Davenport, qui lui marquoit que précisément dans ce tems-là son hôte étoit très-content, très-gai & même très-sociable.

Il attendit trois semaines sans avoir de réponse. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas se décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occasion de rendre un service essentiel. Il renouvella donc ses sollicitations auprès des Ministres, & fut assez heureux dans ses soins pour être autorisé à écrire la lettre suivante à M. Rousseau: c'est la premiere dont il ait conservé une copie.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 19 Juin 1766.

« COMME je n'ai reçu, Monsieur, » aucune réponse de vous, j'en conclus » que vous persévèrez dans la résolu- » tion de refuser les bienfaits de Sa » Majesté, tant qu'on en fera un se- » cret. Je me suis en conséquence » adressé au Général Conway pour » faire supprimer cette condition, & » j'ai été assez heureux pour obtenir » de lui la promesse d'en parler au

» Roi. Il faut seulement, m'a-t-il » dit, que nous sachions préalablement de M. Rousseau s'il est disposé » à accepter une pension qui lui seroit » accordée publiquement, afin que » Sa Majesté ne soit pas exposée à » un second refus. Il m'a autorisé à » vous écrire là-dessus, & je vous » prie de me faire savoir votre résolution le plutôt que vous pourrez. Si vous m'envoyez votre consentement, ce que je vous prie instamment de faire, je sais que je » peux compter sur les bons offices » du Duc de Richmond pour appuyer » la demande du Général Conway; » ainsi je ne doute nullement du » succès.

» Je suis, mon cher Monsieur, très» sincèrement tout à vous ».

D. HUME.

Au bout de cinq jours il reçut la réponse suivante.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 23 Juin 1766.

« JE croyois, Monsieur, que mon » silence interprété par votre cons- » cience en disoit assez ; mais puisqu'il » entre dans vos vues de ne pas » l'entendre, je parlerai. Vous vous » êtes mal caché ; je vous connois & » vous ne l'ignorez pas. Sans liaisons » antérieures, sans querelles, sans » démêlés, sans nous connoître au- » trement que par la réputation littéé- » raire, vous vous empressez à m'offrir » vos amis & vos soins ; touché de » votre générosité, je me jette entre » vos bras ; vous m'amenez en Angle- » terre, en apparence pour m'y pro- » curer un asyle, & en effet pour » m'y déshonorer. Vous vous appli- » quez à cette noble œuvre, avec un » zèle digne de votre cœur & avec » un succès digne de vos talens. Il » n'en falloit pas tant pour réussir :

» vous vivez dans le monde, & moi » dans la retraite ; le Public aime à » être trompé, & vous êtes fait pour » le tromper. Je connois pourtant un » homme que vous ne tromperez pas : » c'eſt vous-même. Vous ſavez avec » quelle horreur mon cœur repouſſa » le premier ſoupçon de vos deſſeins. » Je vous dis, en vous embraſſant, » les yeux en larmes, que, ſi vous » n'étiez pas le meilleur des hommes, » il falloit que vous en fuſſiez le plus » noir. En penſant à votre conduite » ſecrette, vous vous direz quelque- » fois que vous n'êtes pas le meilleur » des hommes, & je doute qu'avec » cette idée vous en ſoyez jamais le » plus heureux.

» Je laiſſe un libre cours aux ma- » nœuvres de vos amis, aux vôtres, » & je vous abandonne, avec peu de » regret, ma réputation pendant ma » vie, bien sûr qu'un jour on nous » rendra juſtice à tous deux. Quant » aux bons offices en matiere d'intérêt » avec leſquels vous vous maſquez, » je vous en remercie & vous en » diſpenſe. Je me dois de n'avoir plus » de commerce avec vous, & de

» n'accepter pas même à mon avantage aucune affaire dont vous soyez » le médiateur. Adieu, Monsieur, je » vous souhaite le plus vrai bonheur; » mais, comme nous ne devons plus » rien avoir à nous dire, voici la » derniere lettre que vous recevrez » de moi ».

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit sur le champ la réponse suivante.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

« COMME la conscience me dit que » j'en ai toujours agi avec vous de » la maniere la plus amicale, & que je » vous ai donné, en toute occasion, » les preuves les plus tendres & les » plus actives d'une sincère affection, » vous pouvez juger de l'extrême » surprise que m'a causé la lecture » de votre lettre. Il est aussi impossible » de répondre à des accusations si

» violentes & bornées à de ſimples
» généralités, qu'il eſt impoſſible de
» les concevoir. Mais cette affaire ne
» peut, ne doit pas en reſter-là. Je
» ſuppoſe charitablement que quel-
» qu'infâme calomniateur m'a noirci
» auprès de vous; mais, en ce cas,
» le devoir vous oblige, & je ſuis
» perſuadé que votre propre inclina-
» tion vous porte à me donner les
» moyens de connoître mon accuſateur
» & de me juſtifier; ce que vous ne
» pouvez faire qu'en m'inſtruiſant de
» ce dont on m'accuſe. Vous dites
» que je ſais moi-même que je vous
» ai trahi; mais, je le dis hautement
» & je le dirai à tout l'Univers: je
» ſais le contraire; je ſais que mon
» amitié pour vous a été ſans bornes
» & ſans relâche: &, quoique je vous
» en aie donné des preuves qui ſont
» univerſellement connues en France
» & en Angleterre, le Public n'en
» connoît encore que la plus petite
» partie. Je demande que vous me
» nommiez l'homme qui oſe affirmer
» le contraire, & ſur-tout je demande
» qu'il cite une ſeule circonſtance

» dans laquelle je vous aie manqué.
» Vous le devez à moi ; vous le devez
» à vous-même ; vous le devez à la
» vérité, à l'honneur, à la justice,
» à tout ce qu'il y a de sacré parmi
» les hommes. C'est comme innocent,
» (car je ne dirai pas comme votre
» ami, je ne dirai pas comme votre
» bienfaiteur) ; c'est, je le répète,
» comme innocent, que je réclame
» le droit de prouver mon innocence
» & de confondre les scandaleuses
» fausſetés qu'on peut avoir forgées
» contre moi. J'espère que M. Daven-
» port, à qui j'ai envoyé une copie
» de votre lettre, & qui lira celle ci
» avant de vous la remettre, appuiera
» ma demande & vous dira qu'elle
» est juste. J'ai heureusement conser-
» vé la lettre que vous m'avez écrite
» après votre arrivée à Wootton &
» où vous me marquez, dans les ter-
» mes les plus forts, & même dans
» des termes trop forts, combien
» vous êtes sensible aux foibles efforts
» que j'ai faits pour vous être utile.
» Le petit commerce de lettres que
» nous avons eu ensuite, n'a eu pour
» objet

» objet, de ma part que des vues » dictées par l'amitié. Dites-moi donc » ce qui, depuis ce tems-là, a pu » vous offenser; dites-moi de quoi » l'on m'accuse; dites-moi quel est » mon accusateur. Et quand vous aurez rempli ces conditions à ma satisfaction & à celle de M. Davenport, » vous aurez encore beaucoup de peine » à vous justifier d'employer des expressions si outrageantes contre un » homme avec qui vous avez été si » étroitement lié & qui méritoit, à » plusieurs titres, d'être traité par » vous avec plus d'égard & de décence.

» M. Davenport fait tout ce qui » s'est passé relativement à votre » pension, parce qu'il m'a paru né» cessaire que la personne qui s'est » chargée de vous procurer un établis» sement connoisse exactement l'état » de votre fortune, afin qu'elle ne » soit pas tentée d'exercer à votre » égard des actes de générosité, qui, » en parvenant par hazard à votre » connoissance, pourroient vous don» ner quelque sujet de mécontentement.

» Je suis, Monsieur, &c. D. H. »

M. Hume reçut au bout de trois semaines la lettre suivante ; nous la donnons avec les notes qu'il y a mises, & celles qui y ont été ajoutées par M. Rousseau *.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Wootton, le 10 Juillet 1766.

» JE suis malade, Monsieur, & » peu en état d'écrire ; mais vous » voulez une explication, il faut vous » la donner. Il n'a tenu qu'à vous de » l'avoir depuis long-tems (1) : vous » n'en voulûtes point, alors je me

---

* Les Notes de M. Hume sont distinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains ; celles de M. Rousseau sont marquées par une étoile & imprimées en caracteres italiques. *Note des Editeurs.*

(1) M. Rousseau ne m'a assurément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu ensemble, il a eu quelques-uns des indignes soupçons dont cette Lette est remplie, il les a tenu bien secrets.

« tus ; vous la voulez aujourd'hui, je » vous l'envoie. Elle sera longue, » j'en suis fâché ; mais j'ai beaucoup » à dire, & je n'y veux pas revenir » à deux fois.

» Je ne vis point dans le monde ; » j'ignore ce qui s'y passe ; je n'ai » point de parti, point d'associé, point » d'intrigue ; on ne me dit rien, je » ne sais que ce que je sens ; mais » comme on me le fait bien sentir, » je le sais bien. Le premier soin de » ceux qui trament des noirceurs est » de se mettre à couvert des preuves » juridiques ; il ne feroit pas bon leur » intenter procès. La conviction inté- » rieure admet un autre genre de » preuves qui reglent les sentimens » d'un honnête-homme. Vous saurez » sur quoi sont fondés les miens.

» Vous demandez avec beaucoup » de confiance qu'on vous nomme » votre accusateur. Cet accusateur, » Monsieur, est le seul homme au » monde qui, déposant contre vous, » pouvoit se faire écouter de moi ; » c'est vous-même. Je vais me livrer » sans réserve & sans crainte à mon » caractère ouvert ; ennemi de tout

» artifice, je vous parlerai avec la
» même franchiſe que ſi vous étiez
» un autre, en qui j'euſſe toute la
» confiance que je n'ai plus en vous.
» Je vous ferai l'hiſtoire des mouve-
» mens de mon ame & de ce qui les
» a produits, & nommant M. Hume
» en tierce perſonne, je vous ferai
» juge vous-même de ce que je dois
» penſer de lui. Malgré la longueur
» de ma lettre, je n'y ſuivrai point
» d'autre ordre que celui de mes idées,
» commençant par les indices & finiſ-
» ſant par la démonſtration.

» Je quittois la Suiſſe, fatigué de
» traitemens barbares, mais qui du
» moins ne mettoient en péril que ma
» perſonne & laiſſoient mon honneur
» en ſûreté. Je ſuivois les mouvemens
» de mon cœur pour aller joindre
» Mylord Maréchal; quand je reçus
» à Straſbourg de M. Hume l'invi-
» tation la plus tendre de paſſer avec
» lui en Angleterre où il me promet-
» toit l'accueil le plus agréable, &
» plus de tranquillité que je n'y en ai
» trouvé. Je balançai entre l'ancien
» ami & le nouveau, j'eus tort; je
» préférai ce dernier, j'eus plus grand

» tort : mais le desir de connoître par
» moi-même une Nation célèbre, dont
» on me disoit tant de mal & tant de
» bien, l'emporta. Sûr de ne pas per-
» dre George Keith, j'étois flatté d'ac-
» quérir David Hume. Son mérite,
» ses rares talens, l'honnêteté bien
» établie de son caractère, me faisoient
» desirer de joindre son amitié à celle
» dont m'honoroit son illustre com-
» patriote ; & je me faisois une sorte
» de gloire de montrer un bel exem-
» ple aux Gens de Lettres, dans l'union
» sincère de deux hommes dont les
» principes étoient si différens.

» Avant l'invitation du Roi de Prus-
» se & de Mylord Maréchal, incertain
» sur le lieu de ma retraite, j'avois
» demandé & obtenu par mes amis un
» passeport de la Cour de France,
» dont je me servis pour aller à Paris
» joindre M. Hume. Il vit, & vit
» trop peut-être l'accueil que je reçus
» d'un grand Prince, &, j'ose dire,
» du Public. Je me prêtai par devoir,
» mais avec répugnance, à cet éclat,
» jugeant combien l'envie de mes en-
» nemis en seroit irritée. Ce fut un
» spectacle bien doux pour moi que

» l'augmentation sensible de bienveuil-
» lance pour M. Hume, que la bonne
» œuvre qu'il alloit faire produisit dans
» tout Paris. Il devoit en être touché
» comme moi ; je ne sais s'il le fut de
» la même maniere.

» Nous partons avec un de mes amis
» qui presqu'uniquement pour moi fai-
» soit le voyage d'Angleterre. En dé-
» barquant à Douvres, transporté de
» toucher enfin cette terre de liberté
» & d'y être amené par cet homme
» illustre, je lui saute au cou, je
» l'embrasse étroitement sans rien dire,
» mais en couvrant son visage de bai-
» sers & de larmes qui parloient assez.
» Ce n'est pas la seule fois ni la plus
» remarquable où il ait pu voir en
» moi les saisissemens d'un cœur pé-
» nétré. Je ne sais ce qu'il fait de ces
» souvenirs, s'ils lui reviennent; j'ai dans
» l'esprit qu'il en doit quelquefois être
» importuné.

» Nous sommes fêtés arrivant à Lon-
» dres. On s'empresse dans tous les
» états à me marquer de la bienveuil-
» lance & de l'estime. M. Hume me
» présente de bonne grace à tout le
» monde ; il étoit naturel de lui attri-

» buer, comme je faisois, la meil-
» leure partie de ce bon accueil : mon
» cœur étoit plein de lui ; j'en parlois
» à tout le monde ; j'en écrivois à
» tous mes amis ; mon attachement
» pour lui prenoit chaque jour de
» nouvelles forces ; le sien paroissoit
» pour moi des plus tendres, & il
» m'en a quelquefois donné des mar-
» ques dont je me suis senti très-tou-
» ché. Celle de faire faire mon por-
» trait en grand ne fut pourtant pas
» de ce nombre. Cette fantaisie me
» parut trop affichée, & j'y trouvai je
» ne sais quel air d'ostentation qui ne
» me plut pas. C'est tout ce que j'au-
» rois pu passer à M. Hume, s'il eût été
» homme à jetter son argent par les
» fenêtres, & qu'il eût eu dans
» une galerie tous les portraits de ses
» amis. Au reste, j'avouerai sans peine
» qu'en cela je puis avoir tort (2).

(2) Voici le fait. M. Ramsai, mon ami, Peintre distingué & homme de mérite, me proposa de faire le portrait de M. Rousseau ; &, lorsqu'il l'eut commencé, il me dit que son intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce n'est point à moi que l'idée en vint, & ce por-

» Mais ce qui me parut un acte » d'amitié & de générosité des plus » vrais & des plus estimables, des » plus dignes en un mot de M. Hume, » ce fut le soin qu'il prit de solliciter » pour moi de lui-même une pension » du Roi, à laquelle je n'avois assu- » rément aucun droit d'aspirer. Té- » moin du zèle qu'il mit à cette af- » faire, j'en fus vivement pénétré : » rien ne pouvoit plus me flatter » qu'un service de cette espèce, non » pour l'intérêt assurément ; car trop » attaché peut-être à ce que je pos- » sède, je ne sais point desirer ce » que je n'ai pas, & ayant par mes » amis & par mon travail du pain » suffisamment pour vivre, je n'am- » bitionne rien de plus ; mais l'hon- » neur de recevoir des témoignages » de bonté, je ne dirai pas d'un si » grand Monarque, mais d'un si bon » père, d'un si bon mari, d'un si bon

---

trait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc également mépris, & lorsqu'il me fait un compliment sur cette prétendue galanterie de ma part dans sa lettre du 29 Mars, & lorsqu'il s'en moque dans celle-ci.

» maître, d'un si bon ami, & sur-
» tout d'un si honnête-homme, m'af-
» fectoit sensiblement ; & quand je
» considérois encore dans cette grace
» que le Ministre qui l'avoit obtenue
» étoit la probité vivante, cette pro-
» bité si utile aux Peuples, & si rare
» dans son état, je ne pouvois que
» me glorifier d'avoir pour bienfai-
» teurs trois des hommes du monde
» que j'aurois le plus desirés pour
» amis. Aussi, loin de me refuser à
» la pension offerte, je ne mis pour
» l'accepter qu'une condition néces-
» saire, savoir, un consentement, dont
» sans manquer à mon devoir, je ne
» pouvois me passer.

» Honoré des empressemens de tout
» le monde, je tâchois d'y répondre
» convenablement. Cependant ma mau-
» vaise santé & l'habitude de vivre à
» la campagne me firent trouver le
» séjour de la Ville incommode. Aussi-
» tôt les maisons de campagne se pré-
» sentent en foule ; on m'en offre à
» choisir dans toutes les Provinces :
» M. Hume se charge des propositions,
» il me les fait, il me conduit même
» à deux ou trois campagnes voisines ;

» j'hésite long-tems sur le choix : il
» augmentoit cette incertitude. Je me
» détermine enfin pour cette Provin-
» ce, & d'abord M. Hume arrange
» tout ; les embarras s'applaniſſent ;
» je pars, j'arrive dans cette habita-
» tion ſolitaire, commode, agréable ;
» le maître de la maiſon prévoit tout,
» pourvoit à tout ; rien ne manque.
» Je ſuis tranquille, indépendant :
» voilà le moment ſi deſiré où tous
» mes maux doivent finir. Non ; c'eſt
» là qu'ils commencent, plus cruels
» que je ne les avois encore éprouvés.

» J'ai parlé juſqu'ici d'abondance
» de cœur, & rendant avec le plus
» grand plaiſir juſtice aux bons offices
» de M. Hume. Que ce qui me reſte
» à dire, n'eſt-il de même nature !
» Rien ne me coûtera jamais de ce
» qui pourra l'honorer. Il n'eſt permis
» de marchander ſur le prix des bien-
» faits, que quand on nous accuſe d'in-
» gratitude, & M. Hume m'en accuſe
» aujourd'hui. J'oſerai donc faire une
» obſervation qu'il rend néceſſaire.
» En appréciant ſes ſoins par la peine
» & le tems qu'ils lui coûtoient, ils
» étoient d'un prix ineſtimable, en-

» core plus par sa bonne volonté ;
» pour le bien réel qu'ils m'ont fait,
» ils ont plus d'apparence que de
» poids. Je ne venois point comme
» un mendiant quêter du pain en An-
» gleterre, j'y apportois le mien ; j'y
» venois absolument chercher un asyle,
» & il est ouvert à tout étranger. D'ail-
» leurs, je n'y étois point tellement
» inconnu qu'arrivant seul, j'eusse man-
» qué d'assistance & de service. Si
» quelques personnes m'ont recherché
» pour M. Hume, d'autres aussi m'ont
» recherché pour moi ; &, par exem-
» ple, quand M. Davenport voulut
» bien m'offrir l'asyle que j'habite,
» ce ne fut pas pour lui qu'il ne con-
» noissoit point, & qu'il vit seulement
» pour le prier de faire & d'appuyer
» son obligeante proposition. Ainsi
» quand M. Hume tâche aujourd'hui
» d'aliéner de moi cet honnête-homme,
» il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a
» pas donné (3). Tout ce qui s'est fait

(3) M. Rousseau me juge mal & devroit me connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai écrit à M. Davenport pour l'engager à conserver les mêmes bontés à son malheureux hôte.

» de bien, se seroit fait sans lui à-peu-
» près de même, & peut-être mieux ;
» mais le mal ne fût point fait : car
» pourquoi ai-je des ennemis en An-
» gleterre ? Pourquoi ces ennemis sont-
» ils précisément les amis de M. Hume ?
» Qui est-ce qui a pu m'attirer leur
» inimitié ? Ce n'est pas moi qui ne
» les vis de ma vie & qui ne les con-
» nois pas ; je n'en aurois aucun, si j'y
» étois venu seul (4).

» J'ai parlé jusqu'ici de faits publics
» & notoires, qui par leur nature &
» par ma reconnoissance ont eu le plus
» grand éclat. Ceux qui me restent à
» dire sont, non-seulement particu-
» liers, mais secrets, du moins dans

(4) Etranges effets d'une imagination blessée ! M. Rousseau ignore, dit-il, ce qui se passe dans le monde, & il parle cependant des ennemis qu'il a en Angleterre. D'où le sait il ? Où les voit-il ? Il n'y a reçu que des marques de bienfaisance & d'hospitalité. M. Walpole seul avoit fait une plaisanterie sur lui, mais n'étoit point pour cela son ennemi. Si M. Rousseau voyoit les choses comme elles sont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, ni d'autre ennemi que lui même.

» leur cauſe, & l'on a pris toutes
» les meſures poſſibles pour qu'ils reſ-
» taſſent cachés au Public ; mais, bien
» connus de la perſonne intéreſſée,
» ils n'en opèrent pas moins ſa propre
» conviction.

» Peu de tems après notre arrivée
» à Londres, j'y remarquai dans les
» eſprits, à mon égard, un change-
» ment ſourd qui bientôt devint très-
» ſenſible. Avant que je vinſſe en
» Angleterre, elle étoit un des Pays
» de l'Europe où j'avois le plus de
» réputation, j'oſerois preſque dire de
» conſidération. Les papiers publics
» étoient pleins de mes éloges, & il
» n'y avoit qu'un cri contre mes per-
» ſécuteurs. Ce ton ſe ſoutint à mon
» arrivée : les papiers l'annoncerent en
» triomphe, l'Angleterre s'honoroit
» d'être mon refuge : elle en glorifioit
» avec juſtice ſes loix & ſon Gouver-
» nement. Tout-à-coup, & ſans au-
» cune cauſe aſſignable, ce ton change,
» mais ſi fort & ſi vîte que dans tous
» les caprices du Public, on n'en voit
» guères de plus étonnant. Le ſignal
» fut donné dans un certain *Magaſin*,
» auſſi plein d'inepties que de men-

» ſonges, où l'Auteur, bien inſtruit
» ou feignant de l'être, me donnoit
» pour fils de Muſicien. Dès ce mo-
» ment les imprimés ne parlerent plus
» de moi que d'une manière équivoque
» ou malhonnête. Tout ce qui avoit
» trait à mes malheurs étoit déguiſé,
» altéré, préſenté ſous un faux jour,
» & toujours le moins à mon avan-
» tage qu'il étoit poſſible. Loin de
» parler de l'accueil que j'avois reçu
» à Paris, & qui n'avoit fait que trop
» de bruit, on ne ſuppoſoit pas même
» que j'euſſe oſé paroître dans cette
» Ville; & un des amis de M. Hume
» fut très-ſurpris, quand je lui dis que
» j'y avois paſſé.

» Trop accoutumé à l'inconſtance
» du Public pour m'en affecter en-
» core, je ne laiſſois pas d'être étonné
» de ce changement ſi bruſque, de
» ce concert ſi ſingulièrement unanime,
» que pas un de ceux qui m'avoient
» tant loué abſent, ne parut, moi
» préſent, ſe ſouvenir de mon exiſten-
» ce. Je trouvois biſarre que préciſé-
» ment après le retour de M. Hume
» qui a tant de crédit à Londres,
» tant d'influence ſur les gens de Lettres

» & les Libraires, & de si grandes » liaisons avec eux, sa présence eût » produit un effet si contraire à celui » qu'on en pouvoit attendre ; que, » parmi tant d'Écrivains de toute es- » pèce, pas un de ses amis ne se » montrât le mien : & l'on voyoit » bien que ceux qui parloient de moi, » n'étoient pas ses ennemis, puisqu'en » faisant sonner son caractère public » ils disoient que j'avois traversé la » France sous sa protection, à la fa- » veur d'un passeport qu'il m'avoit » obtenu de la Cour, & peut s'en » falloit qu'ils ne fissent entendre que » j'avois fait le voyage à sa suite & à » ses frais.

» Ceci ne signifioit rien encore & » n'étoit que singulier : mais ce qui » l'étoit d'avantage, fut que le ton de » ses amis ne changea pas moins avec » moi que celui du Public. Toujours, » (je me fais un plaisir de le dire) » leurs soins, leurs bons offices ont » été les mêmes, & très-grands en ma » faveur : mais loin de me marquer » la même estime, celui sur-tout dont » je veux parler & chez qui nous » étions descendus à notre arrivée,

» accompagnoit tout cela de propos
» si durs & quelquefois si choquans,
» qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à
» m'obliger que pour avoir droit de
» me marquer du mépris (5). Son
» frère, d'abord très accueillant, très
» honnête, changea bientôt avec si
» peu de mesure qu'il ne daignoit pas
» même dans leur propre maison me
» dire un seul mot, ni me rendre le
» salut, ni aucun des devoirs que l'on
» rend chez soi aux étrangers. Rien ce-
» pendant n'étoit survenu de nouveau
» que l'arrivée de J. J. Rousseau & de
» David Hume; & certainement la cause
» de ces changemens ne vint pas de moi;
» à moins que trop de simplicité, de dis-
» crétion, de modestie ne soit un moyen
» de mécontenter les Anglois.

---

(5) Il s'agit ici de M. Jean Steward, mon ami, qui a reçu M. Rousseau chez lui & lui a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui rendre. En se plaignant de ses procédés, M. Rousseau a oublié qu'il lui a écrit de Wootton même une lettre pleine des témoignages de reconnoissance les plus expressifs & les plus justes. Ce que M. Rousseau ajoûte sur le frere de M. Steward n'est ni vrai ni honnête.

» Pour M. Hume, loin de prendre » avec moi un ton révoltant, il don- » noit dans l'autre extréme. Les fla- » gorneries m'ont toujours été ſuſpec- » tes. Il m'en a fait de toutes les » façons *, au point de me forcer, » n'y pouvant tenir davantage (6), » à lui en dire mon ſentiment. Sa » conduite le diſpenſoit fort de s'é- » tendre en paroles ; cependant, puiſ- » qu'il en vouloit dire, j'aurois voulu » qu'à toutes ces louanges fades il eût » ſubſtitué quelquefois la voix d'un » ami ; mais je n'ai jamais trouvé dans

* *J'en dirai ſeulement une qui fait rire ; c'étoit de faire en ſorte, quand je venois le voir, que je trouvaſſe toujours ſur ſa table un tome de l'Héloïſe ; comme ſi je ne connoiſſois pas aſſez le goût de M. Hume, pour être aſſuré que, de tous les livres qui exiſtent, l'Héloïſe doit être pour lui le plus ennuyeux.*

(6) On peut juger par les deux premieres Lettres de M. Rouſſeau, que j'ai publiées à deſſein, de quel côté les *flagorneries* ont commencé. Au reſte, j'aimois & j'eſtimois M. Rouſſeau, & j'avois du plaiſir à le lui marquer. Peut-être, en effet, l'ai-je trop loué ; mais je peux aſſurer qu'il ne s'en eſt jamais plaint.

» ſon langage rien qui ſentît la vraie
» amitié, pas même dans la façon
» dont il parloit de moi à d'autres
» en ma préſence. On eût dit qu'en
» voulant me faire des Patrons il cher-
» choit à m'ôter leur bienveuillance,
» qu'il vouloit plutôt que j'en fuſſe
» aſſiſté qu'aimé ; & j'ai quelquefois
» été ſurpris du tour révoltant qu'il
» donnoit à ma conduite près des gens
» qui pouvoient s'en offenſer. Un exem-
» ple éclaircira ceci. M. Penneck du
» Muſæum, ami de Mylord Maréchal
» & Paſteur d'une Paroiſſe où l'on
» vouloit m'établir, vient nous voir.
» M. Hume, moi préſent, lui fait
» mes excuſes de ne l'avoir pas pré-
» venu ; le Docteur Maty, lui dit-il,
» nous avoit invités pour Jeudi au
» Muſæum où M. Rouſſeau devoit
» vous voir ; mais il préféra d'aller
» avec Madame Garrick à la Comédie :
» on ne peut pas faire tant de choſes
» en un jour (7). Vous m'avouerez,

(7) Je ne me rappelle pas un mot de toute cette hiſtoire ; mais, ce qui me diſpenſe d'y ajouter foi, c'eſt que je me ſouviens très-bien

» Monsieur, que c'étoit là une étrange
» façon de me capter la bienveuillance
» de M. Penneck.

» Je ne sais ce qu'avoit pu dire en
» secret M. Hume à ses connoissances,
» mais rien n'étoit plus bisarre que
» leur façon d'en user avec moi de
» son aveu, souvent même par son
» assistance. Quoique ma bourse ne fût
» pas vuide, que je n'eusse besoin de
« celle de personne, & qu'il le sût
» très-bien, l'on eût dit que je n'é-
» tois-là que pour vivre aux dépens
» du Public, & qu'il n'étoit question
» que de me faire l'aumône, de ma-
» niere à m'en sauver un peu l'em-
» barras (8); je puis dire que cette
» affectation continuelle & choquante

---

que nous avions pris deux jours différens pour visiter le *Musæum* & pour aller à la Comédie.

(8) J'imagine que M. Rousseau veut parler ici de deux ou trois dîners qui lui furent envoyés de la maison de M. Steward, lorsqu'il voulut manger chez lui; & ce n'étoit pas pour lui épargner la dépense d'un repas, mais seulement parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans le voisinage. Je demande pardon aux Lecteurs de les entretenir de semblables détails.

» est une des choses qui m'ont fait » prendre le plus en aversion le séjour » de Londres. Ce n'est sûrement pas » sur ce pied qu'il faut présenter en » Angleterre un homme à qui l'on » veut attirer un peu de considération: » mais cette charité peut être bénigne- » ment interprétée, & je consens qu'elle » le soit. Avançons.

» On répand à Paris une fausse lettre » du Roi de Prusse, à moi adressée » & pleine de la plus cruelle malignité. » J'apprends avec surprise que c'est un » M. Walpole, ami de M. Hume, qui » répand cette lettre; je lui demande » si cela est vrai; mais pour toute » réponse il me demande de qui je le » tiens. Un moment auparavant, il » m'avoit donné une carte pour ce » même M. Walpole, afin qu'il se » chargeât de papiers qui m'importent, » & que je veux faire venir de Paris » en sûreté.

» J'apprends que le fils du * Jon-

* Nous n'avons pas été autorisés à supprimer ce terme, qui convient si peu à l'un des plus célebres & des plus estimables Médecins de l'Europe. *Note des Editeurs.*

» gleur Tronchin, mon plus mortel » ennemi, eſt non-ſeulement l'ami, » le protégé de M. Hume, mais qu'ils » logent enſemble, & quand M. Hume » voit que je ſais cela, il m'en fait » la confidence, m'aſſurant que le fils » ne reſſemble pas au père. J'ai logé » quelques nuits dans cette maiſon » chez M. Hume avec ma gouver- » nante; & à l'air, à l'accueil dont » nous ont honoré ſes hoteſſes, qui » ſont ſes amies, j'ai jugé de la façon » dont lui ou cet homme qu'il dit ne » pas reſſembler à ſon pere ont pu leur » parler d'elle & de moi (9).

» Ces faits, combinés entr'eux & » avec une certaine apparence géné-

(9) Me voila donc accuſé de trahiſon, parce que je ſuis l'ami de M. Walpole, qui a fait une plaiſanterie ſur M. Rouſſeau; parce que le fils d'un homme que M. Rouſſeau n'aime pas ſe trouve par haſard logé dans la même maiſon que moi; parce que mes hoteſſes, qui ne ſavent pas un mot de François, ont regardé M. Rouſſeau froidement! . . . Au reſte, j'ai dit ſeulement à M. Rouſſeau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que ſon pere.

» rale, me donnent insensiblement une » inquiétude que je repousse avec hor- » reur. Cependant les lettres que j'é- » cris n'arrivent pas ; j'en reçois qui » ont été ouvertes, & toutes ont passé » par les mains de M. Hume (10). » Si quelqu'une lui échappe, il ne » peut cacher l'ardente avidité de la » voir. Un soir, je vois encore chez » lui une manœuvre de lettre dont je » suis frappé *. Après le souper, gar-

---

(10) Ces imputations d'indiscrètion & d'infidélité sont si odieuses, & les preuves en sont si ridicules, que je me crois dispensé d'y répondre.

* *Il faut dire ce que c'est que cette manœuvre. J'ecrivois sur la table de M. Hume, en son absence, une réponse à une Lettre que je venois de recevoir. Il arrive, très-curieux de savoir ce que j'écrivois, & ne pouvant presque s'abstenir d'y lire. Je ferme ma Lettre sans la lui montrer, & comme je la mettois dans ma poche, il la demande avidement, disant qu'il l'enverra le lendemain jour de poste. La lettre reste sur la table. Lord Newnham arrive. M. Hume sort un moment; je reprends ma lettre, disant que j'aurai le tems de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre*

» dant tous deux le silence au coin
» de son feu, je m'apperçois qu'il me
» fixe, comme il lui arrivoit souvent
» & d'une maniere dont l'idée est dif-
» ficile à rendre. Pour cette fois, son
» regard sec, ardent, moqueur &
» prolongé devint plus qu'inquiétant.

---

de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambassadeur de France : j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait son enveloppe, il tire son cachet : M. Hume offre le sien avec tant d'empressement qu'il faut s'en servir par préférence. On sonne ; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au sien qui attend en bas avec son carrosse, afin qu'il la porte chez M. l'Ambassadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis : je parie que le Maître va le suivre Il n'y manqua pas. Ne sachant comment la sser seul Mylord Newnham, j'hésitai quelque tems avant que de suivre à mon tour M. Hume : je n'apperçus rien ; mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainsi, quoique je n'aie reçu aucune réponse à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne soit parvenue ; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.

» Pour m'en débarraſſer, j'eſſayai de » le fixer à mon tour ; mais en arrê- » tant mes yeux ſur les ſiens, je ſens » un frémiſſement inexplicable, & » bientôt je ſuis forcé de les baiſſer. » La phyſionomie & le ton du bon » David ſont d'un bon homme ; mais » où, grand Dieu ! ce bon homme » emprunte-t-il les yeux dont il fixe » ſes amis ?

» L'impreſſion de ce regard me reſte » & m'agite : mon trouble augmente » juſqu'au ſaiſiſſement : ſi l'épanche- » ment n'eût ſuccédé, j'étouffois. Bien- » tôt un violent remords me gagne ; je » m'indigne de moi-même ; enfin dans » un tranſport que je me rappelle en- » core avec délices, je m'élance à ſon » cou, je le ſerre étroitement ; ſuffoqué » de ſanglots, inondé de larmes, je » m'écrie d'une voix entrecoupée : » *Non, non, David Hume n'eſt pas un* » *traître ; s'il n'étoit le meilleur des* » *hommes, il faudroit qu'il en fût le* » *plus noir* (11). David Hume me

(11) Tout le dialogue de cette ſcéne eſt artificieuſement concerté pour préparer & rend

» rend poliment mes embraſſemens ;
» & tout en me frappant de petits
» coups ſur le dos, me répète pluſieurs
» fois d'un ton tranquille : *Quoi ! mon*
» *cher Monſieur Eh ! mon cher Mon-*
» *ſieur ! Quoi donc ! mon cher Monſieur !*
» Il ne me dit rien de plus ; je ſens
» que mon cœur ſe reſſerre ; nous al-
» lons nous coucher, & je pars le len-
» demain pour la Province.

» Arrivé dans cet agréable aſyle où
» j'étois venu chercher le repos de ſi
» loin, je devois le trouver dans une
» maiſon ſolitaire, commode & riante,
» dont le maître, homme d'eſprit &
» de mérite, n'épargnoit rien de ce
» qui pouvoit m'en faire aimer le ſé-
» jour. Mais quel repos peut-on goû-
» ter dans la vie, quand le cœur eſt
» agité ? Troublé de la plus cruelle
» incertitude, & ne ſachant que penſer
» d'un homme que je devois aimer ;

---

fondre une partie de la fable tiſſue dans cette lettre. On verra ce que j'ai à dire ſur cet article dans ma réponſe à M. Rouſſeau.

» je cherchai à me délivrer de ce doute
» funeſte en rendant ma confiance à
» mon bienfaiteur. Car, pourquoi,
» par quel caprice inconcevable eût-il
» eu tant de zèle à l'extérieur pour
» mon bien-être, avec des projets ſe-
» crets contre mon honneur ? Dans
» les obſervations qui m'avoient in-
» quiété, chaque fait en lui-même étoit
» peu de choſe, il n'y avoit que leur
» concours d'étonnant ; & peut-être,
» inſtruit d'autres faits que j'ignorois,
» M. Hume pouvoit-il, dans un éclair-
» ciſſement, me donner une ſolution
» ſatisfaiſante. La ſeule choſe inexpli-
» cable étoit qu'il ſe fût refuſé à un
» éclairciſſement que ſon honneur &
» ſon amitié pour moi rendoient éga-
» lement néceſſaire. Je voyois qu'il y
» avoit là quelque choſe que je ne
» comprenois pas & que je mourois
» d'envie d'entendre. Avant donc de me
» décider abſolument ſur ſon compte,
» je voulus faire un dernier effort &
» lui écrire pour le ramener, s'il ſe
» laiſſoit ſéduire par mes ennemis, ou
» pour le faire expliquer de maniere
» ou d'autre. Je lui écrivis une lettre

» qu'il dut trouver fort naturelle * s'il » étoit coupable, mais fort extraordinaire s'il ne l'étoit pas : car, quoi » de plus extraordinaire qu'une lettre » pleine à la fois de gratitude sur ses » services & d'inquiétude sur ses sentimens, & où, mettant, pour ainsi » dire, ses actions d'un côté & ses » intentions de l'autre, au-lieu de » parler des preuves d'amitié qu'il m'avoit données, je le prie de m'aimer » à cause du bien qu'il m'avoit fait (12). » Je n'ai pas pris mes précautions d'assez loin pour garder une copie de » cette lettre ; mais, puisqu'il les a » prises lui, qu'il la montre ; & quiconque la lira, y voyant un homme » tourmenté d'une peine secrette, qu'il » veut faire entendre & qu'il n'ose

---

* *Il paroît par ce qu'il m'écrit en dernier lieu qu'il est très-content de cette lettre, & qu'il la trouve fort bien.*

(12) Ma réponse à cela est dans la lettre même de M. Rousseau, du 22 Mars, où l'on trouve le ton de la plus grande cordialité, sans aucune réserve, sans la moindre apparence de soupçon.

» dire, sera curieux, je m'assûre, de
» savoir quel éclaircissement cette let-
» tre aura produit, sur-tout à la suite
» de la scène précèdente : aucun, rien
» du tout. M. Hume se contente, en ré-
» ponse, de me parler des soins obli-
» geans que M. Davenport se propose
» de prendre en ma faveur. Du reste,
» pas un mot sur le principal sujet de
» ma lettre, ni sur l'état de mon cœur
» dont il devoit si bien voir le tour-
» ment. Je fus frappé de ce silence
» encore plus que je ne l'avois été de
» son flegme à notre dernier entre-
» tien. J'avois tort ; ce silence étoit
» fort naturel après l'autre, & j'aurois
» dû m'y attendre. Car, quand on a
» osé dire en face à un homme ; *Je*
» *suis tenté de vous croire un traître*,
» & qu'il n'a pas la curiosité de vous
» demander *sur quoi* (13), l'on peut
» compter qu'il n'aura pareille curio-
» sité de sa vie ; &, pour peu que
» les indices le chargent, cet homme
» est jugé.

---

(13) Tout cela porte sur la même fable. Voyez la onzième note.

» Après la réception de sa lettre,
» qui tarda beaucoup, je pris enfin
» mon parti, & résolus de ne lui plus
» écrire. Tout me confirma bien-tôt
» dans la résolution de rompre avec
» lui tout commerce. Curieux au der-
» nier point du détail de mes moindres
» affaires, il ne s'étoit pas borné à s'en
» informer de moi dans nos entretiens :
» mais j'appris qu'après avoir com-
» mencé par faire avouer à ma gou-
» vernante qu'elle en étoit instruite,
» il n'avoit pas laissé échapper avec
» elle un seul tête-à-tête (14) sans l'in-
» terroger, jusqu'à l'importunité, sur
» mes occupations, sur mes ressources,
» sur mes amis, sur mes connoissances,
» sur leurs noms, leur état, leur de-
» meure ; &, avec une adresse Jésui-
» tique, il avoit demandé séparément
» les mêmes choses à elle & à moi.
» On doit prendre intérêt aux affaires

(14) Je n'ai eu qu'un seul *tête-à-tête* avec sa gouvernante ; ce fut l'orsqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'esprit de l'entretenir d'autre chose que de M. Rousseau.

» d'un ami : mais on doit se contenter
» de ce qu'il veut nous en dire, sur-
» tout quand il est aussi ouvert, aussi
» confiant que moi ; & tout ce petit
» cailletage de commères convient,
» on ne peut pas plus mal, à un Phi-
» losophe.

» Dans le même tems je reçois en-
» core deux lettres qui ont été ouver-
» tes. L'une de M. Boswel, dont le
» cachet étoit en si mauvais état que
» M. Davenport, en la recevant, le
» fit remarquer au laquais de M. Hu-
» me ; & l'autre de M. d'Ivernois, dans
» un paquet de M. Hume, laquelle
» avoit été recachetée au moyen d'un
» fer chaud qui, mal-adroitement ap-
» pliqué, avoit brûlé le papier autour
» de l'empreinte. J'écrivis à M. Da-
» venport pour le prier de garder par-
» devers lui toutes les lettres qui lui
» seroient remises pour moi, & de
» n'en remettre aucune à personne,
» sous quelque prétexte que ce fût. J'i-
» gnore si M. Davenport, bien éloi-
» gné de penser que cette précaution
» pût regarder M. Hume, lui montra
» ma lettre ; mais je sais que tout di-
» soit à celui-ci qu'il avoit perdu ma

» confiance, & qu'il n'en alloit pas » moins son train sans s'embarrasser de » la recouvrer.

» Mais que devins-je, lorsque je vis » dans les papiers publics la prétendue » Lettre du Roi de Prusse que je n'a- » vois pas encore vue : cette fausse » Lettre imprimée en françois & en » anglois, donnée pour vraie, même » avec la signature du Roi; & que j'y » reconnus la plume de M. d'Alem- » bert * aussi sûrement que si je l'avois » vu écrire !

» A l'instant un trait de lumière vint » m'éclairer sur la cause secrette du » changement étonnant & prompt du » Public Anglois à mon égard, & je » vis à Paris le foyer du complot qui » s'exécutoit à Londres.

» M. d'Alembert, autre ami très-in- » time de M. Hume, étoit, depuis » long tems, mon ennemi caché, & » n'épioit que les occasions de me » nuire sans se commettre ; il étoit le

---

*Voyez là-dessus la déclaration de M. d'Alembert, imprimée à la suite de ce Précis. *Note des Editeurs.*

» seul des gens de Lettres d'un certain
» nom & de mes anciennes connoiſ-
» ſances qui ne me fût point venu
» voir (15), ou qui ne m'eût rien
» fait dire à mon dernier paſſage à
» Paris. Je connoiſſois ſes diſpoſitions
» ſecrettes ; mais je m'en inquiétois
» peu, me contentant d'en avertir mes
» amis dans l'occaſion. Je me ſouviens
» qu'un jour, queſtionné ſur ſon comp-
» te par M. Hume, qui queſtionna en-
» ſuite ma gouvernante, je lui dis que
» M. d'Alembert étoit un homme
» adroit & ruſé. Il me contredit avec
» une chaleur dont je m'étonnai, ne
» ſachant pas alors qu'ils étoient ſi bien
» enſemble, & que c'étoit ſa propre
» cauſe qu'il défendoit.

» La lecture de cette Lettre m'al-
» larma beaucoup, & ſentant que j'a-
» vois été attiré en Angleterre en vertu
» d'un projet qui commençoit à s'exé-
» cuter, mais dont j'ignorois le but,

(15) M. Rouſſeau étoit excédé, diſoit-il, des viſites qu'il recevoit ; doit-il ſe plaindre que M. d'Alembert, qu'il n'aimoit pas, ne l'ait pas importuné de la ſienne.

» je sentois le péril sans savoir où il
» pouvoit être, ni de quoi j'avois à me
» garantir; je me rappellai alors qua-
» tre mots effrayans de M. Hume, que
» je rapporterai ci-après. Que penser
» d'un écrit où l'on me faisoit un
» crime de mes miseres; qui tendoit à
» m'ôter la commisération de tout le
» monde dans mes malheurs, & qu'on
» donnoit sous le nom du Prince même
» qui m'avoit protégé, pour en rendre
» l'effet plus cruel encore? Que de-
» vois-je augurer de la suite d'un tel
» début? Le Peuple Anglois lit les
» papiers publics, & n'est pas déja
» trop favorable aux étrangers. Un vé-
» tement qui n'est pas le sien suffit
» pour le mettre de mauvaise hu-
» meur. Qu'en doit attendre un pau-
» vre étranger dans ses promenades
» champêtres, le seul plaisir de la vie
» auquel il s'est borné, quand on aura
» persuadé à ces bonnes gens que
» cet homme aime qu'on le lapide?
» Ils seront fort tentés de lui en don-
» ner l'amusement. Mais ma douleur,
» ma douleur profonde & cruelle, la
» plus amère que j'aie jamais ressentie,
» ne venoit pas du péril auquel j'é-

» tois exposé. J'en avois trop bravé » d'autres pour être fort ému de celui-» là. La trahison (16) d'un faux ami » dont j'étois la proie, étoit ce qui » portoit dans mon cœur trop sensi-» ble l'accablement, la tristesse & la » mort. Dans l'impétuosité d'un pre-» mier mouvement, dont jamais je ne » fus le maître & que mes adroits en-» nemis savent faire naître pour s'en » prévaloir, j'écris ces lettres pleines » de désordre où je ne déguise ni mon » trouble ni mon indignation.

» Monsieur, j'ai tant de choses à » dire, qu'en chemin faisant j'en ou-» blie la moitié. Par exemple, une re-» lation en forme de lettre sur mon » séjour à Montmorency fut portée par » des Libraires à M Hume qui me

(16) Ce *faux ami*, c'est moi, sans doute; mais cette *trahison* quelle est-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pu faire à M. Rousseau? En me supposant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les services que je lui rendois? Si M. Rousseau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécile que méchant.

» la montra. Je consentis qu'elle fût » imprimée ; il se chargea d'y veiller ; » elle n'a jamais paru. J'avois apporté » un exemplaire des lettres de M. du » Peyrou, contenant la relation des » affaires de Neufchatel, qui me ré- » gardent ; je les remis aux mêmes Li- » braires à leur priere pour les faire » traduire & réimprimer ; M. Hume » se chargea d'y veiller ; elles n'ont » jamais paru *. Dès que la fausse Let- » tre du Roi de Prusse & sa traduc- » tion parurent, je compris pourquoi » les autres écrits restoient suppri- » més (17), & je l'écrivis aux Li- » braires. J'écrivis d'autres lettres qui

---

* *Les Libraires viennent de me marquer que cette éditon est faite & prête à paroître. Cela peut être ; mais c'est trop tard, &, qui pis est, trop à propos.*

(17) Il y a environ quatre mois que M. Becket, Libraire, dit à M. Rousseau que c'étoit une maladie survenue au Traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reste je n'ai jamais promis de donner aucun soin à cette édition. M. Becket m'en est garant.

» probablement ont couru dans Lon-
» dres : enfin j'employai le crédit d'un
» homme de mérite & de qualité pour
» faire mettre dans les papiers publics
» une déclaration de l'impoſture. Dans
» cette déclaration, je laiſſois paroître
» toute ma douleur & je n'en déguiſois
» pas la cauſe.

» Juſqu'ici M. Hume a ſemblé mar-
» cher dans les ténèbres. Vous l'allez
» voir déſormais dans la lumiere &
» marcher à découvert. Il n'y a qu'à
« toujours aller droit avec les gens
» ruſés : tôt ou tard ils ſe décèlent par
» leurs ruſes mêmes.

» Lorſque cette prétendue Lettre du
» Roi de Pruſſe fut publiée à Londres,
» M. Hume, qui certainement ſavoit
» qu'elle étoit ſuppoſée, puiſque je le
» lui avois dit, n'en dit rien, ne m'é-
» crit rien, ſe taît & ne ſonge pas
» même à faire, en faveur de ſon ami
» abſent, aucune déclaration de la vé-
» rité (18). Il ne falloit, pour aller au

---

(18) Perſonne ne pouvoit ſe méprendre ſur la ſuppoſition de la Lettre, & d'ailleurs M. Walpole étoit connu pour en être l'Auteur.

» but, que laiſſer dire & ſe tenir coi ; » c'eſt ce qu'il fit.

» M. Hume, ayant été mon conducteur en Angleterre, y étoit, en quelque façon, mon protecteur, mon patron. Sil étoit naturel qu'il prît ma défenſe, il ne l'étoit pas moins qu'ayant une proteſtation publique à faire, je m'adreſſaſſe à lui pour cela. Ayant déjà ceſſé (19) de lui ecrire, je n'avois garde de recommencer. Je m'adreſſe à un autre. Premier ſoufflet ſur la joue de mon patron. Il n'en ſent rien.

» En diſant que la Lettre étoit fabriquée à Paris, il m'importoit fort peu lequel on entendît de M. d'Alembert ou de ſon prête-nom M. Walpole ; mais en ajoûtant que ce qui navroit & déchiroit mon cœur étoit que l'impoſteur avoit des complices en Angleterre, je m'expliquois avec la plus grande clarté pour leur ami qui étoit

(19) M. Rouſſeau manque ici de mémoire. Il oublie que ſeulement huit jours auparavant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale. *Voyez la lettre du 29 Mars.*

» à Londres, & qui vouloit passer » pour le mien. Il n'y avoit certai- » nement que lui seul en Angleterre » dont la haîne pût déchirer & na- » vrer mon cœur. Second soufflet sur » la joue de mon patron. Il nen sent » rien.

» Au contraire il feint malignement » que mon affliction venoit seulement » de la publication de cette Lettre, » afin de me faire passer pour un homme » vain qu'une satyre affecte beaucoup. » Vain ou non, j'étois mortellement » affligé; il le savoit & ne m'écrivoit » pas un mot. Ce tendre ami, qui a » tant à cœur que ma bourse soit pleine, » se soucie assez peu que mon cœur soit » déchiré.

Un autre écrit paroît bientôt dans » les mêmes Feuilles de la même main » que le premier, plus cruel encore, » s'il étoit possible, & où l'Auteur ne » peut déguiser sa rage sur l'accueil que » j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit » ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit

(20) Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.

» rien de nouveau. Les libelles pou-
» voient aller leur train sans m'émou-
» voir, & le volage Public lui-même
» se lassoit d'être long-tems occupé du
» même sujet. Ce n'est pas le compte
» des comploteurs qui, ayant ma ré-
» putation d'honnête-homme à dé-
» truire, veulent, de maniere ou d'au-
» tre, en venir à bout. Il fallut chan-
» ger de batterie.

» L'affaire de la pension n'étoit pas
» terminée. Il ne fut pas difficile à
» M. Hume d'obtenir de l'humanité du
» Ministre & de la générosité du Prince
» qu'elle le fût. Il fut chargé de me le
» marquer, il le fit. Ce moment fut,
» je l'avoue, un des plus critiques de
» ma vie. Combien il m'en coûta pour
» faire mon devoir ! Mes engagemens
» précédens, l'obligation de corres-
» pondre avec respect aux bontés du
» Roi, l'honneur d'être l'objet de ses
» attentions, & de celles de son Ministre;
» le desir de marquer combien j'y étois
» sensible, même l'avantage d'être un
» peu plus au large en approchant de
» la vieillesse, accablé d'ennuis & de
» maux; enfin l'embarras de trouver
» une excuse honnête pour éluder un

» bienfait déjà presqu'accepté ; tout
» me rendoit difficile & cruelle la né-
» cessité d'y renoncer ; car il le falloit
» assurément, ou me rendre le plus vil
» de tous les hommes en devenant vo-
» lontairement l'obligé de celui dont
» j'étois trahi.

» Je fis mon devoir, non sans peine ;
» j'écrivis directement à M. le Géné-
» ral Conway, & avec autant de res-
» pect & d'honnêteté qu'il me fut pos-
» sible : sans refus absolu, je me dé-
» fendis, pour le présent, d'accepter.
» M. Hume avoit été le négociateur
» de l'affaire, le seul même qui en
» eût parlé ; non-seulement je ne lui
» répondis point, quoique ce fût lui
» qui m'eût écrit, mais je ne dis pas
» un mot de lui dans ma lettre. Troi-
» sième soufflet sur la joue de mon pa-
» tron ; & pour celui-là, s'il ne le sent
» pas, c'est assurément sa faute. Il n'en
» sent rien.

» Ma lettre n'étoit pas claire & ne
» pouvoit l'être pour M. le Général
» Conway, qui ne savoit pas à quoi
» tenoit ce refus : mais elle l'étoit fort
» pour M. Hume qui le savoit très-
» bien ; cependant il feint de prendre

» le change, tant sur le sujet de ma dou-
» leur, que sur celui de mon refus, &
» dans un billet qu'il m'écrit il me fait
» entendre qu'on me ménagera la con-
» tinuation des bontés du Roi, si je me
» raviſe sur la pension. En un mot, il
» prétend à toute force, & quoi qu'il
» arrive, demeurer mon patron mal-
» gré moi. Vous jugez bien, Monsieur,
» qu'il n'attendoit pas de réponse, & il
» n'en eut point.

» Dans ce même tems à-peu-près (car
» je ne sais pas les dates, & cette exac-
» titude ici n'est pas nécessaire) parut
» une lettre de M. de Voltaire à moi
» adressée avec une traduction An-
» gloise, qui renchérit encore sur l'ori-
» ginal. Le noble objet de ce spirituel
» ouvrage est de m'attirer le mépris &
» la haîne de ceux chez qui je me suis
» réfugié. Je ne doutai point que mon
» cher patron n'eût été un des instru-
» mens de cette publication, sur-tout
» quand je vis qu'en tâchant d'aliéner
» de moi ceux qui pouvoient en ce
» pays me rendre la vie agréable, on
» avoit omis de nommer celui qui m'y
» avoit conduit. On savoit, sans
» doute, que c'étoit un soin super-

» flu, & qu'à cet égard rien ne reſ-
» toit à faire. Ce nom, ſi mal-adroi-
» tement oublié dans cette lettre, me
» rappella ce que dit Tacite du por-
» trait de Brutus, omis dans une pom-
» pe funebre : que chacun l'y diſtin-
» guoit, préciſément parce qu'il n'y
» étoit pas.

» On ne nommoit donc pas M.
» Hume ; mais il vit avec les gens
» qu'on nommoit. Il a pour amis tous
» mes ennemis, on le ſait ; ailleurs les
» Tronchin (21), les d'Alembert, les
» Voltaire : mais il y a bien pis à Lon-
« dres, c'eſt que je n'y ai pour ennemis
» que ſes amis. Et pourquoi y en au-
» rois-je d'autres ? Pourquoi même y
» ai-je ceux-là ? Qu'ai-je fait à Lord

(21) Je n'ai jamais été aſſez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire ; il m'a fait ſeulement l'honneur de m'écrire une lettre, il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de ſon amitié.

» Littleton (22), que je ne connois » même pas ? Qu'ai-je fait à M. Walpole que je ne connois pas davantage ? Que ſavent-ils de moi, ſinon » que je ſuis malheureux & l'ami de » leur ami Hume ? Que leur a-til donc » dit, puiſque ce n'eſt que par lui qu'ils » me connoiſſent ? Je crois bien qu'avec le rôle qu'il fait, il ne ſe démaſque » pas devant tout le monde; ce ne ſeroit plus être démaſqué. Je crois bien » qu'il ne parle pas de moi à M. le Général Conway, ni à M. le Duc de » Richmond, comme il en parle dans

(22) M. Rouſſeau voyant dans les papiers publics l'annonce d'une Lettre qui lui étoit adreſſée ſous le nom de M. de Voltaire, écrivit à M. Davenport, qui étoit alors à Londres, pour le prier de la lui apporter. Je dis à M. Davenport que la copie imprimée étoit très-fautive; mais que j'en demanderois au Lord Littleton une copie manuſcrite qui étoit correcte. Cela ſuffit à M. Rouſſeau pour lui faire conclure que le Lord Littleton eſt ſon ennemi mortel & mon intime ami, & que nous conſpirons enſemble contre lui. Il auroit dû plutôt conclure que la copie qui avoit été imprimée ne venoit pas de moi.

» ſes entretiens ſecrets avec M. Wal-
» pole & dans ſa correſpondance ſe-
» crette avec M. d'Alembert ; mais
» qu'on découvre la trame qui s'ourdit
» à Londres depuis mon arrivée, &
» l'on verra ſi M. Hume n'en tient pas
» les principaux fils.

» Enfin le moment venu qu'on croit
» propre à frapper le grand coup, on
» en prépare l'effet par un nouvel écrit
» ſatyrique qu'on fait mettre dans les
» papiers (23). S'il m'étoit reſté juſ-
» qu'alors le moindre doute, comment
» auroit-il pu tenir devant cet écrit,
» puiſqu'il contenoit des faits qui
» n'étoient connus que de M. Hume,
» chargés, il eſt vrai, pour les rendre
» odieux au Public.

» On dit dans cet écrit que j'ouvre
» ma porte aux grands & que je la
» ferme aux petits. Qui eſt-ce qui ſait
» à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte,
» que M. Hume, avec qui j'ai demeuré
» & par qui ſont venus tous ceux
» que j'ai vus ? Il faut en excepter

(23) J'e n'ai jamais vu cette pièce, ni avant ni après ſa publication, & tous ceux à qui j'en ai parlé n'en ont aucune connoiſſance.

» un grand que j'ai reçu de bon cœur » sans le connoître, & que j'aurois » reçu de bien meilleur cœur encore, » si je l'avois connu. Ce fut M. Hume » qui me dit son nom, quand il fut » parti. En l'apprenant, j'eus un vrai » chagrin que, daignant monter au » second étage, il ne fût pas entré au » premier.

» Quant aux petits, je n'ai rien à » dire. J'aurois desiré voir moins de » monde; mais, ne voulant déplaire à » personne, je me laissois diriger par » M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux » tous ceux qu'il m'a présentés sans » distinction de petit ni de grand.

» On dit dans ce même écrit que je » reçois mes parens froidement, *pour* » *ne rien dire de plus.* Cette généralité » consiste à avoir une fois reçu assez » froidement le seul parent que j'aie » hors de Genève, & cela en présence » de M. Hume (24). C'est nécessaire-

(24) Je n'étois pas présent, lorsque M. Rousseau reçut son cousin. Je les vis ensuite ensemble, un seul moment, sur la terrasse de Buckingham--Street.

» ment ou M. Hume, ou ce parent qui
» a fourni cet article. Or mon cousin,
» que j'ai toujours connu pour bon
» parent & pour honnête-homme, n'est
» point capable de fournir à des satyres
» publiques contre moi. Dailleurs,
» borné par son état à la société des
» gens de commerce, il ne vit pas avec
» les gens de Lettres, ni avec ceux qui
» fournissent des articles dans les pa-
» piers, encore moins avec ceux qui
» s'occupent à des satyres. Ainsi l'ar-
» ticle ne vient pas de lui. Tout au plus
» puis-je penser que M. Hume aura
» tâché de le faire jaser, ce qui n'est
» pas absolument difficile; & qu'il aura
» tourné ce qu'il lui a dit de la maniere
» la plus favorable à ses vues. Il est bon
» d'ajouter qu'après ma rupture avec
» M. Hume j'en avois écrit à ce cou-
» sin-là.

» Enfin, on dit dans ce même écrit
» que je suis sujet à changer d'amis. Il
» ne faut pas être bien fin pour com-
» prendre à quoi cela prépare.

» Distinguons. J'ai depuis vingt-
» cinq & trente ans des amis très-
» solides. J'en ai de plus nouveaux,
» mais non moins sûrs, que je garderai

» plus long-tems, ſi je vis. Je n'ai pas, » en général, trouvé la même ſûreté » chez ceux que j'ai faits parmi les gens » de Lettres. Auſſi j'en ai changé quelquefois, & j'en changerai tant qu'ils » me feront ſuſpects; car je ſuis bien » déterminé à ne garder jamais d'amis » par bienſéance : je n'en veux avoir » que pour les aimer.

» Si jamais j'eus une conviction intime & certaine, je l'ai que M. Hume » a fourni les matériaux de cet écrit. » Bien plus, non ſeulement j'ai cette » certitude, mais il m'eſt clair qu'il a » voulu que je l'euſſe : car comment » ſuppoſer un homme auſſi fin aſſez » mal-adroit pour ſe découvrir à ce » point, voulant ſe cacher?

» Quel étoit ſon but? Rien n'eſt » plus clair encore. C'étoit de porter » mon indignation à ſon dernier terme, » pour amener avec plus d'éclat le coup » qu'il me préparoit. Il ſait que, pour » me faire faire bien des ſottiſes, il » ſuffit de me mettre en colère. Nous » ſommes au moment critique qui montrera s'il a bien ou mal raiſonné.

» Il faut ſe poſſéder autant que fait

» M. Hume, il faut avoir ſon flegme
» & toute ſa force d'eſprit pour pren-
» dre le parti qu'il prit, après tout ce
» qui s'étoit paſſé. Dans l'embarras où
» j'étois, écrivant à M. le Général
» Conway, je ne pus remplir ma let-
» tre que de phraſes obſcures dont
» M. Hume fit, comme mon ami,
» l'interprétation qu'il lui plut. Sup-
» poſant donc, quoiqu'il fût très-bien
» le contraire, que c'étoit la clauſe du
» ſecret qui me faiſoit de la peine, il
» obtint de M. le Général qu'il vou-
» droit bien s'employer pour la faire
» lever. Alors cet homme ſtoïque &
» vraiment inſenſible m'écrit la lettre
» la plus amicale, où il me marque
» qu'il s'eſt employé pour faire lever
» la clauſe, mais qu'avant toutes choſes
» il faut ſavoir ſi je veux accepter ſans
» cette condition, pour ne pas expoſer
» Sa Majeſté à un ſecond refus.

» C'etoit ici le moment déciſif, la
» fin, l'objet de tous ſes travaux. Il
» lui falloit une réponſe, il la vou-
» loit. Pour que je ne puſſe me diſ-
» penſer de la faire, il envoie à M.
» Davenport un duplicata de ſa lettre,

» &

» & non content de cette précaution ;
» il m'écrit dans un autre billet qu'il
» ne ſauroit reſter plus long-tems à
» Londres pour mon ſervice. La tête
» me tourna preſque en liſant ce billet.
» De mes jours je n'ai rien trouvé de
» plus inconcevable.

» Il l'a donc enfin cette réponſe
» tant deſirée, & ſe preſſe déjà d'en
» triompher. Déjà écrivant à M. Da-
» venport, il me traite d'homme fé-
» roce & de monſtre d'ingratitude.
» Mais il lui faut plus. Ses meſures
» ſont bien priſes, à ce qu'il penſe ;
» nulle preuve contre lui ne peut
» échapper. Il veut une explication :
» il l'aura ; & la voici.

» Rien ne la conclut mieux que le
» dernier trait qui l'amène. Seul il
» prouve tout & ſans réplique.

» Je veux ſuppoſer, par impoſſible,
» qu'il n'eſt rien revenu à M. Hume
» de mes plaintes contre lui ; il n'en
» ſait rien, il les ignore auſſi parfaite-
» ment que s'il n'eût été faufilé avec
» perſonne qui en fût inſtruit ; auſſi
» parfaitement que ſi durant ce tems

» il eût vécu à la Chine (25). Mais
» ma conduite immédiate entre lui &
» moi; les derniers mots si frappans
» que je lui dis à Londres; la lettre
» qui suivit pleine d'inquiétude & de
» crainte; mon silence obstiné plus
» énergique que des paroles; ma plainte
» amère & publique au sujet de la lettre
» de M. d'Alembert; ma lettre au
» Ministre, qui ne m'a point écrit,
» en réponse à celle qu'il m'écrit-lui
» même, & dans laquelle je ne dis pas
» un mot de lui; enfin mon refus,
» sans daigner m'adresser à lui, d'ac-
» quiescer à une affaire qu'il a traitée
» en ma faveur, moi le sachant, &
» sans opposition de ma part; tout
» cela parle seul du ton le plus fort, je
» ne dis pas à tout homme qui auroit
» quelque sentiment dans l'ame, mais
» à tout homme qui n'est pas hébété.

---

(25) Comment aurois-je deviné ces chimériques soupçons? M. Davenport, la seule personne de ma connoissance qui vît alors M. Rousseau, m'assure qu'il les ignoroit parfaitement lui-même.

» Quoi ! après que j'ai rompu tout
» commerce avec lui depuis près de
» trois mois, après que je n'ai répondu
» à pas une de ſes lettres, quelqu'im-
» portant qu'en fût le ſujet, environné
» des marques publiques & particulieres
» de l'affliction que ſon infidélité me
» cauſe, cet homme éclairé, ce beau
» genie naturellement ſi clair-voyant &
» volontairement ſi ſtupide, ne voit
» rien, n'entend rien, ne ſent rien ;
» n'eſt ému de rien, & ſans un ſeul
» mot de plainte, de juſtification ;
» d'explication, il continue à ſe don-
» ner, malgré moi, pour moi les ſoins
» les plus grands, les plus empreſſés !
» Il m'écrit affectueuſement qu'il ne
» peut reſter à Londres plus long-tems
» pour mon ſervice, comme ſi nous
» étions d'accord qu'il y reſtera pour
» cela ! Cet aveuglement, cette im-
» poſſibilité, cette obſtination ne ſont
» pas dans la nature : il faut expliquer
» cela par d'autres motifs. Mettons
» cette conduite dans un plus grand
» jour ; car c'eſt un point déciſif.

» Dans cette affaire il faut néceſ-
» ſairement que M. Hume ſoit le plus
» grand ou le dernier des hommes,

» il n'y a pas de milieu. Reste à voir
» lequel c'est des deux.

» Malgré tant de marques de dédain
» de ma part, M. Hume avoit-il l'é-
» tonnante générosité de vouloir me
» servir sincèrement ? Il savoit qu'il
» m'étoit impossible d'accepter ses bons
» offices tant que j'aurois de lui les
» sentimens que j'avois conçus. Il avoit
» éludé l'explication lui-même. Ainsi
» me servant sans se justifier, il rendoit
» ses soins inutiles ; il n'étoit donc pas
» généreux.

» S'il supposoit qu'en cet état j'ac-
» cepterois ses soins, il supposoit donc
» que j'étois un infâme ? C'étoit donc
» pour un homme qu'il jugeoit être
» un infâme qu'il sollicitoit avec tant
» d'ardeur une pension du Roi ? Peut-
» on rien penser de plus extravagant ?

» Mais que M. Hume, suivant tou-
» jours son plan, se soit dit à lui-
» même : voici le moment de l'exé-
» cution ; car, pressant Rousseau d'ac-
» cepter la pension, il faudra qu'il
» l'accepte, ou qu'il la refuse. S'il
» l'accepte, avec les preuves que j'ai
» en main, je le déshonore complet-
» tement : s'il la refuse, après l'avoir

» acceptée, on a levé tout prétexte, » il faudra qu'il dise pourquoi. C'est-» là que je l'attends; s'il m'accuse, il » est perdu.

» Si, dis-je, M. Hume a raisonné » ainsi, il a fait une chose fort con-» séquente à son plan, & par-là même » ici fort naturelle, & il n'y a que » cette unique façon d'expliquer sa » conduite dans cette affaire; car elle » est inexplicable dans toute autre » supposition : si ceci n'est pas démon-» tré, jamais rien ne le sera.

» L'état critique où il m'a réduit » me rappelle bien fortement les qua-» tre mots dont j'ai parlé ci-devant, » & que je lui entendis dire & répéter » dans un tems où je n'en pénétrois » guères la force. C'étoit la première » nuit qui suivit notre départ de Paris. » Nous étions couchés dans la même » chambre, & plusieurs fois dans la » nuit, je l'entends s'écrier en fran-» çois avec une véhémence extrê-» me (26) : *je tiens J. J. Rousseau.*

(26) Je ne saurois répondre de ce que je dis en rêvant, & je sais encore moins si c'est en

» J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit.
» L'expreſſion eſt remarquable dans
» la bouche d'un homme qui ſait trop
» bien le françois pour ſe tromper
» ſur la force & le choix des termes.
» Cependant je pris, & je ne pouvois
» manquer alors de prendre ces mots
» dans un ſens favorable, quoique le
» ton l'indiquât encore moins que
» l'expreſſion : c'eſt un ton dont il
» m'eſt impoſſible de donner l'idée,
» & qui correſpond très-bien aux re-
» gards dont j'ai parlé. Chaque fois
» qu'il dit ces mots, je ſentis un treſ-
» ſaillement d'effroi dont je n'étois pas
» le maître; mais il ne me fallut qu'un
» moment pour me remettre & rire
» de ma terreur. Dès le lendemain
» tout fut ſi parfaitement oublié que
» je n'y ai pas même penſé durant
» tout mon ſéjour à Londres & au
» voiſinage. Je ne m'en ſuis ſouvenu

---

françois que je rêve; mais M. Rouſſeau qui ne ſcait pas ſi je dormois ou ſi je veillois, quand je prononçois ces terribles paroles, avec une ſi terrible voix, eſt-il certain d'avoir été bien éveillé lorſqu'il les a entendues?

» qu'ici où tant de choſes m'ont rap-
» pellé ces paroles, & me les rap-
» pellent, pour ainſi dire, à chaque
» inſtant.

» Ces mots dont le ton retentit ſur
» mon cœur, comme s'ils venoient
» d'être prononcés; les longs & funeſ-
» tes regards tant de fois lancés ſur
» moi; les petits coups ſur le dos avec
» les mots de *Mon cher Monſieur*, en
» réponſe au ſoupçon d'être un traître:
» tout cela m'affecte à un tel point,
» après le reſte, que ces ſouvenirs,
» fuſſent-ils les ſeuls, fermeroient tout
» retour à la confiance, & il n'y a
» pas une nuit où ces mots, *je tiens*
» *J. J. Rouſſeau*, ne ſonnent encore
» à mon oreille, comme ſi je les en-
» tendois de nouveau.

» Oui, M. Hume, vous me tenez,
» je le ſais; mais ſeulement par des
» choſes qui me ſont extérieures: vous
» me tenez par l'opinion, par les ju-
» gemens des hommes: vous me tenez
» par ma réputation, par ma ſûreté
» peut-être; tous les préjugés ſont pour
» vous; il vous eſt aiſé de me faire
» paſſer pour un monſtre, comme vous
» avez commencé, & je vois déjà

» l'exultation barbare de mes implacables ennemis. Le public, en général, ne me fera pas plus de grace. » Sans autre examen, il eſt toujours » pour les ſervices rendus, parce que » chacun eſt bien-aiſe d'inviter à lui » en rendre, en montrant qu'il ſait » les ſentir. Je prévois aiſément la » ſuite de tout cela, ſur-tout dans le » pays où vous m'avez conduit, & » où, ſans amis, étranger à tout le » monde, je ſuis preſque à votre merci. » Les gens ſenſés comprendront cependant que, loin que j'aie pu chercher cette affaire, elle étoit ce qui » pouvoit m'arriver de plus terrible » dans la poſition où je ſuis : ils ſentiront qu'il n'y a que ma haîne invincible pour toute fauſſeté & l'impoſſibilité de marquer de l'eſtime à » celui pour qui je l'ai perdue, qui » aient pu m'empêcher de diſſimuler, » quand tant d'intérêts m'en faiſoient » une loi : mais les gens ſenſés ſont » en petit nombre ; & ce ne ſont pas » eux qui font du bruit.

» Oui, M. Hume, vous me tenez » par tous les liens de cette vie ; mais » vous ne me tenez ni par ma vertu,

» ni par mon courage, indépendant
» de vous & des hommes, & qui me
» restera tout entier malgré vous. Ne
» pensez pas m'effrayer par la crainte
» du sort qui m'attend. Je connois les
» jugemens des hommes, je suis accou-
» tumé à leur injustice, & j'ai appris
» à les peu redouter. Si votre parti
» est pris, comme j'ai tout lieu de le
» croire, soyez sûr que le mien ne l'est
» pas moins. Mon corps est affoibli,
» mais jamais mon ame ne fut plus
» ferme Les hommes feront & diront
» ce qu'ils voudront, peu m'importe;
» ce qui m'importe est d'achever,
» comme j'ai commencé, d'être droit
» & vrai jusqu'à la fin, quoi qu'il ar-
» rive, & de n'avoir pas plus à me re-
» procher une lâcheté dans mes mi-
» sères qu'une insolence dans ma pros-
» périté. Quelque opprobre qui m'at-
» tende & quelque malheur qui me
» menace, je suis prêt. Quoiqu'à plain-
» dre, je le serai moins, & je vous
» laisse pour toute vengeance le tour-
» ment de respecter, malgré vous, l'in-
» fortuné que vous accablez.

» En achevant cette lettre, je suis
» surpris de la force que j'ai eue de

» l'écrire. Si l'on mouroit de douleur ,
» j'en ſerois mort à chaque ligne. Tout
» eſt également incomprehenſible dans
» ce qui ſe paſſe Une conduite pareille
» à la vôtre n'eſt pas dans la nature,
» elle eſt contradictoire , & cependant
» elle m'eſt démontrée Abîme des
» deux côtés ! je péris dans l'un ou
» dans l'autre. Je ſuis le plus mal-
« heureux des humains , ſi vous êtes
» coupable ; j'en ſuis le plus vil, ſi vous
» êtes innocent. Vous me faites deſirer
» d'etre cet objet mépriſable. Oui ,
» l'etat où je me verrois proſterné ,
» foulé ſous vos pieds , criant miſéri-
» corde & faiſant tout pour l'obtenir ,
» publiant à haute voix mon indignité
» & rendant à vos vertus le plus éclа-
» tant hommage, ſeroit pour mon cœur
» un état d'épanouiſſement & de joie ,
» après l'état d'étouffement & de mort
» où vous l'avez mis Il ne me reſte
» qu'un mot à vous dire. Si vous êtes
» coupable , ne m'écrivez plus ; cela
» ſeroit inutile , & ſûrement vous ne
» me tromperez pas. Si vous êtes inno-
» cent , daignez vous juſtifier. Je con-
» nois mon devoir , je l'aime & l'aime-
» rai toujours, quelque rude qu'il puiſſe

» être. Il n'y a point d'abjection dont » un cœur, qui n'eſt pas né pour elle, » ne puiſſe revenir. Encore un coup, ſi » vous êtes innocent, daignez vous » juſtifier : ſi vous ne l'êtes pas, adieu » pour jamais.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume délibéra pendant quelque tems s'il feroit réponſe à ce Mémoire ; enfin il ſe détermina à écrire la lettre ſuivante.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU

Le 22 Juillet 1766.

MONSSIEUR,

JE ne répondrai qu'à un ſeul article de votre longue lettre ; c'eſt à celui qui regarde la converſation que nous avons eue enſemble, le ſoir qui a précédé votre départ. M. Davenport avoit imaginé un honnête artifice pour vous faire croire qu'il y avoit une chaiſe de retour prête à partir pour Woot-

ton ; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics, afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépense du voyage, ce que je regardois comme un projet louable ; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à son exécution. Il vous vint cependant quelque soupçon de l'artifice, tandis que nous étions au coin de mon feu, & vous me reprochâtes d'y avoir participé : je tâchai de vous appaiser & de détourner la conversation ; mais ce fut inutilement. Vous restâtes quelque tems assis, ayant un air sombre & gardant le silence, ou me répondant avec beaucoup d'humeur : après quoi vous vous levâtes & fîtes un tour ou deux dans la chambre ; enfin tout d'un coup, & à mon grand étonnement, vous vîntes vous jetter sur mes genoux, & passant vos bras autour de mon cou, vous m'embrassâtes avec un air de transport, vous baignâtes mon visage de vos larmes & vous vous écriâtes : *Mon cher ami, me pardonnerez-vous jamais cette extravagance ? après tant de peines que vous avez prises pour m'obliger, après les preuves d'amitié que vous m'avez don-*

nées, ſe peut-il que je paye vos ſervices de tant d'humeur & de bruqueries? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'eſpere que, lorſque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en eſt pas indigne. Je fus extrêmement touché, & je crois qu'il ſe paſſa entre nous une ſcène très-tendre. Vous ajoutâtes, ſans doute par forme de compliment, que, quoique j'euſſe d'autres titres plus ſûrs pour mériter l'eſtime de la poſtérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & perſécuté, ſeroit peut-être compté pour quelque choſe.

Cet incident étoit aſſez remarquable, & il eſt impoſſible que vous ou moi l'ayons ſi promptement oublié; mais vous avez eu l'aſſurance de m'en parler deux fois d'une maniere ſi différente, ou plutôt ſi oppoſée, qu'en perſiſtant, comme je fais dans mon récit, il s'enſuit néceſſairement qu'un de nous deux eſt un menteur. Vous imaginez peut être que cette aventure s'étant paſſée entre nous & ſans témoins, il faudra balancer la crédibi-

lité de votre témoignage & du mien : mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce désavantage, de quelque maniere que vous vouliez l'appeller : je produirai contre vous d'autres preuves, qui mettront la chose hors de contestation.

1°. Vous n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main (1), qui ne peut pas absolument se concilier avec votre récit, & qui confirme le mien.

2°. J'ai conté le fait le lendemain ou le surlendemain à M. Davenport, dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours, pour vous obliger dans la suite, à de semblables finesses ; il s'en souviendra sûrement.

3°. Comme cette aventure me paroissoit vous faire honneur, je l'ai

(1) C'est celle du 22 Mars, qui est pleine de cordialité & qui prouve que M. Rousseau ne m'avoit jamais laissé entrevoir aucun de ces noirs soupçons de perfidie sur lesquels il insiste à présent. On voit seulement à la fin de sa lettre quelque reste d'humeur sur l'affaire de sa chaise.

contée ici à plusieurs de mes amis : je l'ai même écrite à Madame * la C. de **, à Paris. Personne, je pense, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouillasse avec vous, évènement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les évènemens humains ; d'autant plus que nous étions peut-être séparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les services les plus essentiels.

4°. Le fait tel que je le rapporte, est conséquent & raisonnable ; mais il n'y a pas le sens commun dans votre récit. Quoi ! parce que dans quelques momens de distraction ou de rêverie, assez ordinaires aux personnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me soupçonnez d'être un traître, & vous avez l'assurance de me déclarer cet attroce & ridicule soupçon ! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres,

* Cette Dame a exigé qu'on supprimât son nom. *Note des Editeurs.*

d'autres motifs ſolides de ſoupçon contre moi.

Je n'entrerai dans aucun autre détail ſur votre lettre ; vous ſçavez trop bien vous-même combien tous les autres articles ſont dénués de fondement. J'ajouterai ſeulement en général que je goûtois, il y a un mois, un plaiſir très-ſenſible, en ſongeant que, malgré bien des difficultés, j'étois parvenu par ma conſtance & mes ſoins, & par de là même mes plus vives eſpérances, à aſſurer votre repos, votre honneur & votre fortune ; mais cette jouiſſance a bientôt été ſuivie du déplaiſir le plus amer, en vous voyant gratuitement & volontairement repouſſer ces biens loin de vous & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos, de votre fortune & de votre honneur : dois-je être étonné, après cela, que vous ſoyez mon ennemi ?

Adieu, & pour toujours.

D. HUME.

Tels ſont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange, la-

quelle, dit-il, contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de sa vie.

Dans le nombre des personnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits, les uns penserent que M. Rousseau étoit de mauvaise foi dans la querelle qu'il faisoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ses torts. Ils prétendoient voir là dedans un dessein formé de refuser avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre, & un desir secret de se débarrasser envers M. Hume du fardeau de la reconnoissance. Les autres feignoient de vouloir excuser le Philosophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance simulée pour trouver les motifs de sa conduite dans la nature même de son tempérament, & dans cette fermentation de la bile ou du sang qui rend un homme inquiet, soupçonneux, agité, & jamais semblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhommie que ces bisarreries singulieres sont la *ressource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raison & la folie.* Il poussa même

la bonté d'ame jusqu'à regarder M. Rousseau plutôt comme un objet de sa pitié que de sa colère. O l'homme indulgent !

C'étoit contre l'Auteur de la prétendue lettre du Roi de Prusse, qu'il falloit que M. Hume tournât, non point sa pitié, mais sa colère. L'Angleterre même, qui avoit adopté M. Rousseau, devoit faire sentir à Walpole tout le poids de son indignation, ou bien ce pays n'a point de loix.

Cependant Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui régne dans sa patrie, compta si bien sur l'impunité, qu'il osa faire un aveu public de sa lettre, & n'eut pas assez de bon-sens pour prévoir qu'il alloit se flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui pensent, en entreprenant de la justifier.

LETTRE DE M. WALPOLE A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet *1766*.

JE ne peux pas me rappeller avec préciſion le tems où j'ai écrit la *lettre du Roi de Pruſſe* ; mais je vous aſſûre avec la plus grande vérité, que c'étoit pluſieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rouſſeau à Londres ; & je peux vous en donner une forte preuve ; car, non-ſeulement par égard pour vous, je cachai la lettre tant que vous reſtâtes à Paris ; mais ce fut auſſi la raiſon pour laquelle, par délicateſſe pour moi-même, je ne voulus pas aller le voir, quoique vous me l'euſſiez ſouvent propoſé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une viſite cordiale à un homme, ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté, mon cher Monſieur, de faire uſage, ſoit auprès de Rouſſeau, ſoit auprès de tout autre, de ce que je dis ici pour votre juſtification : je ſerois bien fâché d'être cauſe qu'on

vous fît aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rouſſeau & une parfaite indifférence ſur ce qu'on penſera de cette affaire ; mais, s'il y a en cela quelque faute, ce que je ſuis bien loin de croire, je la prends ſur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les poſſède, s'il eſt un charlatan ; mais, s'il a de plus un cœur ingrat & méchant, comme Rouſſeau l'a fait voir à votre égard, il ſera détéſté par moi comme par tous les honnêtes gens, &c ».

M. d'Alembert penſa d'une maniere bien plus délicate ; il rejetta avec horreur l'imputation qu'on lui faiſoit de cette lettre odieuſe, & apprit ſagement à Walpole qu'il eſt auſſi monſtrueux qu'indécent d'inſulter les malheureux.

DÉCLARATION

Adreſſée par M. D'ALEMBERT *aux Éditeurs de* L'EXPOSÉ SUCCINT, &c.

J'AI appris par M. Hume avec la plus grande ſurpriſe, que M. Rouſſeau m'accuſe d'être l'Auteur d'une lettre ironique qui lui a été adreſſée dans les papiers publics, ſous le nom du Roi de Pruſſe. Tout le monde ſait, à Paris & à Londres, que cette lettre eſt de M. Walpole, qui même ne la déſavoue pas. Il convient ſeulement d'avoir été aidé, pour le ſtyle, par une perſonne qu'il ne nomme point, & qui devroit peut-être ſe nommer. Pour moi, ſur qui les ſoupçons du public ne ſont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole : je ne crois pas même lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maiſon particuliere. Non-ſeulement je n'ai pas la plus légere part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit; mais

je puis citer plus de cent personnes, amies & ennemies de M. Rousseau, qui m'ont entendu la désapprouver beaucoup, par la raison qu'il ne faut point se moquer des malheureux, sur-tout, quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon respect pour le Roi de Prusse, & la reconnoissance que je lui dois, pouvoient, ce me semble, faire supposer à M. Rousseau, que je n'aurois pas voulu abuser du nom de ce Prince, même pour une plaisanterie.

J'ajoûte que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rousseau, ni déclaré ni même secret, comme il le prétend; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puisse être. Je pourrois prouver, au contraire, par les témoignages les plus respectables, que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

Quant à ma prétendue *correspondance secrette* avec M. Hume, il est très certain que nous n'avons commencé à nous écrire que cinq à six mois après son départ, à l'occasion de la querelle que M. Rousseau lui

a ſuſcitée, & dans laquelle il juge à propos de me mêler ſi gratuitement.

Je crois devoir cette déclaration à moi-même, à la vérité, & à la ſituation de M. Rouſſeau : je le plains bien ſincèrement de croire ſi peu à la vertu, & ſur-tout à celle de M. Hume ».

Cette lettre d'un illuſtre François peut-être regardée comme l'expreſſion des ſentimens de toute la nation. Auſſi M. Rouſſeau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable ſenſibilité ſur ſes malheurs. Il ſe repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous ſépare, & qui nous rend ſi diſſemblables par le cœur. Cependant lorſqu'il tourna ſes regards vers les bords de la Seine, il éprouva des craintes, & ſe perſuada que ſes querelles littéraires y avoient laiſſé d'éternels ennemis de la tranquillité de ſes jours. Ce fut dans cette fauſſe idée, & ne connoiſſant point encore le Précis ſuccint de M. Hume, qu'il écrivit à M. Gui la lettre ſuivante.

LETTRE
DE
J. J. ROUSSEAU,
A M. GUY.

De Wootton, le 2 Août 1766.

JE me ſerois bien paſſé, Monſieur, d'apprendre les bruits obligeans qu'on répand à Paris ſur mon compte, & vous auriez bien pu vous paſſer de vous joindre à ces cruels amis, qui ſe plaiſent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur. Le parti que j'ai pris de m'enſevelir dans cette ſolitude, ſans entretenir plus aucune correſpondance dans le monde, eſt l'effet de ma ſituation bien examinée. La ligue qui s'eſt formée contre moi eſt trop puiſſante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que, dans ma poſition, ſans autre appui que la vérité, je ſois en état de lui faire face dans le Public: couper les têtes de cette hydre, ne ſerviroit

ſerviroit qu'à les multiplier, & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui ſuccéderoient à l'inſtant. Ce que j'ai à faire eſt de prendre bien mon parti ſur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

Je n'en ſuis pas moins reconnoiſſant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'inſtruire de ce qui ſe paſſe. En m'affligeant, ils m'obligent ; s'ils me font du mal, c'eſt en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieuſe : cela peut être ; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils ſe trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-tems qu'il ne me reſteroit plus d'honneur à perdre. Mais, au contraire, il eſt même au-deſſous d'un honnête-homme de repouſſer de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de ſcélérat. Si je ſavois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

Montrez cette lettre à mes amis, & priez-les de se tranquilliser. Ceux qui ne jugent que sur des preuves ne me condamneront certainement pas ; & ceux qui jugent sans preuves, ne valent pas la peine qu'on les désabuse. M. Hume écrit, dit-on, qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'est, j'en réponds, ce qu'il se gardera de faire, ou qu'il se gardera bien, au moins, de faire fidèlement. Que ceux qui seront au fait nous jugent, je le desire. Que ceux qui ne sçauront que ce que M. Hume voudra leur dire, ne laissent pas de nous juger ; cela m'est, je vous jure, très-indifférent. J'ai un défenseur dont les opérations sont lentes, mais sûres ; je les attends.

Je me bornerai à vous présenter une seule réflexion. Il s'agit, Monsieur, de deux hommes, dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre presque malgré lui : l'étranger, ignorant la langue du pays, ne pouvant ni parler, ni entendre, seul ; sans amis, sans appui, sans connoissance, sans savoir même à qui confier une lettre en sûreté,

livré sans réserve à l'autre & aux siens, malade, retiré, ne voyant personne, écrivant peu, est allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herborise pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intriguant, au milieu de son pays, de ses amis, de ses parens, de ses patrons, de ses patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de Lettres, disposant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, sur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette position il se trouve que l'un des deux a tendu des piéges à l'autre. Le Breton crie en public que c'est cette vile canaille, ce scélerat d'étranger qui lui en tend. L'étranger seul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-dessus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'est laissé mener dans le pays de l'autre ; qu'il s'est mis à sa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conspirer contre lui. Que pensez-vous de ce jugement ? Si j'avois été capable de former un projet aussi monstrueusement

extravagant, où est l'homme ayant quelque sens, quelque humanité qui ne devroit pas dire : vous faites-tort à ce pauvre misérable ; il est trop fou pour pouvoir être un scélerat. Plaignez-le, saignez-le, mais ne l'injuriez pas.

J'ajouterai que le ton seul que prend M. Hume devroit décréditer ce qu'il dit. Ce ton si brutal, si bas, si indigne d'un homme qui se respecte, marque assez que l'ame qui l'a dicté, n'est pas saine ; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je suis étonné, je l'avoue, comment ce ton seul n'a pas excité l'indignation publique. C'est qu'à Paris c'est toujours celui qui crie le plus fort qui a raison. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire, & je ne la disputerai pas.

Voici, Monsieur, le fait en peu de mots. Il m'est prouvé que M. Hume, lié avec mes plus cruels ennemis, d'accord à Londres avec des gens qui se montrent, & à Paris avec tel qui ne se montre pas, m'a attiré dans son pays, en apparence pour m'y servir avec la plus grande ostentation, & en effet pour m'y diffamer avec la plus

grande adreſſe, à quoi il a très-bien réuſſi. Je m'en ſuis plaint; il a voulu ſavoir mes raiſons; je les lui ai écrites dans le plus grand détail; ſi on les demande, il peut les dire. Quant à moi, je n'ai rien à dire du tout.

Plus je penſe à la publication promiſe par M. Hume, moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'oſe faire, à moins d'énormes falſifications, je prédis hardiment que, malgré ſon extrême adreſſe & celle de ſes amis, ſans même que je m'en méle, M. Hume eſt un homme démaſqué.

Je vous ſuis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer : mais comment me parviendra-t-il? De tout ce qu'on m'envoie, il en paſſe très-peu de choſes à travers les filets qui ſont tendus autour de moi. Il faut eſpérer qu'un livre de Botanique pourra paſſer; mais il n'eſt pas prudent de m'écrire ſous mon nom. Je joins ici une adreſſe ſous laquelle j'eſpère que vos lettres me parviendront, pourvu que vous ne la montriez à perſonne au monde : car ſi-tôt qu'elle ſera connue,

soyez sûr que la communication sera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illustre infortuné, peu fait pour ces tracasseries de la duplicité, de la basse jalousie & des mensonges, & il se chercha un asyle plus assuré dans une contrée moins orageuse, & plus digne de le posséder.

Nous ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production assez méprisable, qui a paru sous le titre du *Docteur Pansophe*. Elle souilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils, & décidés méchans, pour qui probablement elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer, que l'on en faisoit l'Auteur, la désavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.

LETTRE

DE

M. L'ABBÉ COYER,

A M. G**.

Au sujet du Docteur Panſophe, &c.

Du 2 Janvier 1767.

MONSIEUR G**, quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la Lettre *au Docteur Panſophe*, je crains de ne vous l'avoir pas aſſez dit. Quand vous écrirez à M. Rouſſeau, dites-lui que M. de V... eſt l'unique ſource de ce bruit; que c'eſt lui qui l'a répandu par ſes lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui même ſon erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. « Après » avoir été informé, dit-il, que la Lettre » au *Docteur Panſophe* eſt de M. de B... » de l'Académie de Lyon, &c «. Effectivement cet Académicien étoit à Lon-

dres, lorſque la Lettre a paru imprimée en anglois. Vous ſavez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rouſſeau, votre ami, & que j'ai toujours déſapprouvé les perſécutions qu'on lui ſuſcite dans ſon malheur. Je ſerois très-fâché qu'il me mît au rang de ſes perſécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de perſonne. Je me ſers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panſophe* un abus étrange des Lettres écrites de Veniſe par M. Rouſſeau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures ſingulieres en les mutilant, en les défigurant, nous les inſérerons tout au long dans ce volume, afin que le Public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choſes en total ou par lambeaux découſus.

LETTRES
DE M. ROUSSEAU,

Adreſſées vraiſemblablement à M. Amelot de Chaillou, chargé alors des Affaires étrangeres.

PREMIERE LETTRE.

A Veniſe, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

JE ſens combien la liberté que je prends ſeroit déplacée pour un homme à qui il reſteroit quelqu'autre reſſource. Mais la ſituation où je ſuis rend ma témérité pardonnable. J'oſe porter juſqu'à vous mes juſtes & très-reſpectueuſes plaintes contre un Ambaſſadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raiſonnable ne fait pas de pareilles démarches ſans néceſſité ; un homme auſſi exercé

que moi à la réſignation & à la patience, ne s'y réſoudroit pas, ſi ſon devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monſieur, de diſtraire votre attention deſtinée aux plus grandes affaires ſur des objets, qui, je l'avoue, ne ſont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un inſtant; mais qui cependant ſont le malheur de la vie & le déſeſpoir d'un honnête homme, & qui, par-là, deviennent intéreſſans pour un cœur auſſi généreux que le vôtre.

Il y a quatorze mois que je ſuis entré au ſervice de M. le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'eſt pas à moi d'examiner ſi j'étois capable, ou non, de cet emploi; il eſt certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroiſſent à la Cour écrites de ma main, ne ſont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puiſqu'il eſt naturel de mettre du moins ſur mon compte les fautes & les incorrections dont elles ſont remplies : mais c'eſt ſur quoi il me ſeroit plus aiſé que bienſéant de me juſtifier. Je ne relèverai pas non plus les duretés conti-

nuelles & les déſagrémens infinis que j'ai ſoufferts, tant parce qu'un excès de délicateſſe peut m'y avoir rendu trop ſenſible, que parce qu'il m'en coûteroit, en les exténuant aſſez pour les rendre croyables, & qu'enfin je ne dois point abuſer de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

Les mécontentemens étoient réciproques, & il eſt aiſé de juger que chacun n'a reconnu que les ſiens pour légitimes. M. l'Ambaſſadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la choſe ſe paſſeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domeſtique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à ſon état, à ſon zèle & à ſa probité. Je me ſuis trompé : M. l'Ambaſſadeur, qui s'eſt fait des maximes de confondre tous ceux qui ſont à ſon ſervice ſous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui ſortent de ſa maiſon comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouïs, après avoir manqué à la plupart de

ſes engagemens, M. l'Ambaſſadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé ; les termes dont il ſe ſervit, les épithètes odieuſes dont il m'accabla furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injuſtes réductions qu'il me faiſoit. Après pluſieurs repréſentations inutiles, me voyant léſé d'une maniere ſi criante, je demandai reſpectueuſement à Son Excellence ſi elle ſouhaitoit de régler avec moi ce compte ſuivant l'équité, ou ſi elle étoit déterminée à ne conſulter que ſa volonté ſeule, parce qu'en ce dernier cas ma préſence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horriblement, ſuppoſant que j'avois dit que ſa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même choſe, & véritablement je ne recuſai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé, ne me laiſſoient pas le loiſir de placer un ſeul mot. Enfin, Son Excellence ne pouvant m'obliger à conſentir à paſſer ce compte comme elle le vouloit, me propoſa, en termes

très-nets, d'y souscrire ou de sauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jetter sur le champ; & je vis le moment qu'elle se mettoit en devoir d'exécuter sa menace elle-même. Mais voulant éviter une aussi cruelle alternative & ne pouvant d'ailleurs supporter plus longtems les horreurs dont ma mémoire est encore souillée, je sortis, en me félicitant de ce que l'émotion que m'avoient causé de tels traitemens, ne m'avoit pas assez transporté pour imiter M. l'Ambassadeur, en perdant le profond respect dû à l'auguste caractère dont il est revétu. Il m'ordonna, en me voyant sortir, de quitter son Palais sur le champ, & de n'y remettre jamais les pieds; ce que je fis, bien résolu de ne m'exposer de ma vie à reparoître en sa présence, non que je craignisse beaucoup la mort dont il me menace; mais par une juste défiance de moi-même, pour ne plus m'exposer à avoir tort avec l'Ambassadeur du plus grand Roi du monde.

Me voici cependant sur le pavé; languissant, infirme, sans secours, sans bien, sans patrie, à 400 lieues

de toutes mes connoissances, surchargé de dettes que j'ai été contraint de faire, faute, de la part de M. l'Ambassadeur, d'avoir rempli ses conditions avec moi, & n'ayant d'autre ressource que quelques médiocres talens qui ne sont pas à couvert de l'injustice de ceux qui les emploient: dans une telle situation, pardonnez, Monsieur, la liberté que je prends d'implorer votre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambassadeur exerce sur le plus zélé & le plus fidèle domestique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes justes plaintes à aucun Tribunal: ce n'est qu'au pied du Trône de sa Majesté qu'il m'est permis d'implorer justice: je la demande très-respectueusement & dans l'amertume de mon ame, & je ne me serois jamais déterminé à faire cette démarche, si j'avois cru pouvoir trouver quelques ressources pour acquitter mes dettes & retourner en France, autres que le paiement de mes appointemens & de mon voyage, & celui des frais que je suis contraint de faire ici, en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres.

Je sais, Monsieur, combien de préjugés sont contre moi Je sais que, dans les démélés entre le maître & le domestique, c'est toujours le dernier qui a tort. Je sais, d'ailleurs, qu'étant entièrement inconnu, je n'ai personne qui s'intéresse pour moi : votre générosité & mon bon droit sont mes seuls protecteurs ; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me sont-ils pas tous contraires : celui, par exemple, de la voix publique ; il n'est pas, Monsieur, que vous ne soyez instruit de ce qui se passe en ce pays-ci, & de la maniere dont on y pense : c'est tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défense, que d'exercer contre un maître que j'ai servi l'odieuse fonction de délateur. Il me sera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les personnes avec qui j'ai vécu jusqu'ici sur le caractère & les sentimens dont je fais profession.

Au reste, s'il se trouve que j'aie ajouté un seul mot à la vérité, dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous

faire, (& cela ne sera pas difficile à vérifier), je consens de payer de ma tête ma calomnie & mon insolence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, &c.

J. J. ROUSSEAU »

P. S. Si vous daignez, Monsieur, m'honorer de vos ordres, M. le Blond est à portée de me les communiquer.

LETTRE II.

A Venise, le 15 Août 1744.

MONSIEUR,

DEPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambassadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des scélérats : il m'a fait poursuivre de maison en maison, compromettant son autorité jusqu'à défendre aux proprié-

taires de me loger. Il a chargé successivement plusieurs de ses gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr sous le bâton, & comme il n'a trouvé personne d'assez lâche pour accepter un semblable emploi, il m'a envoyé sept ou huit fois son Gentil-homme avec la solde du compte le plus injuste qu'un maître ait jamais fait avec son domestique, & que je produirai écrit de sa propre main ; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir sur le champ de Venise, sous peine d'être assommé de coups matin & soir, aussi long-tems que j'y séjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes auxquels un homme d'honneur ne survit pas, & pour témoigner jusqu'au bout ma déférence & mon respect pour les ordres de M. l'Ambassadeur. Ainsi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement ; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans sa maison, sous des prétextes non moins odieux n'y moins injustes, je ne laisserai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais em-

ployer à tâcher de rassembler quelque argent pour mon voyage ; je me rendrai à Paris accablé, il est vrai, d'opprobre & d'ignominie par M. le Comte de Montaigu, mais soutenu par les témoignages d'une bonne conscience & par l'estime des honnêtes gens. C'est là, Monsieur, que j'oserai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la justice du Roi, ne demandant que d'être puni, si je suis coupable ; mais, si je suis innocent, si je me suis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle serviteur, je ne cesserai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majesté pour obtenir la satisfaction qui m'est due, sur les injustices criantes & les outrages sanglans par lesquels M. l'Ambassadeur a prétendu signaler contre moi son autorité, en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à se reprocher, à son sujet, que celle d'être entré dans sa maison.

J'ai l'honneur, &c.

*

LETTRE III.

A Paris, le 11 Octobre 1744.

MONSIEUR,

VOICI la derniere fois que je prendrai la liberté de vous écrire, jusqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je sens combien mes lettres doivent vous importuner, & ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier si contraire à mon caractère. Mais, Monsieur, je ne pouvois, en conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, me dispenser de vous informer de mon arrivée à Paris; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la discrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie, & que je réduirai à une simple exposition du motif qui me les a fait écrire.

Si vous daignez, Monsieur, faire prendre quelques informations sur ma

conduite & sur mon caractère, soit à Venise, soit à Gènes, où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville, soit à Lyon, soit à Genève ma patrie, j'espère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injustice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits, sont de ceux contre lesquels un honnête-homme ne se précautionne point. Avec les devoirs que je me suis imposés, & les sentimens dont je me suis nourri, je m'étois cru assez supérieur à de semblables accidens, pour n'avoir point à chercher dans mes principes des règles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec lesquels je me suis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié, n'ont pas dû m'inspirer plus de défiance; peut-être serois-je assez heureux pour que vous en puissiez entendre parler par quelqu'un qui soit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'est donc arrivé, Monsieur, de vous écrire quelque chose d'irrégulier, je vous supplie de le pardonner au trouble affreux & au dé-

ſeſpoir où m'ont jetté de ſi étranges traitemens. Connoit-on rien de plus triſte pour un honnête-homme, que de ſe voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de ſa propre vie, ſans ombre de prétexte, & ſeulement pour de miſérables diſcuſſions d'intérêt, ſans qu'il lui ſoit permis de ſe défendre, ni poſſible de ſe juſtifier ? Inutilement ai je ſenti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de ſon ſupérieur, puiſque je n'ai point vû d'autre voie, que de juſtes & reſpectueuſes répréſentations pour ſoutenir mon honneur outragé. Ce ne ſont point les traitemens de M. le Comte de Montaigu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire aſſez connoiſſeur en mérite pour faire un cas infini de ſon eſtime : mais, Monſieur, que penſera le public, qui, content de juger ſur les apparences, ſe donne rarement la peine d'examiner ſi celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'eſt aux perſonnes qui aiment l'équité & qui ſont en droit d'approfondir les choſes, de réparer en cela

l'injuſtice du public & d'y rétablir l'honneur d'un honnête-homme qui compte ſa vie pour rien, quand il a perdu ſa réputation. Rien n'eſt ſi ſimple que cette diſcuſſion à mon égard. S'agit-il de l'intérêt? Le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, eſt un témoignage ſans réplique qui ne fera pas honneur à ſa bonne-foi. S'agit-il de l'honneur? Tout Veniſe a vu avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je ſuis déja inſtruit de quelles couleurs Son Excellence ſait peindre les perſonnes qu'elle a priſes en haîne: ſi donc on l'en croit ſur ſa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne ſois perdu & déshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choſes, & j'oſe croire que M. le Comte de Montaigu m'aura, ſans y penſer, rendu ſervice en me faiſant connoître.

Je ne prétends point, Monſieur, exiger de ſatisfaction de M. l'Ambaſſadeur. Je n'ignore pas, quelque juſte qu'elle fût, les raiſons qui doivent

s'y oppoſer. Je ne demande que d'être puni rigoureuſement, ſi je ſuis coupable. Mais ſi je ne le ſuis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque eſtime & mon ſort de quelque pitié, j'oſe implorer, Monſieur, vôtre protection & quelque marque de bonté de votre part qui puiſſe me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je ſens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laiſſeroit un jour en doute ſi vous avez exercé envers moi plus de généroſité que de juſtice.

J'ai l'honneur, &c,

J. J. ROUSSEAU.

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais-Royal.

DANS les notes ſur la Lettre de M. de V... à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces Lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Étrangeres,

que plusieurs personnes y en ont vu l'original, & qu'on les conserve chez ses héritiers : si quelqu'un doit être instruit de ce fait, c'est probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite, à ce sujet, à M. Rousseau. Le Public la verra avec plaisir : on jugera par-là si ceux qui disent avoir vu chez M. du Theil l'original même des Lettres de Venise ont bien vu, & ce que l'on doit penser des falsifications qu'ils se sont permises.

LETTRE

DE M. DU THEIL, FILS,

Écrite à M. J. J. Rousseau.

A Paris, le 26 Décembre 1766.

JEAN-JACQUES, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle sur la lettre de M. de V... à M. Hume vous tombera peut-être entre les mains ;

vous

vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conservées, dit l'Auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils ; si jamais le hazard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils Ecrivains ; je ne puis supporter cette idée. Je n'avois jamais sçu que vous eussiez écrit à mon pere. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même (& je crois jurer sur l'autel de la Vérité) que jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme ; & peut-être, en vous écrivant, j'eusse, sans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus saint que le vôtre. Mais, si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouissez vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuse. Gardez-vous, au reste, de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans

vous, leur exemple feroit le seul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une Lettre ingénieuse & sage adressée à l'Auteur de la Justification de M. Rousseau. Elle jettera un grand jour sur la conduite de M. Hume, & elle ne laissera rien à desirer sur M. Walpole.

LETTRE
A L'AUTEUR
DE
LA JUSTIFICATION
DE J. J. ROUSSEAU,

Dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume.

MONSIEUR,

CETTE lettre n'eſt écrite que pour vous ; & je ne l'aurois pas rendu publique, ſi j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pu réſiſter au deſir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en liſant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Juſtification de Jean-Jacques Rouſſeau, dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume ;* & je riſque d'autant plus volontiers la

voie de l'impreſſion, qu'elle ne peut faire de tort qu'à moi.

Je n'ai pas aſſez d'eſprit pour que votre amour-propre doive être ſatisfait que j'applaudiſſe à votre ſtyle, Monſieur : ainſi je n'en parlerai point. Mais, j'ai le ſens aſſez droit, & le cœur aſſez bon, pour que vous puiſſiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère ; & j'aime à la faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défenſe d'un homme que de malheureuſes circonſtances ont livré à la malignité de ſes ennemis ; ſur-tout, quand la ſévérité de ſa morale, l'auſtérité de ſes mœurs, & la ſupériorité de ſon génie, lui en ont fait un ſi grand nombre ; vous devez donc être ſûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous auriez dû, ce me ſemble, mettre votre nom à la tête de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme ? Cette réſerve peut être différemment interprétée ; les Partiſans de Jean-Jacques l'attribueront à la modeſtie ; & ſes Antagoniſtes, à la timidité : car, comment pourroient-ils concevoir

qu'on eût le courage de bien faire ? Vous ne deviez pas vous exposer à la diversité de ces jugemens. D'ailleurs, si vous êtes connu, votre reputation est bonne ; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajouté son propre poids à celui de vos raisons. Si vous êtes ignoré, vous ne pouviez attendre du tems une occasion plus favorable pour vous faire connoître ; en la saisissant, vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'estime que ses plus cruels ennemis ne peuvent lui refuser, & qui me paroit si bien prouvée par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut-être aussi ne vous souciez-vous pas d'attirer, même à ce prix, les regards du public : j'en serois d'autant moins surprise, qu'à la beauté de votre procédé, je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais, si vous l'êtes, Monsieur, de grace nommez-vous, & pour que nous connoissions deux hommes capables de suivre cette carriere, sans s'occuper ni à détruire à force ouverte, ni à miner sourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens ; & pour adoucir l'amertume dont Jean-

Jacques doit être pénétré, en voyant une profession qu'il honore, si généralement déshonorée. Car ne vous y trompez-pas : votre ouvrage est déja arrivé jusqu'à lui, ou y arrivera, malgré *l'épaisseur des filets dont il est environné* ; l'amitié, ou la haîne, lui procurent tous les écrits dont il est le sujet.

Vous dites, Monsieur, que l'Exposé de la contestation de Jean-Jacques avec M. Hume a jetté les amis du premier dans un si singulier abattement, qu'ils n'osent prendre son parti. Ceux qui vous entourent, ont très-bien fait de se taire ; puisque leur silence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce, a dû en être tristement affecté. Pour moi, placée, à cet égard, plus avantageusement que vous, je connois plusieurs personnes, dont la probité rend les opinions précieuses, qui pensent & disent, que la justification de Jean-Jacques est moins encore dans sa lettre du 10 Juillet 1766, que dans l'apologie de M. Hume, & qui ne peuvent se défendre de suspecter les lumières, ou les intentions *des têtes sages* qui lui

ont conseillé de mettre au jour les pièces de son procès : tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous, Monsieur, vous justifiez la conduite de Jean-Jacques, & vous blâmez celle de M. Hume, avec une modération, qui prouve bien que le seul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume soit coupable de trahison : mais vous affirmez que Jean-Jacques est innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le servir plus à son gré, qu'en ménageant son adversaire. Il y a encore dans votre écrit, une chose dont Jean-Jacques sera bien flatté ; c'est le choix des éloges que vous lui donnez : ils portent tous, sur la beauté, la générosité, la délicatesse, la sensibilité de son ame, l'honnêteté, la franchise, la candeur de son caractère ; & voilà, j'en réponds, ce qu'il prise le plus en lui. Mais, pourquoi ces qualités lui sont-elles contestées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non : mais ses talens sont trop incontestables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur, qui a toujours bien moins d'occasions que l'esprit de paroître.

Je suis fâchée, Monsieur, que le louable empressement de rendre hommage à la vertu méconnue, vous ait empêché d'étendre plus loin vos observations. Vous auriez dit que l'accusation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert, quoiqu'elle soit injuste, doit paroitre bien excusable.

1°. Jean-Jacques a cru reconnoître le style de ce célèbre Ecrivain, dans la lettre qu'on osa produire sous le nom du Roi de Prusse : & il faut convenir que, pour un homme tel que Jean-Jacques, cette présomption a la force d'une preuve. Or cette raison de croire que M. d'Alembert étoit l'Auteur de cette lettre, n'étoit balancée par aucune raison d'en douter, à moins qu'elle ne fût prise dans le caractère de M. d'Alembert, chose très problématique pour le public, qui ne le connoît que par ses ouvrages, puisqu'on se croit en droit de diffamer Jean-Jacques, malgré les siens. C'est donc un point du procès sur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonspection.

2°. Cette accusation a précédé la

déclaration que M. d'Alembert adreſſe aux Editeurs de *l'Expoſé ſuccint*, *&c.* puiſque c'eſt elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs, bien que cette déclaration ſoit ſans date, elle ne doit avoir été faite qu'après que le ſoupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3°. L'Auteur de la traduction françoiſe de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obſtine à ſe cacher : & ce n'eſt certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4°. Enfin, il étoit tout ſimple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoit devenus amis, l'étant tous deux de M. Hume. Et ſi M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoît *nullement* M. Walpole, on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à ſon compatriote la connoiſſance & l'amitié d'un homme d'un auſſi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être auſſi que ce grand Philoſophe, ne ſachant pas le prix de ce qu'il refuſoit, ne ſe ſera pas prêté

comme il le devoit aux avances qui lui auront été faites. En vérité, Monsieur, *je le plains sincèrement*, de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête, le conséquent M. Walpole, qui s'amuse innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers, un homme *qu'il n'a jamais vu, qu'il ne veut pas voir*, (de peur sans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoît que par l'éclat de sa célébrité, le bruit des disgraces qu'il éprouve, & le titre d'ami de son ami M. Hume!

Le bienfaisant M. Walpole, qui sachant combien sa nation est facile à indisposer, lui peint ce même homme *qu'il ne connoît pas*, comme un orgueilleux forcené qui préfère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être secouru par un Roi: ou comme un fourbe qui, n'ayant réellement pas besoin de secours, affiche la pauvreté pour intéresser la commisération des Princes, exciter leur libéralité, & se ménager l'honneur des refus; & cela, dans le moment où M. Walpole sait bien que les plus critiques circons-

tances forcent cet homme à chercher un asyle en Angleterre sous les auspices de son ami M. Hume !

L'intrépide M. Walpole, qui bien sûr que, quoi qu'il fasse, les remords n'approcheront jamais de son cœur, brave, avec la plus généreuse audace, l'opinion que le Public prendra de sa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens réverent, & qui a été recherché de son ami M. Hume !

Enfin l'équitable M. Walpole, qui se vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris*, *quoiqu'il ne le connoisse point*, & sans savoir pourquoi ! Car il n'est pas présumable qu'il méprise profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé sa plaisanterie mauvaise, & s'est formalisé de la foiblesse de son ami M. Hume.

Il seroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puisé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour sa personne, & qu'en en indiquant la source à toute l'Europe, qui jusqu'à présent ne l'a pas vue, il sauvât Jean-Jacques du re-

proche d'hypocrisie dont M. Hume & ses adhérens s'efforcent de le noircir.

Vous auriez dit, Monsieur, que M. Hume ne raisonne pas avec toute la justesse qu'on attend de lui, quand il met en question, page 359 du Précis de l'*Exposé* succinct, *si l'orgueil extrême de Jean-Jacques est un défaut ;* qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroît ne pas pencher, ce seroit un défaut respectable ; & quil dit, huit lignes plus bas, *qu'un noble orgueil, quoique porté à l'excès, mériteroit de l'indulgence dans Jean-Jacques Rousseau.* Donc, selon M. Hume, la même qualité, chez le même homme & dans les mêmes circonstances, peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du respect. C'est dommage que cet endroit péche contre la Logique : car il me semble être, à d'autres égards, le mieux frappé de tout l'*Exposé*.

Vous auriez dit, Monsieur, qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne soit blessée de l'ostentation avec laquelle M. Hume étale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour servir Jean-Jacques jusqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à de-

mander pour lui une penſion au Roi : (ſuccès que le caractère de ce Miniſtre a dû rendre bien facile) ; & qu'auſſitôt que le ſentiment fait place à la réflexion, on ſe demande à quoi ſervent donc, en Angleterre, le crédit, la réputation, la fortune même, puiſque tout cela joint, chez M. Hume, à la plus forte paſſion d'obliger Jean-Jacques, n'a rien produit pour celui-ci, & n'a valu à M. Hume même, que le prétexte de prendre un titre dont ſa vanité s'alimente.

Vous auriez dit, Monſieur, que le choix des articles de la lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond, eſt un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus ; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance, que les négations de M. Hume, & qu'elles en méritent davantage, en ce que c'eſt vis-à-vis de M. Hume, que Jean-Jacques affirme, & que c'eſt vis-à-vis du Public que M. Hume nie.

Vous auriez ajouté, Monſieur, à ce que vous dites ſur la façon dont ſe termine la fameuſe Lettre du 10 Juillet, qu'il faut que la crainte de faire une

injuſtice ait un empire bien abſolu ſur l'ame de Jean-Jacques, pour qu'il lui reſtât encore *des doutes de la trahiſon de M. Hume.* En effet, lorſque, queſtionné par M. Hume ſur le compte de M. d'Alembert, Jean-Jacques lui dit que ce ſavant étoit homme *adroit & ruſé*, M. Hume *le contredit* (& fit bien) *avec une chaleur dont il s'étonna, parce qu'il ne ſavoit pas alors qu'ils fuſſent ſi bien enſemble.* Leur intelligence s'eſt découverte : Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume ſait fort bien défendre ſes amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques ſe plaint relativement à ſes correſpondances ; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui ; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant, *puiſqu'il lui rendoit de bons offices en matiere d'intérêt*, & qu'il étoit naturel que ſes compatriotes montaſſent leur ton ſur le ſien ; il ſouffre que les gens de Lettres, ſur qui il a une influence dont il ſeroit bien fâché qu'on doutât, déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics ; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait ; on calomnie Jean-Jacques, M.

Hume *ne contredit perſonne* ; il reſte étroitement uni avec tous les ennemis de ſon ami ; cependant il s'emploie ouvertement pour lui, le produit, le flatte, le careſſe.... J'ai bien pu préparer la concluſion ; mais je ne ſaurois la prononcer : elle eſt trop dure.

Vous auriez dit, Monſieur, que les gens qui cenſurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'eſt permiſes dans ſa lettre du 10 Juillet, préocupés de ce que cette lettre ſe trouve dans les mains de tout le monde, ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y paſſer ; que ce n'eſt point Jean-Jacques qui l'a rendu publique ; qu'il ne pouvoit pas croire, ne regardant M. Hume ſeulement que comme un homme ſenſé, qu'elle le devînt jamais ; & qu'il eſt fort différent de ſe plaindre à un homme des ſujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ſes amis, ou de mettre l'Univers dans la confidence de ſa façon de penſer ſur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui ; & qu'ainſi Jean-Jacques a pu dire tout ce qu'il a dit à M. Hume, ſans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les perſonnalités.

Vous auriez dit, Monsieur, que c'est M. Hume, en divulguant le soupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques en le lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Editeurs de M. Hume. Désagrément qui doit être bien sensible à un homme aussi scrupuleusement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce sont, Monsieur, que ces Editeurs! Le Ciel nous préserve qu'ils s'avisent de se faire Auteurs.

Enfin, Monsieur, vous auriez dit, que la seule chose répréhensible dans la lettre de Jean-Jacques, est la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre *dont le noble objet est de lui attirer le mépris & la haîne de ceux chez qui il s'est réfugié.* Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pu attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*, ou *lettre de M. de Voltaire* ; & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette mépriſe, s'il ne l'avoit faite dans un tems où l'oppression de son cœur devoit gêner la liberté de son esprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des

méchancetés, en faut-il inférer qu'il faſſe toutes celles que des méchans ſubalternes donnent pour être de lui ? Ce genre eſt ſi facile, & la proſe de M. de Voltaire eſt ſi aiſée à imiter ! Cette opinion eſt injuſte : elle eſt même dangereuſe : car elle peut encourager les Auteurs encore plus vils qu'obſcurs, qui ſe plaiſent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux, l'un par ſon eſprit & ſes proſpérités, l'autre par ſon génie & ſes malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ſes ſuffrages. Pour moi, je penſe avoir de très-bonnes raiſons pour croire que M. de Voltaire n'eſt point l'Auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe.*

1°. Elle a paru ſous ſon nom.

2°. On y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions ! Ah ! Monſieur, peut-on le croire, ſans s'écarter de l'opinion, ſans doute appuyée ſur des faits, qu'on a généralement de ſa prudence.

3°. On y accuſe Jean-Jacques des vices les plus atroces ; & on l'en plaiſante, comme on pourroit plaiſanter

M. de Voltaire d'une erreur d'hiſtoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'eſt pas celui de l'amour de la vertu : & M. de Voltaire veut qu'on croye qu'il aime la vertu.

4°. Cette lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit ſe permettre au milieu de ſes protégés ; mais qu'il ſe garderoit bien de donner ſous ſon nom au public : car puiſque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5°. On a inféré dans cette lettre quelques phraſes qui ſe trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques, & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles ſont ſi bêtement, ou ſi indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été miſes dans cet état que par quelqu'un dont la tête eſt aliénée, ou dont le cœur eſt corrompu. En vérité, cela reſſemble bien à M. de Voltaire, lui dont la juſteſſe de l'eſprit & la droiture de l'ame ſont les attributs diſtinctifs ! Et puis, ſi M. de Voltaire pouvoit être ſoupçonné d'animoſité contre Jean-Jacques, le moyen

d'imaginer qu'il fût assez gauche pour prouver, en altérant ceux de ses passages qu'il cite, qu'il est lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet Auteur, en le citant fidèlement? Ah! Jean-Jacques, pour avoir tant étudié les hommes, vous connoissez bien peu l'homme dont il est question.

6°. Je sais bien que M. de Voltaire, dont la grande ame ne s'occupe que de l'intérêt général, s'embarrasse peu de faire pleurer celui à qui il parle, pourvu qu'il fasse rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un, il s'attache à en saisir les ridicules, plutôt qu'à lui en supposer : son ironie est fine, & ses tournures ingénieuses. Or tout le persifflage de la lettre dont il s'agit porte à faux, & n'a ni sel, ni variété.

7°. Enfin l'Auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques, que *ses livres ne méritoient pas de faire tant de scandale & tant de bruit.* C'est comme s'il disoit que les Puissances Ecclésiastiques & Séculieres, qui se sont allarmées des *livres* de Jean-Jacques, n'ont pas le sens commun; que le public, sur qui les *livres* de Jean-Jacques ont fait tant

de ſenſation, n'a pas le ſens commun; que le Roi de Pruſſe, qui ne connoît Jean Jacques que par ſes *livres*, & qui l'a ouvertement honoré de la plus ſpéciale protection, non-ſeulement à titre d'infortuné, mais à titre d'homme de mérite, n'a pas le ſens commun. Eh! Monſieur, ſans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoiſſance aux Puiſſances Eccléſiaſtiques, & Séculieres, au public, & au Roi de Pruſſe; comment M. de Voltaire, qui a tant de jugement, auroit-il fait une telle bévue?

Ces raiſons me ſuffiſent pour croire que M. de Voltaire n'a point fait *le Docteur Jean-Jacques Panſophe*, ni même la lettre (adreſſée à M. Hume) qui le précède dans une brochure qui vient de paroître, malgré le déſaveu que cette lettre contient. Un déſaveu! C'eſt pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire..... N'importe; ces lettres ne ſont pas de lui; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même ſource qu'un autre libelle intitulé, *Confeſſion de M. de Voltaire*, qui parut, il y a quelques années, auſſi ſous ſon nom. Vous ne la connoiſſez peut-

être pas, Monsieur, cette *Confession*. C'est une Pièce de vers, mal faite, & de mauvais goût, mais pleine de choses si fortes, que M. de Voltaire ne pourroit les avouer, quand elles seroient vraies, (ce qu'il faut bien se garder de croire) qu'aux pieds d'un Capucin, dans quelque violent accès de colique, qui rendroit sa profession de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*.

En vérité, Monsieur, il est bien malheureux que les loix ne sévissent pas contre ces monstres de méchanceté & de bassesse, qui, à la faveur des noms les plus imposans, exhalent le poison qui surabonde dans leur ame. La société, du moins, aussi-tôt qu'elle les connoît, devroit en faire justice, en les écrâsant de tout le poids de son mépris. Car, à mon avis, qui n'est honnête-homme qu'aux termes de la loi, ne peut prétendre qu'au respect du bourreau.

Si je n'étois pas femme, je prendrois pour moi même le conseil que j'ai osé vous donner, Monsieur; je me nommerois. Mais ce seroit me faire trop remarquer, que de me déclarer hautement pour un homme qui, dit-on, ou-

trage mon sexe. Quoique je ne veuille point choquer ce sentiment, je suis bien éloignée de l'adopter; je pense, au contraire, qu'il n'y a point d'Auteur qui nous traite aussi favorablement que Jean-Jacques, puisqu'en exigeant de nous une plus grande perfection, il prouve qu'il nous en croit susceptibles; & je trouve qu'il nous rend exactement justice, en disant de nous beaucoup de bien, & un peu de mal.

Fin du Tome septième.

TABLE

Des Lettres & Pièces contenues dans ce Volume.

AVIS sur cette Edition, Page 3
Lettre de M. Rousseau à son Libraire, 5
Sentimens des Citoyens, 7
Lettre de M. Rousseau à M. le Professeur de Montmollin, 19
Autre Lettre de M. Rousseau à M. le Premier Syndic de Genève, 22
Lettre de M. Rousseau à M. Marc Chapuis, 25
*Lettre à M****. 30
Réfutation du Libelle précédent, par M. le Professeur de Montmollin, 69
Lettre du Professeur de Montmollin à M. N. N., à Genève, 75
Autre Lettre de M. Rousseau au Professeur de Montmollin, 93
Lettre relative à M. Rousseau, adressée à Mylord Comte Wemyss, 143

Pièces justificatives transcrites sur les originaux.

I. *Arrêt du Conseil d'État*, 171
II. *Rescrit du Roi de Prusse*, 173
III. *Autre Arrêt du Conseil d'État*, 175
IV. *Arrêt extrait du Manuel*, 177
V. *Autre Rescrit du Roi de Prusse*, 190
VI. *Requête de la Communauté de Boveresse*, 192
VII. *Autre Arrêt du Conseil*. 227

VIII. *Autre Requête de la Communauté de Boveresse.* Page 228
IX. *Autre Arrêt du Conseil d'État,* 233
X. *Déclaration des Gouverneurs de la Communauté de Boveresse,* 235
XI. *Arrêt concernant les Constitutions Écclésiastiques,* 236
XII. *Lettre de M. Rousseau,* 239
XIII. *Remarques fournies à M. Rousseau,* 280

Autre Lettre relative à M. Rousseau, 327
Suite de l'émigration de M. Rousseau, 333
Précis de l'Exposé succint, par M. Hume, 351
Déclaration de M. d'Alembert, 453
Lettre de M. Rousseau à M. Guy, 456
Lettre de M. l'Abbé Coyer à M. Guy, 463

Lettres de M. Rousseau, adressées vraisemblablement à M. Amelot de Chaillou, chargé des Affaires Étrangères.

Premiere Lettre, 465
Seconde Lettre. 472
Troisieme Lettre, 475
Lettre de M. du Theil fils à M. Rousseau, 480
Lettre à l'Auteur de la Justification de M. Rousseau, 483

Fin de la Table.